



MALI

PREMIÈRE ET SECONDE REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — RAPPORT DES SERVICES DU FMI; COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE MALI

Décembre 2014

Dans le contexte des première et seconde revues de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, d'une demande de dérogation pour des critères de réalisation et d'une demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le **Rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI et soumis à l'examen du Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2014, suite à des discussions qui se sont conclues le 25 septembre 2014 avec les responsables du Mali sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 14 novembre 2014.
- Une **Annexe d'information** rédigée par le FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par le FMI.
- Un **Communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **Déclaration de l'administrateur** pour le Mali.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités du Mali*

Mémoire de politiques économique et financière des autorités du Mali*

Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le Rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorisent la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services des publications

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Adresse électronique : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



MALI

Le 14 novembre 2014

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION À DES CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Contexte : La reprise économique est en cours, mais elle reste fragile. L'accumulation sur une grande échelle de l'aide des bailleurs de fonds a été entravée par de graves manquements dans la gestion des finances publiques, qui ont fait naître des craintes au sujet de la gouvernance. En conséquence, la première revue, initialement prévue pour juin, a été retardée et l'aide budgétaire des bailleurs de fonds a été temporairement suspendue.

Résultats du programme : Des mesures ayant été prises pour remédier aux déficiences de la gestion des finances publiques, le programme poursuit son cours comme prévu. Les autorités demandent des dérogations aux critères de réalisation suivants : recettes fiscales, critère qui n'a pas été observé en raison du niveau moins élevé que prévu des recettes du secteur de l'or et de défaillances de l'administration fiscale; et emprunts non concessionnels, pour permettre la réalisation d'un projet d'investissement dans l'hydroélectricité, qui est strictement non concessionnel. Elles demandent aussi la modification des critères de réalisation de fin décembre 2014 pour le financement de l'État par les banques et les marchés, et pour les recettes fiscales brutes, en raison de la faiblesse des recettes fiscales et de l'intégration des dépenses extrabudgétaires dans le cadre des mesures visant à remédier aux défaillances dans la gestion des finances publiques.

Principales recommandations :

- ***Appliquer rigoureusement des règles budgétaires et de passation de marché pour rétablir la confiance des entreprises, des consommateurs et des bailleurs de fonds.***
- ***Préserver la stabilité macroéconomique en maintenant le solde budgétaire de base proche de zéro et le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette.***
- ***Accroître les recettes fiscales de près de 0,5 % du PIB par an.***
- ***Améliorer la gestion des finances publiques.***
- ***Accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires, notamment en renforçant la gouvernance et en développant les efforts de lutte contre la corruption.***

Approuvé par
Roger Nord et
Peter Allum

Membres de l'équipe : Christian Josz (chef), Milan Cuc, John Hooley et Mamadou Barry (tous du Département Afrique), Salvatore Dell'Erba (Département des finances publiques), Anton Op de Beke (Représentant résident) et Bakary Traoré (économiste local); Roger Nord (Département Afrique) pendant deux jours lors de la mission de septembre; et Oumar Diakite (Bureau des administrateurs).

Dates de la mission : 6–19 mars et 11–25 septembre 2014 à Bamako; 11–13 avril, 16–18 juin et 8–10 octobre à Washington.

Responsables rencontrés : le Président, le Premier Ministre, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Directeur national de la BCEAO, le Président de la Cour suprême, le Vérificateur général, ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats, de la société civile et des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

TOILE DE FOND, ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	4
CONSTRUIRE LES FONDEMENTS D'UNE CROISSANCE VIGOUREUSE ET SOLIDAIRE	8
A. La politique budgétaire à l'appui de la stabilité macroéconomique et le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté	9
B. Améliorer la gestion des finances publiques	13
C. Améliorer le climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé	16
MODALITÉS ET RISQUES DU PROGRAMME	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
Améliorer la gestion des recettes	44
GRAPHIQUES	
1. Évolution macroéconomique et perspectives, 2011–17	5
2. Évolution du secteur de l'électricité, 2004–13	16
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–17	20
2. Comptes nationaux, 2011–17	21
3. Opérations financières consolidées de l'administration, 2011–17	22
4. Opérations financières consolidées de l'administration, 2014	23
5. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011–17	24
6. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2011–17	25

7. Balance des paiements, 2011–17 _____	26
8. Situation monétaire, 2011–17 _____	27
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–13 _____	28
10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FCE, 2013–16 _____	29
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–22 _____	30
12. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2011 _____	31

ANNEXE

Lettre d'intention _____	32
I. Mémoire de politiques _____	34
II. Protocole d'accord technique _____	67

TOILE DE FOND, ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. Le rythme de la normalisation politique a ralenti. La population a élu un président en août 2013 et une Assemblée nationale en janvier 2014. Bien qu'elle se soit grandement améliorée par rapport à 2012, la situation sécuritaire dans le nord du pays reste problématique. Ces derniers mois, les autorités ont eu des discussions à Alger avec des représentants des groupes rebelles pour mettre un terme au conflit qui sévit dans le nord.

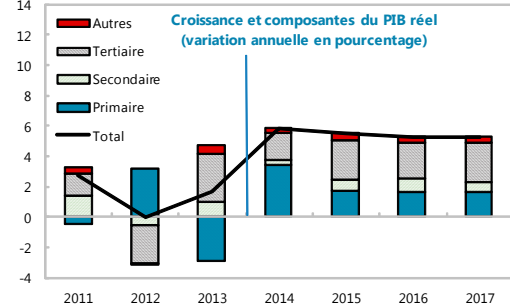
2. L'économie se redresse, mais elle se heurte à des vents contraires (graphique 1, tableau 1 du texte et tableaux 1, 2 et 7). Cela fait suite à une période de croissance nulle en 2012 en raison des problèmes de sécurité et à une légère progression, de 1,7 %, en 2013, année où la récolte a souffert de conditions météorologiques défavorables. Avec le retour d'un temps normal, l'agriculture se redresse, de sorte que la croissance du PIB devrait atteindre 5,8 % en 2014. L'activité se développe progressivement dans les secteurs de services les plus touchés par la crise grâce à la reprise de l'aide des bailleurs de fonds, mais la confiance des entreprises reste faible. L'inflation est devenue légèrement négative en 2013, ce qui s'explique par la sous-utilisation des capacités de l'économie et la baisse des prix des produits alimentaires importés. Elle devrait s'établir en moyenne à 1 % en 2014. Le déficit des transactions courantes (dont compris) de la balance des paiements a atteint 4 % du PIB en 2013 sous l'effet de la baisse des cours internationaux de l'or et de l'augmentation des importations à la faveur du redémarrage de l'activité économique. Les prêts extérieurs au secteur public et l'investissement direct étranger (IDE) ont apporté les financements nécessaires, mais l'accumulation d'avoirs extérieurs par les banques commerciales du Mali — essentiellement sous forme d'obligations et de bons du Trésor émis par d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) — a été à l'origine de la plus grande partie des sorties du compte des opérations financières. Le déficit de la balance globale des paiements qui en est résulté en 2013 a été financé par le recours aux réserves de change de la banque centrale régionale (pour un montant de 120 millions de dollars, soit 1,1 % du PIB). Les concours des bailleurs de fonds s'étant accélérés vers la fin de l'année 2014, le Mali devrait contribuer à l'accumulation de réserves de change.

3. Bien que la stabilité du secteur financier ait été mise à mal par la crise, le crédit bancaire à l'économie est en hausse (tableaux 8 et 9). La stabilité financière s'est dégradée après les événements de 2012, marqués par les dégâts matériels infligés aux banques situées dans le nord du pays et par la stagnation générale de l'économie. Les créances en souffrance brutes sont passées de 18 % fin 2011 à 23 % en mars 2013, mais elles ont reflué depuis et s'établissaient à 19 % fin 2013¹. Les banques commerciales ont profité du financement à faible coût de la BCEAO. Cela leur a permis de soutenir la reprise naissante de l'activité en portant la croissance du crédit à l'économie à environ 10 % en 2013 et pendant le premier semestre de 2014, et d'accroître leurs avoirs en effets publics d'autres pays de l'UEMOA (§2).

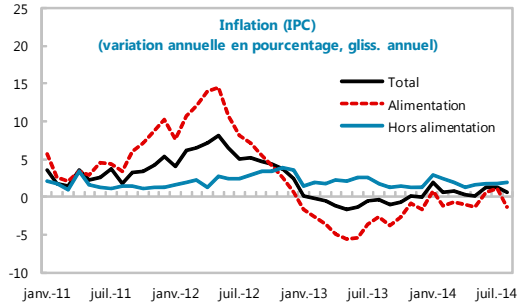
¹ Les créances en souffrance, moins provisions, sont passées de 6,5 % fin 2011 à 8,3 % fin 2013.

Graphique 1. Mali : évolution macroéconomique et perspectives, 2011-17

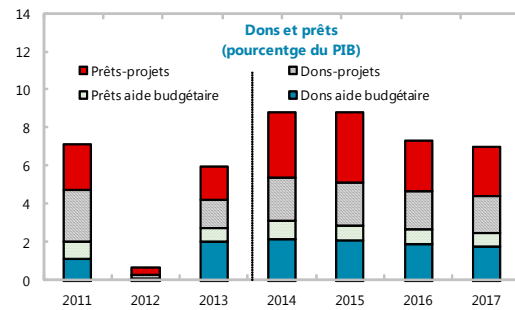
En 2013, la croissance de la production a été faible (1,7%) à cause de la forte baisse de la production agricole, mais une meilleure récolte en 2014 devrait porter la croissance à près de 6%. L'industrie manufacturière et les services contribuent aussi à la reprise.



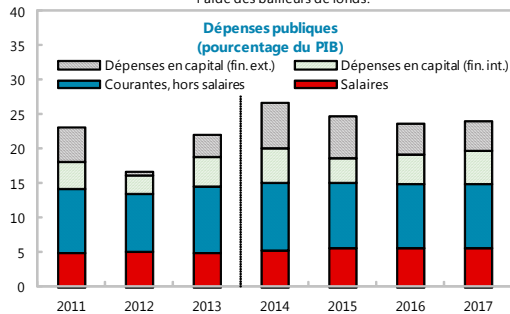
L'inflation a été négative en 2013, sous l'effet de la baisse des prix alimentaires après la bonne récolte de 2012. En 2014, les prix alimentaires sont restés bas et l'inflation devrait être positive tout en restant inférieure au seuil de convergence de 3% de l'UEMOA.



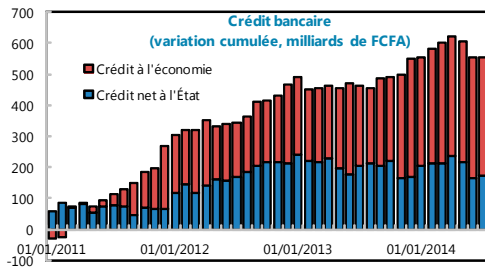
La plupart des bailleurs de fonds ont suspendu leur aide après le coup d'État de mars 2012. L'aide a repris après les élections présidentielles.



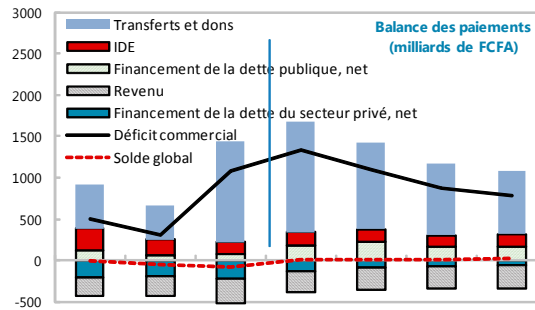
En 2012, les dépenses publiques en capital ont chuté, mais, à partir de 2013, elles devraient recommencer à s'accroître en conjonction avec l'aide des bailleurs de fonds.



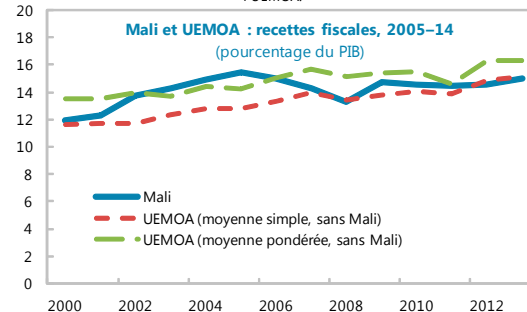
L'État ayant limité son recours au financement bancaire après 2012, les risques d'évincement du secteur privé ont diminué ...



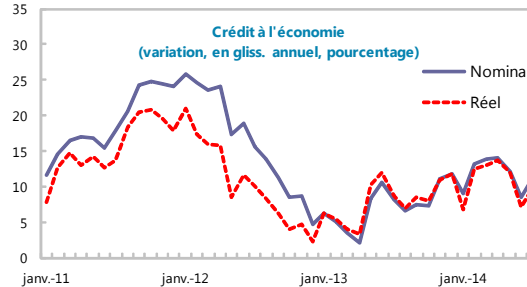
En 2013, le déficit commercial s'est creusé à cause de l'augmentation des importations due à la reconstruction au lendemain de la crise et à la stabilisation de la situation sécuritaire. Il a été financé entièrement par une hausse des transferts. Cependant, l'augmentation des achats nets d'avoirs étrangers par les banques commerciales a entraîné une détérioration de la balance globale des paiements.



Depuis 2008, l'augmentation des recettes fiscales se situe dans la moyenne de l'UEMOA.



... et le crédit à l'économie a commencé à se redresser.



Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

Tableau 1 du texte. Mali : indicateurs économiques et financiers, 2011–2017

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.			
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Croissance du PIB réel	2,7	0,0	5,1	1,7	6,6	5,8	5,5	5,1	5,2
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	3,1	5,3	0,3	-0,6	2,0	1,0	2,2	2,6	2,6
Recettes	17,1	17,1	17,8	17,3	18,1	18,2	18,7	19,2	19,8
<i>dont</i> : recettes fiscales	14,4	14,2	15,1	14,7	15,6	15,8	16,2	16,7	17,2
Dons	3,8	0,2	3,9	3,6	4,5	5,4	3,6	2,9	2,9
Dépenses totales et prêts nets	25,1	18,7	24,4	23,8	25,9	28,3	26,4	25,1	25,6
Solde global (base caisse)	-3,8	-1,2	-3,2	-2,9	-3,9	-5,5	-4,4	-3,1	-3,0
Solde budgétaire de base ²	-1,6	-0,8	-0,3	-0,8	0,5	-0,9	0,0	0,0	0,0
Dette publique totale	29,2	29,8	29,8	31,5	30,8	32,4	33,8	33,9	33,8
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels)	-6,1	-2,6	-7,0	-4,0	-10,4	-7,0	-6,2	-4,9	-4,9
Balance globale des paiements	0,0	-0,9	0,0	-1,6	0,1	0,4	1,0	1,0	0,9

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali — Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Défini à la note 3 du tableau 3.

4. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'accord FEC ont été contrastés (tableaux 3-6; MPEF, §59 et 10, et tableaux 1 et 2). Fin décembre 2013 et fin juin 2014, tous les critères de réalisation, à l'exception du critère relatif aux recettes fiscales, avaient été respectés, de même que quatre des cinq repères structurels. Le déficit de recettes fiscales de 0,8 % du PIB par rapport à ce qui était attendu a été causé par la baisse de la contribution du secteur minier — où les recettes ont souffert de la faiblesse des cours de l'or — et par un conflit social au sein de la Direction générale des impôts (DGI). Fin juin 2014, les recettes fiscales étaient inférieures de 0,2 % du PIB à l'objectif du programme². La sous-exécution des dépenses a permis de maintenir le déficit budgétaire global ainsi que le financement de l'État par les banques et les marchés à des niveaux correspondant à ceux du programme. En mai 2014, les autorités ont apuré leurs arriérés extérieurs (12 milliards de FCFA, soit 24 millions de dollars) à l'égard de la Libye. En août 2014, après avoir consulté les services du FMI, les autorités ont contracté un prêt extérieur relativement urgent de 619 millions de RMB (49 milliards de FCFA, soit 99 millions de dollars ou 0,8 % du PIB) assorti d'un élément de libéralité légèrement inférieur (29,7 %) au minimum requis (35 %) pour financer une centrale hydroélectrique³. Les autorités demandent une dérogation au critère de réalisation relatif aux recettes fiscales pour fin

² Le non-respect de l'objectif de fin juin 2014 pour les recettes fiscales est attribuable en grande partie au retard de la première revue du programme (§5). En effet, compte tenu de la sous-performance des recettes fiscales fin décembre 2013, les autorités auraient demandé une révision à la baisse du critère de réalisation de juin 2014 relatif aux recettes fiscales — demande que les services du FMI auraient appuyée s'ils avaient été en mesure de proposer au Conseil l'achèvement de la première revue au début du mois de juin 2014, comme prévu initialement.

³ L'insuffisance de l'élément de libéralité dû au taux de concessionnalité inférieur ne porte que sur 5,3 millions de dollars (0,05 % du PIB); par conséquent, l'effet sur la viabilité de la dette est négligeable.

décembre 2013 et fin juin 2014 en raison des efforts déployés pour renforcer la politique et l'administration fiscales (§§15–16). Elles demandent aussi une dérogation au critère de réalisation continu relatif aux emprunts non concessionnels en raison de l'importance stratégique du projet financé pour accroître les capacités de production et réduire les coûts dans le secteur de l'électricité (§23) et de la compatibilité de ce projet avec la viabilité globale de la dette.

5. La première revue de l'accord FEC, prévue initialement pour juin, a été retardée après que furent constatés de graves manquements dans la gestion des finances publiques qui sont incompatibles avec l'engagement des autorités, aux termes du programme, d'assurer une gestion saine des finances publiques (MPEF, §11). Le gouvernement a acheté un aéronef présidentiel pour 19 milliards de FCFA (40 millions de dollars ou 0,3 % du PIB), à titre de dépense extrabudgétaire. En outre, il a garanti la dette à concurrence de 100 milliards de FCFA (200 millions de dollars ou 1,7 % du PIB) contractée par un fournisseur privé à l'égard de banques commerciales pour acheter des fournitures autres que des armes et des munitions destinées à l'armée dans le cadre d'un contrat conclu par entente directe. Cela a permis au Ministère de la Défense d'effectuer des dépenses extrabudgétaires égales à 0,8 % du PIB en 2014 (§6). Cela a aussi donné l'occasion au fournisseur malien de surfacturer. Face à ces manquements dans la gestion des finances publiques, les bailleurs de fonds (dont la Banque mondiale et l'UE) ont retardé le décaissement de leur aide budgétaire, d'un total de 200 millions de dollars (1,7 % du PIB).

6. Les autorités ont tiré les leçons de ces manquements et ont durci l'application des règles budgétaires et de passation de marché (MPEF, §§12-15). Premièrement, elles ont demandé à la Section des comptes de la Cour suprême et au Vérificateur général d'évaluer la régularité de ces transactions au regard des règles budgétaires et de passation de marché. Leurs vérifications ont mis en lumière plusieurs infractions à ces règles, une surfacturation d'un montant de 24 milliards de FCFA (48 millions de dollars) dans un contrat conclu par entente directe et l'utilisation frauduleuse par le fournisseur malien d'un montant de 9 milliards de FCFA (18 millions de dollars). Les résultats de ces vérifications ont été publiés (actions préalables pour la première et la deuxième revues de l'accord FEC; MPEF, tableau 2). Deuxièmement, les autorités appliqueront des sanctions administratives et légales contre les personnes convaincues d'avoir enfreint les lois relatives au budget, à la passation de marché ou toute autre loi dans le cadre de ces transactions. La publication d'un rapport d'étape sur l'application des sanctions constitue une action préalable pour la première et la deuxième revues de l'accord FEC (MPEF, tableau 2). Troisièmement, comme l'ont recommandé la Section des comptes et le Vérificateur général, les autorités ont annulé la garantie de 100 milliards de FCFA (200 millions de dollars) (§5); elles ne paieront pas le supplément de 24 milliards de FCFA (48 millions de dollars) facturé par le fournisseur malien; et elles ont réduit ou annulé les autres contrats militaires, soit une économie totale de 75 milliards de FCFA (150 millions de dollars), pour lesquels la fourniture de marchandises n'a pas encore commencé, afin de réduire les achats militaires extrabudgétaires. Quatrièmement, le gouvernement a intégré l'achat extrabudgétaire d'un aéronef (0,3 % du PIB) ainsi que d'autres dépenses militaires (0,4 % du PIB) et non militaires (0,1 % du PIB) extrabudgétaires dans deux lois de finances rectificatives, ce qui a porté le déficit budgétaire global à 5,5 % du PIB en 2014 (§11). Cinquièmement, les autorités se sont engagées à mettre un terme à toutes les dépenses extrabudgétaires et à rendre compte périodiquement du respect de cet

engagement aux services du FMI (repère structurel proposé; MPEF, tableau 4). Sixièmement, les autorités soumettront tous les prêts et propositions de garantie à l'approbation du Comité de la dette, qui est présidé par le Ministre de l'Économie et des Finances (§19). Enfin, le Conseil des Ministres a passé un décret en vertu duquel les marchés publics futurs exigeant le secret devront faire l'objet d'appels d'offres concurrentiels auxquels pourront participer les soumissionnaires qualifiés (action préalable; MPEF, tableau 2). Le Contrôle général des services publics (CGSP) vérifiera le déroulement des procédures de passation de ces marchés publics et fera rapport chaque année à la Commission de la défense de l'Assemblée nationale (la publication d'un rapport intérimaire fin février est proposée comme repère structurel; MPEF, tableau 4).

7. La reprise qui s'est amorcée en 2013–14 va s'accélérer progressivement en 2015

(tableau 1 du texte et tableaux 1 à 8). Le PIB devrait, d'après les projections, progresser de 5,5 % en 2015. La croissance des secteurs secondaire et tertiaire devrait s'accélérer à la faveur du regain de confiance des entreprises induit par le réengagement des bailleurs de fonds et l'amélioration de la gouvernance. L'inflation devrait monter à environ 2 % en 2015 sous l'effet de l'accroissement de la demande privée et se stabiliser à moyen terme en dessous de 3 % — qui est le plafond fixé par l'UEMOA. Compte tenu de la faiblesse persistante des cours internationaux de l'or et du niveau élevé des importations lié à l'aide étrangère, le déficit extérieur courant restera de l'ordre de 5 % à 6 % du PIB, mais il sera entièrement financé par l'aide étrangère et l'IDE.

8. Les conditions météorologiques, les fluctuations des termes de l'échange, l'insécurité et l'épidémie d'Ébola sont les principaux aléas qui pèsent sur les perspectives du pays. La production agricole reste vulnérable à des conditions météorologiques défavorables. Étant donné que le Mali est fortement tributaire des exportations d'or et de coton (70 % et 15 %, respectivement), sa balance des paiements est vulnérable aux fluctuations des cours internationaux des produits de base. Le retard de l'aide budgétaire (§5) pourrait réduire la croissance à court terme. La précarité de la situation sécuritaire dans le nord du pays pourrait entamer la confiance des consommateurs et des entreprises, décourager les bailleurs de fonds et faire dérailler la reprise, qui est encore fragile. La contamination par le virus Ébola, qui jusqu'à présent n'a touché qu'une personne, pourrait mettre un terme à la reprise si elle n'est pas contenue.

CONSTRUIRE LES FONDEMENTS D'UNE CROISSANCE VIGOUREUSE ET SOLIDAIRE

9. Le Mali applique des politiques qui visent à promouvoir la réconciliation nationale et à jeter les bases d'une croissance économique robuste de nature à réduire la pauvreté (MPEF, §§16–18). Les autorités ont adopté un cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, pour lesquelles elles reçoivent un soutien de la communauté internationale (tableau 2 du texte). Dans ce contexte, l'accord FEC préconise des mesures qui i) préservent la stabilité macroéconomique, tout en affectant suffisamment de ressources aux dépenses de lutte contre la pauvreté et aux autres dépenses prioritaires, notamment dans le nord du pays, ii) accroissent les

recettes publiques, iii) renforcent la gestion des finances publiques et iv) améliorent le climat des affaires, notamment en luttant contre la corruption.

Tableau 2 du texte. Mali : aide financière publique¹, 2013–16
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2013		2014		2015	2016	Total cumulé
	Prog.	Est.	Prog.	Prog. rév.			
Total	372	326	537	569	508	424	1 827
Dons	213	191	272	314	227	198	930
Budget	144	120	152	197	105	113	536
Projets	69	71	120	117	122	84	393
Prêts	159	136	265	255	281	226	897
Budget	40	40	47	56	49	49	195
Projets	119	96	218	199	232	177	703
(Millions de dollars)							
Total	744	653	1 074	1 138	1 016	847	3 654
Dons	427	381	545	629	454	395	1 859
Prêts	317	271	529	510	562	452	1 795
(Pourcentage du PIB)							
Total	6,6	5,9	8,7	9,7	8,1	6,3	...
Dons	3,8	3,5	4,4	5,4	3,6	2,9	...
Prêts	2,8	2,5	4,3	4,4	4,5	3,3	...

Source : autorités maliennes.

1 Comprend uniquement l'aide qui transite par le secteur public (environ 85 % du total); le reliquat est destiné aux bénéficiaires finals et à des organisations non gouvernementales.

A. La politique budgétaire à l'appui de la stabilité macroéconomique et le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté

10. Maintenir la discipline budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique demeure la pierre angulaire du programme (MPEF, §19). Dans le cadre du programme, les autorités s'efforceront de maintenir le solde budgétaire de base⁴ proche de zéro — c'est un des

⁴ Le solde budgétaire de base est égal à la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c'est-à-dire les recettes (y compris les ressources au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés) plus les dons pour le soutien budgétaire général, moins les dépenses courantes, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

critères de convergence de l’UEMOA — et le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique. Cette politique aide à préserver la stabilité macroéconomique tout en évitant d’évincer le secteur privé.

11. La révision à la baisse des recettes fiscales et l’intégration des dépenses extrabudgétaires dans deux lois de finances rectificatives vont porter le déficit budgétaire global un niveau exceptionnellement élevé en 2014 (tableau 3 du texte; tableaux 3-5; et MPEF, §§7-8 et 15). Le gouvernement a introduit une première loi de finances rectificatives en mai pour tenir compte du niveau moins élevé des recettes fiscales dû au fait que les résultats ont été moins bons que prévu dans ce domaine en 2013 (§4), régulariser l’achat extrabudgétaire de l’aéronef tout en réduisant les autres investissements non prioritaires (§6), et accroître les dépenses, notamment le paiement d’arriérés aux fournisseurs de l’État (§20) et les transferts à la compagnie d’électricité (§22) compte tenu des nouveaux accords de financement signés avec les bailleurs de fonds⁵. L’Assemblée nationale a donné son approbation en août. Le gouvernement a présenté une deuxième loi de finances rectificative en octobre pour régulariser les autres dépenses extrabudgétaires (essentiellement) militaires (§6). En conséquence, le programme budgétaire révisé vise maintenant un déficit budgétaire de base de 0,9 % du PIB, contre un excédent de 0,5 % du PIB initialement, et un déficit budgétaire global de 5,5 % du PIB en 2014, contre un déficit de 3,9 % du PIB initialement.

12. Le projet de loi de finances 2015 présenté au Parlement ramène le déficit budgétaire global un niveau supportable et aide à soutenir la reprise en cours (tableau 3 du texte; tableaux 3-5; et MPEF, §21). Le projet de loi de finances 2015 vise une augmentation des recettes fiscales de 0,4 % du PIB grâce à la mise en œuvre résolue de réformes de la politique et de l’administration fiscales (§§15–16). Il réduira les dépenses (de près de 2 % du PIB) de manière à tenir compte du retour progressif de l’aide des bailleurs de fonds à son niveau historique après le pic enregistré au lendemain de la crise (tableau 2 du texte). Il ramène le solde de base à zéro et le déficit budgétaire global à 4,4 % du PIB. Considération importante, la loi de finances 2015 permet un recours limité au financement intérieur et la poursuite de l’apurement des arriérés intérieurs (§20). Cela aidera à renforcer la position de liquidité du secteur privé ainsi que la stabilité financière des banques, ce qui stimulera la reprise économique encore fragile.

⁵ Les lois de finances rectificatives de 2014 tiennent compte du niveau moins élevé des recettes fiscales brutes, qui se chiffrent à 23 milliards de FCFA (MPEF, tableau 1). Cependant, étant donné que le PIB a été révisé à la baisse depuis l’approbation de la loi de finances initiale à l’automne 2013, les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB augmentent de 0,2 point.

Tableau 3 du texte. Mali : opérations financières consolidées de l'administration central, 2011–15

	2011	2012	2013		2014		2015
			Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	
	(en pourcentage du PIB)						
Total recettes et dons	20,9	17,4	21,7	21,0	22,5	23,7	22,3
Recettes fiscales	14,4	14,2	15,1	14,7	15,6	15,8	16,2
<i>Dont</i> : remboursements de TVA	-0,8	-1,1	-1,0	-1,1	-1,0	-1,2	-1,4
Recettes non fiscales ²	2,6	2,9	2,7	2,7	2,5	2,4	2,4
Dons	3,8	0,2	3,9	3,6	4,5	5,4	3,6
Total dépenses et prêts nets (ordonnancements) ²	25,1	18,7	24,4	23,8	25,9	28,3	26,4
Dépenses courantes	14,2	13,5	15,3	14,6	13,8	15,0	14,7
Dépenses en capital	8,9	3,2	7,5	7,4	10,5	11,7	10,1
Financées sur ressources extérieures	5,0	0,6	3,3	3,2	6,4	6,6	6,2
Financées sur ressources intérieures	3,9	2,6	4,2	4,2	4,1	5,1	3,9
Ajustement base caisse ³	0,4	0,1	-0,5	0,0	-0,3	-1,3	-0,5
Solde budgétaire global (base caisse)	-3,8	-1,2	-3,2	-2,9	-3,9	-5,5	-4,4
Financement extérieur	2,7	0,2	1,9	1,9	3,7	3,6	3,9
Financement intérieur	1,1	1,0	1,3	1,0	0,2	1,9	0,5
<i>Pour mémoire :</i>							
Solde budgétaire de base ⁴	-1,6	-0,8	-0,3	-0,8	0,5	-0,9	0,0

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali — Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Fonds spéciaux et budgets annexes inclus.

³ Y compris variation des arriérés.

⁴ Défini à la note 3 du tableau 3.

13. Les lois de finances rectificatives de 2014 et la loi de finances pour 2015 s'accordent bien avec le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (tableau 4 du texte; MPEF, §§16 et 20–21). Conformément aux objectifs de ce cadre stratégique, les dépenses d'éducation et de santé ainsi que les dépenses sociales représenteront 24 % des dépenses totales en 2014 et 26 % en 2015; pour l'agriculture, l'eau, les travaux publics et le développement urbain — y compris les investissements d'infrastructure pour renforcer le potentiel de croissance de l'économie —, les proportions seront respectivement de 31 % et 29 %; pour les dépenses des administrations publiques et les dépenses militaires, elles seront de 22 % et 21 %; et pour les dépenses consacrées au développement du nord du pays, de 7 % et 8 %.

Tableau 4 du texte. Mali : dépenses publiques par fonction, 2011–15
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013	2014			2015	
				Budget	LFR	(en %)	Budget	(en %)
Agriculture	126	72	117	162	209	11	254	14
Éducation de base	183	155	158	183	189	10	205	11
Administration publique	120	76	105	170	200	11	186	10
Défense	106	109	168	175	202	11	183	10
Mines, eau	100	38	95	148	228	13	155	9
Enseignement supérieur	73	68	84	94	94	5	111	6
Santé	96	54	62	106	106	6	106	6
Travaux publics et développement urbain	92	23	94	122	132	7	106	6
Dette extérieure	57	33	95	89	89	5	98	5
Secteur social	50	45	50	42	42	2	45	3
Dette intérieure	34	23	48	38	38	2	35	2
Affaires étrangères	23	22	23	29	29	2	31	2
Communication	16	10	17	34	32	2	26	1
Culture	15	10	13	16	22	1	16	1
Transports	37	7	16	15	30	2	15	1
Emploi	8	5	7	7	6	0	11	1
Autres	134	161	202	131	176	10	203	11
Total	1 269	910	1 356	1 560	1 823	100	1 786	100
Pour mémoire :								
Dépenses dans les régions du nord ¹	44	41	103	123	123	7	150	8

Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

1 Comprend les dépenses dans les régions de Mopti, Timbouctou, Gao et Kidal.

14. Le gouvernement prépare une loi de programmation militaire à moyen terme ainsi que des projets d'infrastructures régionaux qui n'ont pas encore été intégrés dans le budget et qui seront mis en œuvre dans le respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de son accord au titre de la FEC (MPEF, §22). Le gouvernement prépare une loi de programmation militaire avec la collaboration de la Mission de l'Union européenne pour la formation de l'armée malienne (European Union Training Mission in Mali-EUTM). Il a signé des protocoles d'accord avec des entreprises chinoises en septembre 2014 pour des projets d'investissement d'un montant de 5500 milliards de FCFA (11 milliards de dollars, soit 93 % du PIB). Il a présenté des projets d'intégration régionale d'un montant de 1750 milliards de FCFA (3,5 milliards de dollars, soit 30 % du PIB) aux bailleurs de fonds lors d'une conférence organisée en septembre 2014 par la Commission de l'UEMOA. Les conséquences de ces projets pour les finances publiques seront analysées au cours des mois à venir et feront l'objet, au besoin, d'une loi de finances rectificative pendant le premier semestre de 2015 et lors de la préparation des futures lois de finances. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre ces projets dans le respect des engagements qu'il a pris dans le cadre de son accord au titre de la FEC en ce qui concerne la soutenabilité des finances et de la dette publiques et les bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

Accroître les recettes fiscales

15. Pour accroître les recettes fiscales de près de 0,5 % du PIB par an et alléger les contraintes administratives pour les contribuables, les autorités appliquent des réformes ambitieuses de la politique et de l'administration fiscales (MPEF, §§24–30). Le Mali dispose du potentiel nécessaire pour faire passer ses recettes fiscales d'environ 15 % du PIB aujourd'hui à environ 20 % du PIB⁶. La transparence est utilisée comme moyen de parvenir à un consensus politique en faveur d'une réduction des exonérations fiscales. Les autorités continueront de publier un inventaire de l'ensemble des exonérations prévues dans les codes des impôts, des douanes, des mines et des investissements, et autres textes de loi, ainsi que tous les coûts budgétaires y afférents⁷. Elles durciront le régime des exonérations fiscales en créant un fichier permettant d'en suivre l'utilisation et les dates d'expiration. Elles renforceront aussi leurs capacités pour vérifier les déclarations fiscales des sociétés minières et examiner s'il est possible d'améliorer la progressivité de leur régime fiscal afin de saisir certains des bénéficiaires exceptionnels réalisés lorsque les cours sont très élevés⁸. Les réformes des administrations fiscale et douanière visent à en accroître le rendement en renforçant le respect des obligations fiscales, en simplifiant les procédures et en renforçant la coopération entre les directions concernées pour mieux cibler les audits fiscaux et réduire la fraude fiscale⁹. Dans ses travaux, le comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières a identifié des anomalies dans les déclarations fiscales d'environ 80 % des importateurs et 90 % des fournisseurs de l'État¹⁰. La Direction des impôts cible ses audits sur ces sociétés en 2014–15. Afin d'améliorer le fonctionnement de la TVA, le système de recouvrement et de remboursement sera simplifié, avec notamment le relèvement du seuil d'assujettissement qui passe de 30 millions de FCFA (60.000 dollars) à 50 millions de FCFA (100 000 dollars) et par l'alignement de la gestion des contribuables par segmentation sur ce seuil. Les autorités simplifieront aussi la législation fiscale pour faciliter l'administration et le respect des obligations fiscales, en commençant par l'institution d'un impôt synthétique à taux unique pour les petits contribuables.

⁶ Pour des informations supplémentaires, voir [IMF Country Report No. 13/380. Mali: Request for a Three-Year Arrangement under the Extended Credit Facility-Staff Report](#), Box 4, p. 14.

⁷ En 2013, les exonérations fiscales ont représenté 4,2% du PIB (dont 2,9% du PIB sur les impôts recouvrés par la Direction des impôts et 1,3% du PIB sur les impôts recouvrés par la Direction des douanes), soit environ 29 % des recettes fiscales, qui se sont établies à 14,7% du PIB.

⁸ Les autorités reçoivent l'assistance technique du FMI par l'intermédiaire du fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse en ressources naturelles afin de renforcer leur capacité de recouvrer les recettes exigibles des sociétés exploitant les mines d'or.

⁹ Les autorités reçoivent l'assistance technique du FMI par l'intermédiaire du fonds fiduciaire spécialisé dans la politique et l'administration fiscales.

¹⁰ Selon des informations préliminaires, il semble que la sous-déclaration par les importateurs de leur chiffre d'affaires aurait pu atteindre un montant aussi élevé que 500 milliards de FCFA par an en 2011–12. Si le total de ce montant représente un revenu imposable non déclaré, la perte de recettes fiscales aurait pu alors être de l'ordre de 150 milliards de FCFA (2,8 % du PIB) par an.

16. Les autorités réforment la politique de prix des carburants (MPEF, §26). Dans la loi de finances 2013, les autorités ont commencé à présenter des estimations du coût budgétaire de l'ajustement partiel des prix des carburants en fonction des variations des cours mondiaux du pétrole¹¹. Pour arrêter puis, à terme, inverser l'érosion des recettes fiscales provenant des produits pétroliers, les autorités ont mis fin à la pratique consistant à fixer la valeur administrative (utilisée pour le calcul des taxes) en dessous de la valeur de marché. Pour commencer, elles calculent et publient le montant de la subvention afin de rendre transparente la perte de recettes¹². En juin 2014, les autorités ont mis en place un nouveau mécanisme d'ajustement des prix en vertu duquel les variations des prix intérieurs reflètent celles des prix d'importation à l'intérieur d'une «marge de sécurité» de +/- 3 %. La suppression complète de la subvention sera précédée de la mise en œuvre d'une stratégie graduelle prévoyant l'identification des bénéficiaires, l'élaboration de mesures pour protéger les couches les plus vulnérables de la population et une stratégie de communication pour expliquer les raisons de la réforme (repère structurel proposé; MPEF, tableau 4).

Renforcer la transparence des finances publiques, ainsi que la gestion des dépenses et de la trésorerie

17. Les autorités accélèrent l'exécution des réformes de la gestion des finances publiques pour améliorer le cadre réglementaire et la gestion des dépenses (MPEF, §§31–43, 47–48). Elles transposent en droit malien les directives de l'UEMOA concernant la transparence des finances publiques, les lois de finances, la comptabilité publique, la classification budgétaire, ainsi que le plan comptable et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), et elles appliquent ces directives. Les autorités introduiront progressivement un budget basé sur des objectifs, à compter de la loi de finances 2016, en vue d'accroître l'efficacité des dépenses publiques. Les mesures qui permettront d'améliorer l'exécution du budget sont les suivantes : établir des dates butoirs précises pour l'exécution du budget; raccourcir le traitement et renforcer la transparence des appels d'offres pour les marchés publics; améliorer la sélection, l'exécution, le suivi et l'évaluation *ex post* des projets d'investissement; et appliquer les recommandations concernant un audit de la chaîne de la dépense pour simplifier le contrôle des dépenses et éviter la corruption et les arriérés de paiement. Enfin, les autorités prendront des mesures pour renforcer les structures de contrôle interne et externe et accélérer la production de comptes publics vérifiés.

18. Les autorités sont en train de renforcer la gestion de la trésorerie (MPEF, §§44–46). Les autorités centraliseront progressivement leurs encaisses, qui étaient jusqu'à une date récente réparties entre plus de 3.000 comptes principalement auprès de banques commerciales, sur un compte unique du Trésor auprès de la banque centrale. Cela permettra au Mali de se conformer à l'exigence de l'UEMOA de l'unité de la trésorerie, de renforcer le contrôle des encaisses, d'accélérer

¹¹ Les recettes fiscales pétrolières sont tombées de 3 % du PIB en 2005 à moins de 1 % du PIB en 2013 en raison de la faible répercussion des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs des carburants.

¹² En 2014, la subvention à la consommation de produits pétroliers devrait, d'après les projections, atteindre 76 millions de dollars (0,6 % du PIB).

l'exécution des paiements et de réduire les emprunts. La première étape, réalisée en juin 2014, a consisté à transférer et à consolider la (quasi-) totalité des 179 comptes principaux de l'administration centrale et du Trésor. La deuxième phase de consolidation, qui suivra en 2015, portera sur les comptes de la centaine d'institutions publiques et administratives, à commencer par celles qui reçoivent les transferts budgétaires les plus élevés. Entre-temps, les autorités contrôlent de manière plus stricte les comptes bancaires des ministères et autres organismes publics, et déclarent les mouvements sur ses comptes. La mise en place de la nouvelle application comptable intégrée d'ici fin juin 2015 facilitera la gestion de trésorerie. Cette application permettra d'automatiser la production de rapports réguliers, détaillés et consolidés sur l'exécution du budget et le TOFE.

S'en tenir à une stratégie d'endettement prudente

19. Les autorités prévoient de combler la majeure partie de leurs besoins de financement extérieur par des dons et des emprunts concessionnels (MPEF, §50). Selon l'analyse de viabilité de la dette, le risque de surendettement du Mali reste modéré — évaluation inchangée par rapport à celle de l'AVD précédente¹³. Cependant, la viabilité de la dette reste sensible à un durcissement des conditions financières, à une baisse des envois de fonds des expatriés et de l'investissement direct étranger, et à un choc sur les exportations en raison de la prépondérance de l'or dans les exportations. Les autorités ont donc l'intention de recourir essentiellement à des dons et à des emprunts assortis d'un élément de libéralité minimum de 35 % (critère de réalisation continu; MPEF, tableaux 1 et 3). Elles solliciteront toutefois un déplafonnement des prêts non concessionnels au moment de la troisième revue pour financer les projets d'investissement à haut rendement qui ne peuvent être financés à des conditions concessionnelles mais ne menacent pas la viabilité de la dette. Le Comité national de la dette publique, nouvellement créé, a pour mission de renforcer la gestion de la dette en analysant tous les contrats d'emprunt et de garantie de l'État avant leur signature, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette publique, qui sera actualisée chaque année et annexée à la loi de finances.

20. Les autorités apurent les arriérés intérieurs (MPEF, §51). Elles ont engagé un cabinet d'audit indépendant pour déterminer l'encours des arriérés intérieurs accumulés par l'État, en grande partie en 2012 à la suite du gel des dépenses publiques. En se fondant sur les informations présentées par l'administration, le cabinet d'audit a identifié des arriérés potentiels d'un montant de 167 milliards de FCFA (3,1 % du PIB), dont 95 milliards de FCFA (1,7 % du PIB) ont été validés. Le reliquat fera l'objet d'une vérification croisée avec les données des sociétés privées d'ici fin 2014. En 2013, le gouvernement a apuré 30 milliards de FCFA (0,6 % du PIB) du montant validé. Il devrait apurer le reliquat (65 milliards de FCFA, soit 1,1 % du PIB) d'ici fin 2014, après avoir vérifié que les sociétés sont à jour de leurs obligations fiscales. Il a aussi constitué une provision (15 milliards de FCFA, soit 0,2 % du PIB) pour apurer les arriérés intérieurs dans la loi de finances 2015 (§12).

¹³ Voir «Mali — Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit — Analyse de viabilité de la dette» (à paraître).

C. Améliorer le climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé

21. Les autorités renforcent la stabilité du secteur financier et encouragent son développement (MPEF, §55). Les autorités ont pour priorité immédiate de garantir la sûreté et la sécurité des opérations bancaires dans le nord du pays. En outre, elles achèveront la privatisation de la banque du logement (BHM) d'ici fin 2015; prépareront, d'ici fin février 2015, un chronogramme de mesures afin de mettre en œuvre les recommandations d'une mission d'assistance technique de janvier 2014 du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI pour renforcer la stabilité du système financier (repère structurel proposé; MPEF, tableau 4); et restaureront la confiance dans le secteur de la microfinance en élaborant un plan d'action détaillé pour la réforme de ce secteur.

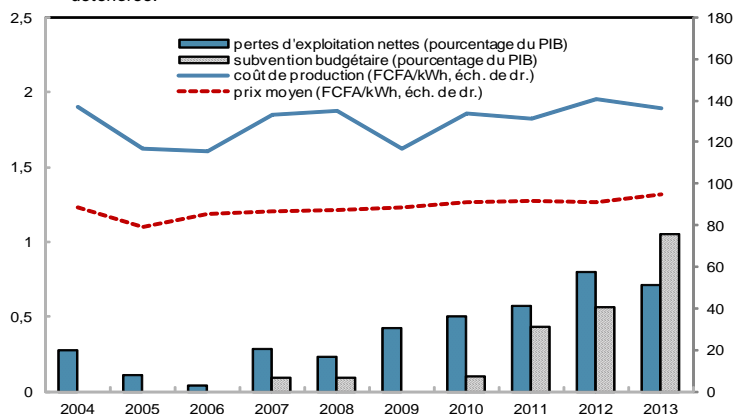
22. Les autorités appliquent un plan visant à assainir les finances de la compagnie publique d'électricité à l'horizon 2018 (MPEF, §§56–58). La politique établie de longue date consistant à maintenir les tarifs nominaux de l'électricité en dessous des coûts a affaibli les finances de la compagnie d'électricité (EDM) et grevé le budget (graphique 2). En 2013, le transfert

budgétaire nécessaire pour combler le déficit de trésorerie s'est élevé à 57,5 milliards de FCFA (115 millions de dollars, soit 1,1 % du PIB), c'est-à-dire presque autant que le total ses dépenses de santé (tableau 4 du texte). Un groupe spécial, composé de représentants du Ministère des Finances, du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, de la Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau et d'EDM, a recommandé une série de mesures pour accroître l'efficacité d'EDM et proposé un calendrier, commençant

en 2014, pour aligner progressivement les tarifs sur les coûts d'ici à 2018. Cette stratégie prévoit des mesures de réduction des coûts, des investissements prioritaires dans l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire, l'interconnexion avec les réseaux électriques des pays voisins et un ajustement annuel des tarifs de 3 % en moyenne. Entre-temps, les autorités continueront d'effectuer les transferts budgétaires nécessaires pour permettre à EDM de boucler son plan de trésorerie sans accumuler d'arriérés.

Graphique 2. Évolution du secteur de l'électricité, 2004–13

Au cours de la décennie écoulée, le coût de production de l'électricité a dépassé d'environ un tiers le prix de vente. Comme la production a fortement augmenté pour répondre à une demande croissante, la situation financière de la compagnie publique d'électricité (EDM) s'est détériorée.



Sources : autorités maliennes.

23. Les autorités prennent des mesures pour lutter contre la corruption (MPEF, §59). Elles appliqueront une nouvelle loi contre l'enrichissement illicite, dont une disposition impose aux hauts dignitaires de l'État de faire des déclarations annuelles de patrimoine, et présentera à l'Assemblée nationale des amendements à cette loi pour en étendre le champ d'application. Elles sont déterminées à éradiquer la corruption dans le système judiciaire : le gouvernement poursuit les juges soupçonnés de corruption et publie les jugements rendus par les tribunaux ainsi que leurs attendus afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation des pouvoirs publics. Les autorités prépareront aussi un plan d'action pour renforcer l'application des lois relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

MODALITÉS ET RISQUES DU PROGRAMME

24. L'exécution du programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel. Pour le reste de l'année 2014, les résultats seront évalués sur la base des critères de réalisation révisés de fin décembre et de deux critères de réalisation continus (MPEF, tableau 1 et 2). En 2015, les résultats seront évalués sur la base des critères de réalisation de fin juin et fin décembre, de deux critères de réalisation continus et des objectifs indicatifs de fin mars et fin septembre, et de repères structurels (MPEF, tableau 3 et 4). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

25. La capacité du Mali à rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant la mise en œuvre du programme sont gérables. L'utilisation des ressources du FMI dans le cadre de l'accord FEC aura un effet négligeable sur les ratios de la dette et du service de la dette (tableau 11), et le risque de surendettement du Mali est modéré (§19). Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont la possibilité de revers dans la réconciliation nationale, une aggravation de la situation sécuritaire et la résistance aux réformes. Le principal risque extérieur est celui d'une baisse soudaine des cours de l'or, qui aurait des répercussions négatives sur les exportations et les recettes publiques du Mali. Les autorités ont à plusieurs occasions réussi à contenir les dépenses en cas d'insuffisance des recettes fiscales ou de l'aide.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. Le Mali s'efforce de surmonter la crise sécuritaire et politique récente. L'assistance militaire internationale aide les autorités à consolider le contrôle administratif de l'ensemble du territoire national. La normalisation politique a progressé, mais la réconciliation nationale avance avec lenteur.

27. La reprise économique est en cours, mais elle reste fragile. L'augmentation prévue des concours des bailleurs de fonds a ralenti en 2014 en raison de graves manquements dans la gestion des finances publiques, qui ont entraîné un retard dans le décaissement de l'aide budgétaire générale. Sa reprise soutiendra le redressement de l'économie. Cependant, les aléas

météorologiques, des revers dans la réconciliation nationale ou la propagation de l'épidémie d'Ébola au Mali pourraient compromettre la reprise économique, qui est encore fragile.

28. Il est indispensable que les règles budgétaires et de passation de marché soient rigoureusement respectées pour rétablir la confiance des entreprises, des consommateurs et des bailleurs de fonds. En s'appuyant sur les résultats des contrôles effectués par le Vérificateur général et la Section des comptes de la Cour suprême, les autorités doivent durcir l'application des règles budgétaires et de passation de marché, notamment pour les dépenses exigeant le secret prévues dans la loi de programmation militaire à moyen terme et pour les projets d'infrastructures régionaux en préparation qui ne sont pas encore intégrés à la loi de finances.

29. La révision à la baisse des recettes fiscales et l'intégration des dépenses militaires extrabudgétaires vont accroître le déficit budgétaire global en 2014. La révision à la baisse des recettes fiscales est une mesure prudente. La survenance de dépenses extrabudgétaires est regrettable, mais leur intégration dans la loi de finances rectificative a permis de régulariser les dépenses qui avaient déjà été effectuées sans accumuler d'arriérés supplémentaires.

30. La loi de finances 2015 remet le solde budgétaire global sur une trajectoire soutenable. Elle repose sur des hypothèses macroéconomiques réalistes. En ce qui concerne les recettes, elle vise une augmentation de 0,4 % du PIB grâce à des réformes dans l'administration fiscale et à un élargissement de l'assiette de l'impôt. Pour ce qui est des dépenses, leur composition reflète les priorités du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, tandis que l'enveloppe globale correspond à une projection prudente des ressources qui seront disponibles. L'orientation prévue de la politique budgétaire est appropriée : elle devrait contribuer à la stabilité macroéconomique tout en favorisant la reprise en cours.

31. Il est indispensable que les réformes soient mises en œuvre de façon déterminée pour renforcer la gestion des finances publiques. Les réformes de la politique et de l'administration fiscales doivent être accélérées pour accroître le produit de l'impôt. La simplification des procédures fiscales et douanières contribuera à améliorer le climat général des affaires. Les résultats prometteurs obtenus grâce à une coopération plus étroite et au partage d'informations entre les administrations fiscale, douanière et de passation de marché devraient maintenant être mis à profit pour mieux cibler les audits fiscaux. Un contrôle plus étroit des dépenses, soutenu par une meilleure gestion de la trésorerie, aidera à prévenir l'accumulation d'arriérés. La finalisation de l'audit des arriérés intérieurs et l'apurement de ces arriérés favoriseront la reprise.

32. Il est essentiel d'opérer des réformes visant à améliorer le climat des affaires pour rehausser les perspectives d'une croissance plus vigoureuse à moyen terme au Mali. Le programme des autorités est ambitieux et s'attaque à des domaines où les faiblesses sont bien connues. Pour améliorer durablement les perspectives de croissance et d'emploi, il est essentiel de poursuivre le renforcement du système financier, d'alléger les contraintes administratives pour les contribuables, d'assainir les finances de la compagnie d'électricité et de lutter contre la corruption.

33. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première et de la deuxième revues du programme. Cette recommandation s'appuie sur les actions menées par les autorités depuis fin 2013, les mesures correctives qu'elles ont prises à la suite des dérapages dans la gestion des finances publiques et l'ambitieux programme de réformes qu'elles ont mis au point dans le contexte de l'accord FEC. Compte tenu des actions correctives décrites aux §§15-16 et du caractère stratégique du projet hydroélectrique §4 financé ainsi que de sa compatibilité avec la viabilité de la dette, les services du FMI sont aussi favorables à ce que les dérogations demandées par les autorités pour le non-respect des critères de réalisation relatifs, respectivement, aux recettes fiscales et aux emprunts non concessionnels leur soient accordées. Les services du FMI appuient aussi la demande des autorités visant à une modification des critères de réalisation relatifs au financement de l'État par les banques et les marchés et aux recettes fiscales brutes pour fin décembre 2014, ainsi que du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles pendant le reste de l'année 2014 (MPEF, tableau 1).

Tableau 1. Mali: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–17

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹			
(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB réel	2.7	0.0	5.1	1.7	6.6	5.8	5.5	5.1	5.2
Déflateur du PIB	5.1	5.7	1.2	1.2	2.3	0.6	1.7	2.5	2.2
Inflation des prix à la consommation (moyenne)	3.1	5.3	0.3	-0.6	2.0	1.0	2.2	2.6	2.6
Secteur extérieur (variation en pourcentage)									
Termes de l'échange (détérioration -)	15.8	15.2	-12.9	-18.4	-2.0	-0.7	3.2	0.3	-2.6
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1.2	-0.1
Monnaie et crédit (contrib. à croissance monnaie sens large)									
Crédit net à l'État	5.1	10.0	1.4	-2.7	0.5	2.9	0.9	1.1	1.0
Crédit à l'économie	15.8	3.3	4.3	7.5	7.0	3.2	4.1	5.9	6.6
Masse monétaire au sens large (M2)	15.3	15.2	7.4	7.4	9.1	13.0	12.9	11.9	12.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissements intérieurs bruts	26.3	18.3	24.1	20.2	28.2	24.5	29.6	28.6	26.6
<i>dont</i> : État	8.9	3.2	7.5	7.4	10.5	11.7	10.1	8.9	9.4
Épargne nationale brute	20.1	15.7	17.2	16.2	17.9	17.6	23.5	23.7	21.7
<i>dont</i> : État	1.9	2.2	2.6	3.1	2.6	2.7	2.5	3.1	3.1
Épargne intérieure brute	16.4	12.5	-2.4	0.6	6.5	2.1	13.5	16.7	16.7
Finances de l'administration centrale									
Recettes	17.1	17.1	17.8	17.3	18.1	18.2	18.7	19.2	19.8
Dons	3.8	0.2	3.9	3.6	4.5	5.4	3.6	2.9	2.9
Dépenses totales et prêts nets	25.1	18.7	24.4	23.8	25.9	28.3	26.4	25.1	25.6
Solde global (base trésorerie, dons inclus)	-3.8	-1.2	-3.2	-2.9	-3.9	-5.5	-4.4	-3.1	-3.0
Solde budgétaire de base (déf. UEMOA) ²	-1.6	-0.8	-0.3	-0.8	0.5	-0.9	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (fin de période) ³	4.7	4.3	3.7	5.8	3.4	3.9	3.7	3.4	3.2
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris	-6.1	-2.6	-7.0	-4.0	-10.4	-7.0	-6.2	-4.9	-4.9
Solde des transactions courantes, transferts officiels non compris	-7.8	-3.2	-24.2	-17.9	-19.5	-19.8	-13.3	-8.9	-6.7
Exportations de biens et services	26.2	32.1	25.6	28.9	23.9	25.4	24.0	23.1	21.7
Importations de biens et services	36.1	37.9	52.1	48.5	45.7	47.9	40.1	35.0	31.6
Service de la dette/exportations de biens et services	4.0	3.0	3.2	2.4	4.0	3.8	4.4	4.9	5.8
Dettes extérieure (fin de période)	24.4	25.5	26.1	25.7	27.4	28.4	30.1	30.5	30.6
Postes pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,038	5,328	5,642	5,484	6,155	5,840	6,262	6,745	7,258
Balance globale des paiements (millions de dollars)	4.5	-96.9	5.4	-174.3	13.0	53.9	122.3	133.6	138.2
Taux d'intérêt du marché monétaire (en %, fin de période)	3.3	3.0
Réserves internationales brutes (millions de dollars)									
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	14,654	13,790	...	14,387
En % de la masse monétaire au sens large	55.0	51.2	...	42.9
En mois d'importations de b. et s.	5.9	5.2	...	4.7
BCEAO Mali (imputé)	1,409	1,320	1,443	1,281	1,524	1,353	1,363	1,548	1,746
En % de la masse monétaire au sens large	47.0	38.4	38.4	33.2	36.7	31.8	31.8	31.8	31.8
Taux de change dollar EU (fin de période)	497.7	500.0	...	478.7
Cours de l'or (dollars/once d'or fin, Londres fix)	1,569	1,669	1,462	1,411	1,396	1,290	1,286	1,295	1,320
Cours du pétrole (brut comptant, \$/baril)	104	105	104	104	101	99	85	86	86

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380.7 Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.² Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, moins recettes issues de l'allègement de dette PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.³ Comprend les avances statutaires de la BCEAO, les obligations d'État, les bons du Trésor et d'autres créances.

Tableau 2. Mali : comptes nationaux, 2011-17

	Part ¹	2011	2012		2013		2014		2015	2016	2017
			Est. ²	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Prog. rév.	Prog.			
(Variation annuelle en pourcentage, à prix constants)											
Secteur primaire	36.4	-1.3	8.6	5.8	-7.4	5.3	9.4	4.5	4.5	4.5	
Agriculture	23.9	-4.5	13.9	6.8	-13.7	6.0	13.0	4.9	4.9	4.9	
Cultures vivrières, hors riz	15.8	-1.8	17.9	6.3	-25.8	6.3	15.0	5.0	5.0	5.0	
Riz	5.5	-24.6	10.1	10.1	15.5	5.8	10.0	4.9	4.9	4.9	
Agriculture industrielle hors coton	1.6	2.0	2.0	7.4	5.0	7.4	7.3	7.3	7.3	7.3	
Coton	1.0	82.8	1.8	1.0	-2.1	3.0	14.8	1.5	1.5	1.5	
Élevage	7.9	4.0	0.0	3.8	4.0	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	
Pêche et forêt	4.6	4.6	0.0	4.5	4.5	4.4	4.0	3.8	3.8	3.8	
Secteur secondaire	18.3	8.1	-2.9	0.6	5.5	7.0	1.8	4.7	4.7	3.6	
Mines	6.4	0.0	9.2	-3.8	1.5	3.1	0.3	0.6	2.8	-2.2	
Industrie	4.9	20.8	3.5	-4.7	4.8	4.0	-2.9	4.9	2.6	3.6	
Aliments, boissons, tabac	2.0	18.6	-16.0	-5.0	14.1	6.3	12.2	1.0	3.2	3.2	
Textiles	1.8	31.0	40.0	-8.0	-4.8	1.0	-6.0	7.0	1.4	4.3	
Autres	1.0	15.5	-2.0	0.2	5.8	5.0	-20.0	9.4	3.4	3.4	
Énergie	2.0	8.0	-2.0	9.0	9.9	9.1	10.0	10.4	10.4	10.4	
Bâtiments et travaux publics	5.1	5.0	-25.0	10.0	10.0	15.0	5.0	5.6	5.6	5.6	
Secteur tertiaire	35.0	3.8	-6.7	6.7	8.9	7.8	4.8	6.7	5.8	6.6	
Transports et télécommunications	5.4	5.2	0.0	4.8	9.0	7.3	7.4	9.8	8.8	8.8	
Commerce	14.3	4.0	1.0	6.0	8.0	7.1	3.0	6.0	5.5	6.5	
Services financiers	0.7	3.0	-10.0	5.0	5.0	7.0	4.0	4.1	4.1	4.1	
Autres services non financiers	6.4	2.0	-35.0	15.0	15.0	15.0	3.0	3.9	3.9	3.9	
Administration publique	8.5	4.0	-4.7	5.0	7.4	5.0	6.8	6.4	4.2	5.9	
Impôts indirects et TVA intérieure	10.3	6.0	-1.1	4.7	7.8	7.5	3.9	6.1	5.5	5.7	
PIB aux prix du marché	100.0	2.7	0.0	5.1	1.7	6.6	5.8	5.5	5.1	5.2	
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Comptes nationaux											
Investissements intérieurs bruts		26.3	18.3	24.1	20.2	28.2	24.5	29.6	28.6	26.6	
Épargne nationale brute		20.1	15.7	17.2	16.2	17.9	17.6	23.5	23.7	21.7	
Solde des transactions courantes (transferts officiels inclus)		-6.1	-2.6	-7.0	-4.0	-10.4	-7.0	-6.2	-4.9	-4.9	
Postes pour mémoire :											
PIB nominal (en milliards de FCFA)		5,038	5,328	5,642	5,484	6,155	5,840	6,262	6,745	7,258	
Déflateur du PIB (variation annuelle en pourcentage)		5.1	5.7	1.2	1.2	2.3	0.6	1.7	2.5	2.2	

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹Part du PIB réel de 2010.²Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 3. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2011–17
(en milliards de FCFA)

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
		Est. ¹	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Rev. prog.	Prog.	Proj.	
Recettes et dons	1,053.0	925.8	1,225.6	1,151.1	1,387.1	1,381.4	1,395.2	1,494.6	1,646.5
Recettes totales	859.1	912.8	1,003.0	951.2	1,111.6	1,063.7	1,168.1	1,297.0	1,433.9
Recettes budgétaires	763.0	813.3	903.5	842.7	1,012.1	964.2	1,063.1	1,183.9	1,312.2
Recettes fiscales	726.7	758.7	852.8	804.5	958.6	923.7	1,015.0	1,129.7	1,251.2
Recettes non fiscales	32.9	54.7	50.6	38.2	53.5	40.5	48.1	54.2	61.0
<i>dont</i> : secteur or	22.8	31.4	23.8	17.4	35.6	8.1	12.0	11.5	12.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	99.5	99.5	108.5	99.5	99.5	105.0	113.1	121.7
Dons	193.9	13.0	222.7	199.9	275.5	317.7	227.1	197.6	212.6
Projets	97.1	8.6	69.2	70.5	120.0	116.9	121.8	84.2	90.6
Budget	96.9	4.4	144.1	120.1	152.5	197.4	105.3	113.4	122.0
<i>dont</i> : aide budgétaire générale	55.7	3.8	144.1	110.8	95.7	127.8	72.9	78.5	84.5
<i>dont</i> : aide budgétaire sectorielle	41.2	0.6	0.0	9.3	56.8	69.6	32.4	34.9	37.6
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1,264.9	995.5	1,378.8	1,307.3	1,592.9	1,653.7	1,653.0	1,696.0	1,861.4
Dépenses budgétaires	1,162.2	889.9	1,284.9	1,205.0	1,498.0	1,558.8	1,553.0	1,587.9	1,744.7
Dépenses courantes	717.3	719.4	861.5	800.5	851.7	874.7	922.2	983.7	1,062.8
Traitements et salaires	265.1	291.1	311.8	290.8	330.4	332.2	349.8	375.9	406.0
Biens et services	235.5	208.4	266.2	239.6	246.2	248.6	271.2	284.6	312.8
Transferts et subventions	181.4	187.0	251.4	237.7	242.7	259.7	264.8	285.0	302.7
Intérêts	35.4	32.9	32.0	32.4	32.4	34.1	36.4	38.2	41.3
<i>dont</i> : intérieurs	17.3	15.0	12.0	14.0	11.0	12.7	13.1	13.1	13.1
Dépenses en capital	448.1	170.5	423.4	404.5	646.3	684.1	630.8	604.2	681.9
Financement extérieur	253.9	32.1	188.1	175.9	394.8	387.7	388.8	295.7	318.2
Financement intérieur	194.2	138.4	235.3	228.6	251.5	296.4	242.0	308.5	363.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	99.5	99.5	108.5	99.5	99.5	105.0	113.1	121.7
Prêts nets	-3.2	-2.8	-5.6	-6.2	-4.6	-4.6	-5.0	-5.0	-5.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-405.8	-82.6	-375.9	-356.1	-481.3	-590.0	-484.9	-399.0	-427.5
Solde budgétaire global (dons inclus)	-211.9	-69.6	-153.2	-156.2	-205.9	-272.3	-257.8	-201.3	-214.8
Variation des arriérés	16.9	15.0	-36.7	6.0	-28.0	-64.6	-20.3	-7.2	-9.5
Intérieure	15.8	11.9	-36.7	7.5	-28.0	-62.0	-20.3	-7.2	-9.5
Extérieure (intérêts)	1.0	3.1	0.0	-1.5	0.0	-2.6	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	2.2	-7.9	7.1	-8.1	-8.3	13.7	3.6	1.1	8.4
Solde global (base caisse, dons inclus)	-192.8	-62.5	-182.8	-158.3	-242.1	-323.2	-274.6	-207.4	-215.9
Financement	192.8	62.5	182.8	158.2	242.1	323.1	274.6	207.4	215.9
Financement extérieur (net)	136.9	8.5	107.9	104.8	230.7	211.6	242.8	181.3	189.1
Prêts	165.0	22.9	158.5	135.7	264.5	254.8	281.0	225.9	243.1
Prêts projets	120.0	22.9	118.8	96.1	218.0	198.5	231.7	176.6	190.0
Prêts budgétaires	45.0	0.0	39.7	39.6	46.5	56.3	49.3	49.3	53.1
Amortissement	-46.2	-39.5	-49.1	-42.9	-55.8	-55.8	-62.1	-69.3	-78.9
Allègement de la dette	13.6	6.6	25.6	25.5	22.0	22.0	23.9	24.7	24.8
Variation des arriérés (principal)	4.5	18.5	-27.1	-13.5	0.0	-9.3	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	55.9	54.0	74.8	53.4	11.5	111.5	31.7	26.1	26.8
Système bancaire	71.7	74.1	24.3	-23.1	11.5	54.0	19.5	26.1	26.8
Banque centrale	62.9	83.3	12.3	-75.5	-4.7	-22.3	-7.6	-0.1	-8.6
Banques commerciales	3.3	65.8	12.0	29.4	16.1	76.3	27.1	26.3	35.4
Ajustement ²	5.5	75.0	0.0	-23.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	55.1	55.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-15.8	-20.1	-4.6	21.4	0.0	57.5	12.2	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde budgétaire de base ³	-82.6	-40.1	-162.2	-43.8	-64.5	-52.5	0.7	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	155.4	202.0	203.5	143.6	190.3	132.5	147.6	149.7	152.3
Assistance extérieure (dons et prêts)	358.9	35.9	381.2	335.6	540.0	572.5	508.1	423.5	455.7
Financement par les banques et sur les marchés	78.4	77.5	24.3	-22.8	11.5	100.3	33.9	26.1	26.8
PIB nominal	5,038	5,328	5,642	5,484	6,155	5,840	6,262	6,745	7,258

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380: Mali — Rapport des services du FMI pour une demande d'un accord triérial au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

³ Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, moins recettes issues de l'allègement de dette PPTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2014
(en milliards de FCFA)

	Mars		Juin		Septembre	Décembre	
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. rév.
Recettes et dons	302.8	260.5	641.3	628.0	1,053.6	1,387.1	1,381.4
Recettes totales	264.2	257.1	562.0	567.2	834.6	1,111.6	1,063.7
Recettes budgétaires	239.3	228.5	512.2	491.4	760.0	1,012.1	964.2
Recettes fiscales	226.3	224.8	486.2	467.5	722.1	958.6	923.7
Impôts directs	71.6	72.4	166.1	180.0	232.4	334.9	292.3
Impôts indirects	154.7	152.4	320.1	287.5	489.7	623.7	631.4
TVA	85.2	88.2	177.1	165.0	270.7	367.4	374.4
Accises sur produits pétroliers	7.3	5.6	14.9	11.5	22.8	30.2	23.6
Droits d'importation	30.9	29.9	63.0	57.2	96.2	127.2	135.3
Autres taxes indirectes	36.1	34.9	77.8	73.3	119.6	160.5	170.5
Remboursements d'impôts	-4.8	-6.2	-12.7	-19.5	-19.6	-61.7	-72.4
Recettes non fiscales	13.0	3.7	26.0	22.5	37.8	53.5	37.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	24.9	28.6	49.8	56.9	74.6	99.5	99.5
Dons	38.6	3.4	79.3	60.8	219.0	275.5	317.7
<i>Dont</i> : projets	24.4	0.0	49.4	47.8	78.5	120.0	116.9
<i>Dont</i> : aide budgétaire	14.2	0.0	28.4	9.6	138.3	152.5	197.4
générale	0.0	0.0	0.0	0.0	95.7	95.7	127.8
sectorielle	14.2	0.0	28.4	9.6	42.6	56.8	69.6
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancements)	401.2	218.9	801.2	594.2	1,190.7	1,592.9	1,653.7
Dépenses budgétaires	377.5	192.2	753.7	530.2	1,119.5	1,498.0	1,558.8
Dépenses courantes	221.5	142.3	441.1	366.5	646.3	851.7	874.7
Traitements et salaires	82.6	79.9	165.2	145.1	247.8	330.4	332.2
Biens et services	61.6	33.9	123.1	94.0	184.7	246.2	248.6
Transferts et subventions	68.4	23.5	136.9	112.0	189.8	242.7	259.7
Intérêts	8.9	5.1	16.0	15.4	24.0	32.4	34.1
<i>Dont</i> : intérieurs	3.7	0.6	5.5	6.9	8.3	11.0	12.7
Dépenses d'investissement	156.0	21.0	312.6	139.9	473.3	646.3	684.1
Financées sur ressources extérieures	93.1	0.0	186.8	77.4	284.6	394.8	387.7
Financées sur ressources intérieures	62.9	21.0	125.8	62.5	188.6	251.5	296.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	24.9	28.6	49.8	56.9	74.6	99.5	99.5
Prêts nets	-1.1	-2.1	-2.3	-3.4	-3.5	-4.6	-4.6
Solde budgétaire global (hors dons)	-137.0	38.2	-239.2	-27.0	-356.1	-481.3	-590.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-98.4	41.6	-159.8	33.8	-137.1	-205.9	-272.3
Variation des arriérés	-31.5	-14.2	-34.4	-17.5	-31.2	-28.0	-64.6
Ajustement base caisse	53.4	-24.7	53.4	-44.8	-8.3	-8.3	13.7
Solde global (base caisse, dons inclus)	-76.5	2.7	-140.9	-28.5	-176.6	-242.1	-323.2
Financement	76.5	-2.7	140.9	28.4	176.6	242.1	323.1
Financement extérieur (net)	46.4	-6.8	92.5	0.4	139.0	230.7	211.6
Prêts	54.5	0.0	109.0	20.0	163.5	264.5	254.8
Prêts projets	54.5	0.0	109.0	20.0	163.5	218.0	198.5
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	46.5	56.3
Amortissement	-9.5	-8.1	-33.6	-20.0	-43.0	-55.8	-55.8
Allègement de la dette	1.4	1.3	17.1	9.7	18.5	22.0	22.0
Variation des arriérés extérieures (principal)	0.0	0.0	0.0	-9.3	0.0	0.0	-9.3
Financement intérieur (net)	30.1	4.1	48.3	28.0	37.5	11.5	111.5
Système bancaire	30.1	94.8	48.3	80.3	37.5	0.0	54.0
Banque centrale	-2.1	39.4	-2.2	-5.0	-4.4	-4.7	-22.3
Banques commerciales	32.2	5.0	50.5	3.2	41.9	16.1	76.3
Ajustement ²	0.0	-50.4	0.0	-82.2	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	0.0	-90.7	0.0	-52.3	0.0	0.0	57.5
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>							
Solde budgétaire de base ³	-42.5	39.5	-35.2	60.1	42.7	31.1	-52.5
Financement par les banques et et sur les marchés	30.1	99.5	48.3	119.4	37.5	11.5	100.3

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380: Mali — Rapport des services du FMI pour une demande d'un accord triénel au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

³ Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, moins recettes issues de l'allègement PPTTE, moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011–17
(En pourcentage du PIB)

			2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
	Prog. ¹	PN			Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog.	Proj.	
Recettes et dons	20.2	21.3	20.9	17.4	21.7	21.0	22.5	23.7	22.3	22.2	22.7
Recettes totales	16.7	17.7	17.1	17.1	17.8	17.3	18.1	18.2	18.7	19.2	19.8
Recettes budgétaires	15.3	16.2	15.1	15.3	16.0	15.4	16.4	16.5	17.0	17.6	18.1
Recettes fiscales	14.3	15.2	14.4	14.2	15.1	14.7	15.6	15.8	16.2	16.7	17.2
Impôts directs	4.2	4.5	4.4	4.9	5.7	4.7	5.4	5.0	5.2	5.3	5.5
<i>Dont</i> : secteur de l'or			1.7	2.0	2.2	1.3	1.7	1.3	1.2	1.1	1.1
Impôts indirects	10.1	10.6	10.0	9.3	9.4	10.0	10.1	10.8	11.0	11.4	11.8
TVA	6.1	6.4	6.2	5.4	5.6	5.9	6.0	6.4	6.5	6.6	6.8
Accises sur produits pétroliers	0.1	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5
Droits d'importation	2.2	2.3	2.2	1.9	2.0	2.0	2.1	2.3	2.4	2.5	2.6
Autres impôts indirects	2.5	2.7	2.4	2.6	2.5	2.7	2.6	2.9	3.1	3.1	3.1
<i>Dont</i> : secteur de l'or			1.0	1.2	0.9	1.0	0.8	0.9	1.0	0.9	0.9
Remboursements d'impôts	-0.7	-0.8	-0.8	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.2	-1.4	-1.3	-1.2
Recettes non fiscales	1.0	1.0	0.7	1.0	0.9	0.7	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8
<i>Dont</i> : secteur de l'or			0.5	0.6	0.4	0.3	0.6	0.1	0.2	0.2	0.2
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.4	1.5	1.9	1.9	1.8	2.0	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Dons	3.5	3.7	3.8	0.2	3.9	3.6	4.5	5.4	3.6	2.9	2.9
Dons projets	1.6	1.7	1.9	0.2	1.2	1.3	1.9	2.0	1.9	1.2	1.2
Aide budgétaire	1.9	2.0	1.9	0.1	2.6	2.2	2.5	3.4	1.7	1.7	1.7
<i>Dont</i> : générale	1.0	1.0	1.1	0.1	2.6	2.0	1.6	2.2	1.2	1.2	1.2
<i>Dont</i> : sectorielle	0.9	0.9	0.8	0.0	0.0	0.2	0.9	1.2	0.5	0.5	0.5
Total dépenses et prêts nets (base ordonnancements)	24.4	25.6	25.1	18.7	24.4	23.8	25.9	28.3	26.4	25.1	25.6
Dépenses budgétaires	23.0	24.2	23.1	16.7	22.8	22.0	24.3	26.7	24.8	23.5	24.0
Dépenses courantes	14.0	14.7	14.2	13.5	15.3	14.6	13.8	15.0	14.7	14.6	14.6
Traitements et salaires	5.3	5.6	5.3	5.5	5.5	5.3	5.4	5.7	5.6	5.6	5.6
Biens et services	4.6	4.8	4.7	3.9	4.7	4.4	4.0	4.3	4.3	4.2	4.3
Transferts et subventions	3.6	3.8	3.6	3.5	4.5	4.3	3.9	4.4	4.2	4.2	4.2
Intérêts	0.5	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
<i>Dont</i> : intérieurs	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses d'investissement	9.0	9.5	8.9	3.2	7.5	7.4	10.5	11.7	10.1	9.0	9.4
Financées sur ressources extérieures	4.9	5.1	5.0	0.6	3.3	3.2	6.4	6.6	6.2	4.4	4.4
Financées sur ressources intérieures	4.1	4.4	3.9	2.6	4.2	4.2	4.1	5.1	3.9	4.6	5.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.4	1.5	1.9	1.9	1.8	2.0	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Solde budgétaire global (hors dons)	-7.7	-8.0	-8.1	-1.6	-6.7	-6.5	-7.8	-10.1	-7.7	-5.9	-5.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-4.2	-4.3	-4.2	-1.3	-2.7	-2.8	-3.3	-4.7	-4.1	-3.0	-3.0
Variation des arriérés	-0.2	-0.3	0.3	0.3	-0.7	0.1	-0.5	-1.1	-0.3	-0.1	-0.1
<i>Dont</i> : intérieurs			0.3	0.2	-0.7	0.1	-0.5	-1.1	-0.3	-0.1	-0.1
<i>Dont</i> : extérieurs (intérêts)			0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	0.1	0.1	0.0	-0.1	0.1	-0.1	-0.1	0.2	0.1	0.0	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-4.3	-4.5	-3.8	-1.2	-3.2	-2.9	-3.9	-5.5	-4.4	-3.1	-3.0
Financement	4.3	4.5	3.8	1.2	3.2	2.9	3.9	5.5	4.4	3.1	3.0
Financement extérieur (net)	2.7	2.8	2.7	0.2	1.9	1.9	3.7	3.6	3.9	2.7	2.6
Prêts	3.2	3.4	3.3	0.4	2.8	2.5	4.3	4.4	4.5	3.3	3.3
Prêts projets	2.3	2.5	2.4	0.4	2.1	1.8	3.5	3.4	3.7	2.6	2.6
<i>Dont</i> : non concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.9	0.9	0.9	0.0	0.7	0.7	0.8	1.0	0.8	0.7	0.7
Amortissement	-0.8	-0.9	-0.9	-0.7	-0.9	-0.8	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1
Allègement de la dette	0.3	0.3	0.3	0.1	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Variation des arriérés extérieurs (principal)			0.1	0.3	-0.5	-0.2	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	1.7	1.7	1.1	1.0	1.3	1.0	0.2	1.9	0.5	0.4	0.4
Système bancaire	1.7	1.7	1.4	1.4	0.4	-0.4	0.2	0.9	0.3	0.4	0.4
Banque centrale	1.5	1.6	1.2	1.6	0.2	-1.4	-0.1	-0.4	-0.1	0.0	-0.1
Banques commerciales	0.2	0.1	0.1	1.2	0.2	0.5	0.3	1.3	0.4	0.4	0.5
Ajustement ²	0.0	0.0	0.1	1.4	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.1	0.1	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	-0.1	-0.1	-0.3	-0.4	-0.1	0.4	0.0	1.0	0.2	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Solde budgétaire de base ³	-1.6	-1.5	-1.6	-0.8	-0.3	-0.8	0.5	-0.9	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales tirées du secteur de l'or	-1.6	-1.5	3.1	3.8	3.6	2.6	3.1	2.3	2.4	2.2	2.1
Aide officielle totale (dons plus prêts)			7.1	0.7	6.8	6.1	8.8	9.8	8.1	6.3	6.3
Financement par les banques et sur les marchés			1.6	1.5	0.4	-0.4	0.2	1.7	0.5	0.4	0.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,109	4,852	5,038	5,328	5,642	5,484	6,155	5,840	6,262	6,745	7,258

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

²Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

³Défini à la note 3 du tableau 3.

Tableau 6. Mali: Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001¹, 2011–17

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.			
(en milliards de FCFA)									
Recettes	1,063.2	925.8	1,225.6	1,151.1	1,406.1	1,400.0	1,419.1	1,519.4	1,671.4
Impôts	726.7	758.7	852.8	804.5	958.6	923.7	1,015.0	1,129.7	1,251.2
Dons	207.5	13.0	222.7	199.9	294.5	336.3	251.0	222.3	237.5
<i>Dont</i> : courants	55.7	3.8	144.1	110.8	95.7	127.8	72.9	78.5	84.5
<i>Dont</i> : en capital	151.9	9.2	69.2	79.8	198.8	208.5	178.1	143.8	153.0
Autres recettes	129.0	154.2	150.1	146.7	153.0	140.0	153.1	167.3	182.7
Dépenses	1,257.1	989.4	1,384.4	1,313.5	1,597.5	1,572.4	1,625.4	1,740.3	1,902.1
Dépenses	813.4	818.9	961.0	909.0	951.2	974.2	1,027.2	1,096.8	1,184.5
Rémunération des salariés	265.1	291.1	311.8	290.8	330.4	332.2	349.8	375.9	406.0
Utilisation de biens et services	235.5	208.4	266.2	239.6	246.2	248.6	271.2	284.6	312.8
Intérêts	35.4	32.9	32.0	32.4	32.4	34.1	36.4	38.2	41.3
Subventions	16.9	28.4	35.0	28.2	35.0	35.0	38.0	40.2	42.5
Dons	118.6	107.9	131.0	128.4	149.0	153.9	167.5	181.6	192.1
Autres dépenses	142.1	150.2	185.0	189.6	158.2	170.3	164.3	176.3	189.8
Acquisition nette d'actifs non financiers	443.6	170.5	423.4	404.5	646.3	598.2	598.2	643.5	717.6
Solde brut de gestion	249.8	107.0	264.6	242.1	454.8	425.8	391.9	422.6	486.9
Capacité(+)/besoin(-) de financement	-193.9	-63.5	-158.8	-162.4	-191.5	-172.4	-206.3	-220.9	-230.7
Opérations financières nettes	-193.9	-63.5	-158.8	-162.4	-191.5	-172.4	-206.3	-220.9	-230.7
Acquisition nette d'actifs financiers	52.5	-70.2	-1.0	-22.9	-4.6	-44.5	-14.4	-4.0	-3.0
Intérieurs	52.5	-70.2	-1.0	-22.9	-4.6	-44.5	-14.4	-4.0	-3.0
Numéraire et dépôts	0.1	-87.5	0.0	87.0	0.0	17.6	2.8	0.0	0.0
Prêts (capacité nette de financement)	-3.2	-2.8	-5.6	-6.2	-4.6	-4.6	-5.0	-5.0	-5.0
Actions et autres participations (produit des privatisations)	15.8	20.1	4.6	-21.4	0.0	-57.5	-12.2	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	39.8	0.0	0.0	-82.3	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0
Accroissement net des passifs	246.4	-6.7	157.8	139.5	186.9	127.9	191.9	216.9	227.7
Intérieurs	61.3	7.7	29.6	28.0	-45.8	-95.1	-52.7	35.7	47.3
Titres de dette et crédits	34.7	-23.0	7.4	49.0	0.0	-61.1	-19.5	-4.0	-4.0
Autres comptes à payer	26.6	30.7	22.2	-20.9	-45.8	-34.0	-33.2	39.7	51.3
Extérieurs	185.0	-14.4	128.2	111.4	232.7	223.0	244.6	181.2	180.4
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Variation de la valeur nette : transactions	-193.9	-63.5	-158.8	-162.4	-191.5	-172.4	-206.3	-220.9	-230.7
PIB nominal	5,038	5,328	5,642	5,484	6,155	5,840	6,262	6,745	7,258

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

1 Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

2 Rapport pays du FMI No. 13/380, Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 7. Mali: Balance des paiements, 2011-17

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
		Est.	Prog. ¹	Est.	Prog.	Prog. rév.	Prog.	Proj.	
(Milliards de francs CFA)									
Solde des transactions courantes									
Transferts officiels exclus	-390.8	-168.3	-1,366.7	-984.1	-1,202.6	-1,157.1	-835.3	-601.2	-485.3
Transferts officiels inclus	-309.7	-139.3	-393.9	-221.3	-407.5	-406.5	-386.9	-329.4	-355.6
Balance commerciale	-157.0	56.9	-384.8	-148.3	-378.8	-336.7	-318.5	-277.7	-224.6
Exportations, f.à.b.	1,128.5	1,532.2	1,278.7	1,399.2	1,275.5	1,293.4	1,306.0	1,352.1	1,358.9
Coton fibre	90.9	191.0	154.6	174.5	169.9	162.2	143.4	152.1	154.3
Or	804.1	1,065.6	850.9	955.0	804.0	859.5	868.8	894.6	884.1
Autres	233.5	275.6	273.2	269.7	301.6	271.7	293.7	305.5	320.5
Importations, f.à.b.	-1,285.5	-1,475.3	-1,663.5	-1,547.5	-1,654.2	-1,630.1	-1,624.5	-1,629.8	-1,583.5
Produits pétroliers	-380.2	-421.8	-401.3	-434.3	-426.9	-416.7	-376.1	-400.1	-412.0
Produits alimentaires	-178.3	-209.1	-282.3	-231.9	-248.8	-247.8	-279.9	-292.1	-271.3
Autres	-727.0	-844.5	-979.9	-881.3	-978.5	-965.6	-968.4	-937.6	-900.2
Services (net)	-338.6	-367.2	-1,109.0	-927.9	-1,003.0	-974.9	-690.8	-521.6	-492.8
Crédit	193.9	176.1	164.9	184.4	180.0	190.8	197.8	206.3	215.8
Débit ²	-532.4	-543.3	-1,273.8	-1,112.3	-1,183.0	-1,165.6	-888.6	-727.9	-708.5
Dont : assurances et fret	266.2	-305.8	-360.2	-320.1	-358.2	-353.0	-351.8	-352.9	-342.9
Revenu (net)	-217.9	-234.8	-229.2	-289.8	-226.2	-252.3	-262.2	-271.6	-273.4
Dont : intérêts exigibles sur la dette publiq	-18.1	-17.9	-20.0	-18.4	-23.1	-21.4	-23.3	-25.1	-28.2
Transferts (net)	403.8	405.8	1,329.1	1,144.7	1,200.4	1,157.3	884.6	741.6	635.2
Transferts privés, net	322.7	376.8	356.3	382.0	405.4	406.7	436.2	469.7	505.5
Transferts officiels, net ²	81.0	29.0	972.8	762.8	795.1	750.6	448.4	271.8	129.7
Dont : dons budgétaires	55.7	3.8	144.1	110.8	125.0	127.8	72.9	78.5	84.5
Compte de capital et compte financier	337.0	100.4	396.6	121.5	362.7	432.6	446.6	394.3	422.1
Compte de capital, net	170.7	48.6	115.9	123.5	181.7	233.0	204.1	172.8	186.0
Dont : dons projets	138.3	9.2	69.2	79.8	134.0	186.5	154.2	119.1	128.2
Compte financier	166.3	51.8	280.7	-2.0	181.1	199.6	242.5	221.5	236.1
Privé (net)	27.4	39.3	160.8	-86.0	16.0	7.1	14.6	55.2	61.5
Investissements directs, net	260.4	195.0	205.2	140.5	218.6	149.6	157.3	143.1	149.7
Investissement de portefeuille (net)	-1.7	-2.3	-1.7	-2.4	-2.6	-2.5	-2.7	-2.9	-3.1
Autres flux de capitaux privés	-231.3	-153.4	-42.7	-224.1	-200.0	-140.0	-140.0	-85.0	-85.0
Officiel (net)	118.8	5.0	99.4	76.2	156.5	184.1	218.9	156.6	164.2
Décaissements	165.0	22.9	158.5	135.7	227.2	254.8	281.0	225.9	243.1
Budgétaires	45.0	0.0	39.7	39.6	28.7	56.3	49.3	49.3	53.1
Financement de projets	120.0	22.9	118.8	96.1	198.5	198.5	231.7	176.6	190.0
Amortissement exigible sur dette pub.	-46.2	-39.5	-49.1	-42.9	-55.8	-55.8	-62.1	-69.3	-78.9
Erreurs et omissions	-25.2	-10.5	0.0	13.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.1	-49.5	2.7	-86.1	-44.8	26.1	59.7	64.9	66.6
Financement	-2.1	49.5	-2.7	86.1	44.8	-26.1	-59.7	-64.9	-66.6
Avoirs extérieurs (net)	-15.7	42.9	-28.3	60.6	22.8	-48.0	-83.6	-89.6	-91.4
Dont : FMI (net)	21.2	3.8	18.9	18.8	2.1	4.2	1.7	-0.1	-8.6
Assistance au titre de l'initiative PPT	13.6	6.6	25.6	25.5	22.0	22.0	23.9	24.7	24.8
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Solde des transactions courantes									
Transferts officiels exclus	-7.8	-3.2	-24.2	-17.9	-20.2	-19.8	-13.3	-8.9	-6.7
Transferts officiels inclus	-6.1	-2.6	-7.0	-4.0	-6.8	-7.0	-6.2	-4.9	-4.9
(variation annuelle en pourcentage)									
Commerce extérieur									
Indice volume d'exportations	3.2	3.4	1.5	6.6	-1.6	-2.6	2.2	3.1	0.6
Indice volume d'importations	5.0	5.2	19.0	0.7	13.2	11.5	4.9	-0.1	-8.1
Valeur unitaire des exportations	0.6	0.7	-16.3	-15.2	-5.8	-6.2	-2.0	0.8	-0.2
Valeur unitaire des importations	1.7	2.1	-3.9	3.9	-5.1	-5.6	-5.0	0.5	5.7
Termes de l'échange	15.8	15.2	-12.9	-18.4	-0.7	-0.7	3.2	0.3	-2.6

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.²Les chiffres de 2013-14 comprennent une augmentation des services de sécurité payés à la communauté internationale et financés par elle, en relation avec l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 8. Mali: Situation monétaire, 2011–17

	2011	2012	2013		2014			2015	2016	2017
			Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Juin	Prog. rév.	Prog.	Proj.	
(milliards FCFA)										
Avoirs extérieurs nets	693.9	696.7	725.0	758.3	753.3	682.9	886.3	1,049.9	1,164.6	1,281.0
BCEAO	584.9	542.1	570.4	481.5	598.7	359.7	529.6	613.2	702.8	794.2
Banques commerciales	109.0	154.6	154.6	276.7	154.6	323.2	356.7	436.7	461.7	486.7
Avoirs intérieurs nets	798.0	1,021.3	1,113.7	1,087.1	1,252.7	1,115.4	1,199.4	1,304.4	1,470.1	1,669.4
Crédit à l'État (net)	-203.7	-54.6	-29.8	-100.7	-19.9	-102.6	-46.7	-27.1	-1.0	25.8
BCEAO	-11.2	75.4	88.2	0.0	83.8	-5.1	-22.3	-29.8	-29.9	-38.6
Banques commerciales (net)	-192.5	-130.1	-118.1	-100.7	-103.7	-97.5	-24.4	2.7	28.9	64.4
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	1,049.3	1,099.2	1,173.6	1,228.3	1,302.7	1,233.4	1,286.6	1,372.0	1,511.6	1,684.2
Autres postes nets	-47.6	-23.2	-30.1	-40.5	-30.1	-15.4	-40.5	-40.5	-40.5	-40.5
Masse monétaire (M2)	1,492.0	1,718.0	1,838.7	1,845.4	2,006.1	1,798.2	2,085.7	2,354.3	2,634.6	2,950.4
Circulation fiduciaire hors banques	415.4	513.9	545.2	508.8	594.8	480.5	575.1	649.1	726.4	813.5
Dépôts bancaires	1,076.6	1,204.2	1,293.6	1,336.6	1,411.3	1,317.8	1,510.6	1,705.2	1,908.2	2,136.9
Pour mémoire :										
Monnaie centrale (M0)	643.5	733.1	788.1	742.5	859.8	701.4	839.2	947.2	1,060.0	1,187.1
Réserves internationales brutes BCEAO	701.4	660.2	706.3	613.2	736.5	491.1	663.6	749.0	838.5	921.3
En % de la masse monétaire au sens large	47.0	38.4	38.4	33.2	36.7	27.3	31.8	31.8	31.8	31.2
(en pourcentage de la monnaie au sens large de début de période)										
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large										
Masse monétaire (M2)	15.3	15.2	7.4	7.4	9.1	-0.9	13.0	12.9	11.9	12.0
Avoirs extérieurs nets	-2.5	0.2	1.7	3.6	1.5	-7.1	6.9	7.8	4.9	4.4
BCEAO	2.5	-2.9	1.7	-3.5	1.5	-13.3	2.6	4.0	3.8	3.5
Banques commerciales	-5.0	3.1	0.0	7.1	0.0	6.2	4.3	3.8	1.1	0.9
Avoirs intérieurs nets	17.8	15.0	5.8	3.8	7.6	5.2	6.1	5.0	7.0	7.6
Crédit à l'administration centrale	5.1	10.0	1.4	-2.7	0.5	-2.6	2.9	0.9	1.1	1.0
Crédit à l'économie	15.8	3.3	4.3	7.5	7.0	5.3	3.2	4.1	5.9	6.6
Autres postes nets	-3.1	1.6	0.0	-1.0	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
(taux de croissance annuels, sauf indication contraire)										
Postes pour mémoire :										
Masse monétaire (M2)	15.3	15.2	7.4	7.4	9.1	-0.9	13.0	12.9	11.9	12.0
Monnaie centrale (M0)	18.0	13.9	7.4	1.3	9.1	-6.4	13.0	12.9	11.9	12.0
Crédit à l'économie	24.1	4.8	6.8	11.7	11.0	8.5	4.7	6.6	10.2	11.4
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3.4	3.1	3.1	3.0	3.1	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	2.3	2.3	2.3	2.5	2.3	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Circulation fiduciaire hors banques/M2	27.8	29.9	29.6	27.6	29.6	26.7	27.6	27.6	27.6	27.6

1/BCEAO et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/380. Mali -- Rapport des services du FMI pour une demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Mali : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	(en pourcentage)					
Fonds propres						
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	9.8	7.7	13.7	11.7	11.4	12.1
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques	9.0	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.2	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9
Répartition sectorielle du crédit à l'économie						
Agriculture et pêche	12.8	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5
Secteur minier	0.2	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7
Secteur manufacturier	7.4	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1
Électricité, gaz et eau	3.9	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6
Bâtiment et travaux publics	1.6	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8
Commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants	38.7	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2
Transports, entreposage, communications	14.1	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3
Assurance, immobilier et services aux entreprises	14.1	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7
Services collectifs et sociaux	7.3	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0
Qualité des actifs						
Prêts improductifs/total des prêts	23.1	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3
Prêts improductifs/total des prêts (net de provisionnement)	9.5	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0
Résultat et rentabilité						
Rentabilité des actifs	0.8	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2
Rentabilité des fonds propres	10.4	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	37.9	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4
Actifs liquides/passifs à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0
Prêts/dépôts	77.5	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7
Postes pour mémoire¹						
Taux des dépôts	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8
Taux prêteur	9.8	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5

Source : BCEAO et estimations des services du FMI.

¹Moyenne.

Tableau 10. Mali: Calendrier des décaissements au titre de l'accord FCE, 2013–16

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
6 millions de DTS	18 décembre 2013	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
4 millions de DTS	1er mai 2014	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2014	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er mai 2015	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2015	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er mai 2016	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2016	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord.

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Mali : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–22¹

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(en millions de DTS, sauf indication contraire)											
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
Principal	1.2	2.1	1.9	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	13.2	10.3	6.2
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs ²											
Principal	1.2	2.1	2.3	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	13.9	11.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations totales basées sur les crédits existants et futurs											
En millions de DTS	1.2	2.1	2.3	5.9	8.4	11.8	12.8	13.9	15.3	14.0	11.1
En milliards de FCFA	1.5	1.6	1.7	4.4	6.2	8.8	9.5	10.3	11.3	10.4	8.2
En pourcentage des recettes publiques	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.5
En pourcentage du service de la dette	2.3	3.2	2.6	5.9	7.5	9.2	8.5	10.0	10.5	9.2	8.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	1.3	2.3	2.5	6.3	9.0	12.6	13.8	14.9	16.4	15.0	11.8
Encours total des crédits du FMI ¹											
En millions de DTS	30.1	90.2	93.0	95.4	95.2	83.6	70.9	57.1	41.9	28.0	17.0
En milliards de FCFA	23.5	67.7	69.2	71.4	71.1	62.3	52.7	42.3	31.0	20.7	12.6
En pourcentage des recettes publiques	2.6	7.1	6.5	6.1	5.5	4.3	3.3	2.5	1.7	1.0	0.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	1.4	4.3	4.7	4.8	4.6	4.0	3.3	2.6	1.9	1.2	0.7
En pourcentage du service de la dette	35.8	136.1	101.8	95.8	85.9	65.3	46.9	40.9	28.9	18.5	12.4
(en % du PIB)	0.4	1.2	1.2	1.1	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	32.3	96.7	99.7	102.2	102.0	89.6	76.0	61.2	44.9	30.0	18.2
Décaissements et rachats											
Décaissements	-1.2	25.9	5.7	2.3	-0.2	-11.6	-12.7	-13.8	-15.2	-13.9	-11.0
Remboursements et rachats	0.0	28.0	8.0	8.0	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	1.2	2.1	2.3	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	13.9	11.0
Postes pour mémoire :											
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
PIB nominal	5,328	5,484	5,840	6,262	6,745	7,258	7,831	8,443	9,096	9,807	10,588
Exportations de biens et services	1,708	1,584	1,484	1,504	1,558	1,575	1,610	1,632	1,676	1,725	1,813
Recettes publiques	913	951	1,064	1,168	1,297	1,434	1,586	1,709	1,856	2,019	2,196
Service de la dette	66	50	68	75	83	95	112	103	108	112	102
Sources : estimations et projections des services du FMI.											
¹ Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.											
² Inclut les décaissements futurs qui sont proposés au tableau 10.											

Tableau 12. Mali: Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2011

	1990	1995	2000	2005	2011
Objectif 1 : éradiquer la pauvreté extrême et la faim	But 2015 = réduire de moitié les taux de pauvreté et malnutrition par rapport à 1990				
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	47	47	47	47	48
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	36	35	35	36	36
PIB par personne employée (\$ constants de 1990 en PPA)	2,532	2,603	2,751	3,211	3,576
Part des revenus des 20 % les plus pauvres (%)	..	5	6	7	8
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins de 5 ans)	..	38	30	28	..
Indice d'écart de la pauvreté à 1,25 dollar EU/jour (PPA) (%)	..	53	26	19	16
Pourcentage de la population vivant avec 1,25 dollar par jour (PPA)	..	86	61	51	50
Emploi vulnérable, total (% emploi total)	87	..
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous	But 2015 = porter le taux de scolarisation nette à 100				
Taux d'alphabétisation, femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	17	31	34
Taux d'alphabétisation, hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	32	47	56
Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	33	..	83	74	75
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	9	..	29	41	55
Taux net ajusté de scolarisation primaire (% des enfants en âge d'école primaire)	42	54	67
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	But 2015 = porter le taux d'éducation à 100				
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	12	12	10	10
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	61	69	75	80	88
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	50	50	56	62	71
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	15	18	48	53	46
Proportions de femmes employées dans les secteurs non agricoles (% du total des emplois non agricoles)	..	27	..	35	..
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	But 2015 = réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans par rapport à 1990				
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	43	52	49	73	56
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	130	125	116	97	81
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	253	240	220	173	133
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	But 2015 = réduire de 3/4 la mortalité maternelle par rapport à 1990				
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans)	193	190	187	183	177
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	40	41	49	..
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes 15-49 ans)	..	7	8	8	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1,100	930	740	620	540
Femmes enceintes recevant soins prénataux (%)	..	47	57	70	..
Besoins de contraception non satisfaits (% femmes mariées, 15-49 ans)	..	26	29	31	..
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	But 2015 = commencer à faire reculer le SIDA et autres grandes maladies				
Enfants fébriles recevant antipaludiques (% des enfants fébriles de moins de 5 ans)	32	35
Utilisation préservatifs, femmes (% femmes 15-24 ans)	..	3	3	4	..
Utilisation préservatifs, hommes (% hommes 15-24 ans)	..	26	26	29	..
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	76	80	77	69	62
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	1	2	2	1	1
Cas de tuberculose dépistés (% , toutes formes)	45	39	48	52	56
Objectif 7 : assurer un environnement durable					
Émissions de CO ₂ (kg par \$ de PIB en PPA)	0	0	0	0	0
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	12	11	11	11	10
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	15	17	18	20	22
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	28	37	46	55	65
APD nette reçue par habitant (\$ courants)	60	60	28	60	88
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Service de la dette (PGE et FMI uniquement, % des exportations de biens, services et revenu primaire)	15	16	13	4	3
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0	1	2
Abonnements téléphonie mobile (pour 100 personnes)	0	0	0	6	68
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0	0	0	1	1
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7
Autres					
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	290	260	250	440	670
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	2	2	3	5	10
Formation brute de capital (% du PIB)	23	23	25	23	23
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	46	48	49	52	54
Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 ans et plus)	19	26	31
Population, total (millions)	8.7	9.8	11.3	13.2	15.8
Commerce (% du PIB)	51	57	66	63	62

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).

Lettre d'intention

Bamako, le 14 novembre 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS afin d'appuyer les politiques du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2014–16, dans le cadre d'un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2013 et en 2014. Comme expliqué dans le MPEF, tous les critères de réalisation et indicateurs à fin 2013 et à fin juin 2014 ont été atteints, sauf le plancher des recettes fiscales brutes et le plafond des emprunts non concessionnels. Quatre des cinq mesures faisant l'objet de repères structurels ont été pleinement mises en œuvre. Dès lors, le gouvernement demande la conclusion des première et seconde revues de l'accord au titre de la FEC et le déboursement des deuxième et troisième tranches pour un montant équivalent à 8 millions de DTS.
3. En 2013, les recettes fiscales brutes ont été inférieures au montant programmé en raison de la moins-value enregistrée au niveau des impôts directs payés par les sociétés minières. Cette baisse reflète un impact plus négatif qu'anticipé de la baisse des prix de l'or sur le bénéfice des sociétés minières. Le conflit social au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI) tout au long de l'année 2013 semble également avoir pesé sur le montant des redressements d'impôts réalisés au cours du dernier trimestre. En réaction aux difficultés rencontrées, le gouvernement mis en place une nouvelle équipe dirigeante à la DGI avec pour mission de mettre en œuvre les réformes déclinées dans le MEFP. À la lumière des mesures déjà prises et des autres mesures programmées pour atteindre l'objectif de recettes fiscales en 2014, le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation sur les recettes fiscales brutes en décembre 2013 et en juin 2014. Le gouvernement demande également une modification des critères de réalisation sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État et des recettes fiscales brutes à fin-décembre 2014.

4. En août 2014, après consultation des services du FMI, le gouvernement a contracté un emprunt de 619 millions de yuan RMB (99 millions de dollars, 49 milliards de FCFA ou 0,8 % du PIB) auprès de la Banque Export Import de Chine avec un élément don de 29,7 % pour financer la centrale hydroélectrique de Taoussa. Étant donné le caractère stratégique de ce projet et de la faible différence par rapport à l'élément don requis (35 %), le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État.

5. Ce mémorandum présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien s'engage à mettre en œuvre d'ici la fin de cette année, ainsi que celles qu'il mettra en œuvre d'ici la fin de 2015, pour préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la reprise économique naissante, accentuer la mise en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques, et faciliter le développement du secteur privé.

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de ce programme. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint.

7. Le gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.

8. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT, l'annexe d'information, et l'analyse de la viabilité de la dette. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI des première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la FEC.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Bouaré Fily Sissoko
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes:

1. Mémorandum de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Piece Jointe I—Mémorandum de politiques économiques et financières

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).¹

Évolution économique en 2013-14 et performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

A. Évolution économique en 2013-14 et perspectives économiques en 2014

2. En 2013, la croissance réelle du PIB n'a été que de 1,7 pour cent comparé aux 5,1 pour cent attendu dans le programme. Cette contre-performance est due à la contraction de près de 26 pour cent de l'agriculture vivrière hors-riz par rapport aux résultats exceptionnels de la campagne précédente en raison d'une pluviométrie moins favorable que l'année précédente. En 2014, la croissance réelle du PIB devrait s'accélérer pour atteindre 5,8 pour cent grâce à la croissance soutenue attendue dans le secteur agricole à la lumière des résultats préliminaires des enquêtes auprès des producteurs. Seule la production du secteur manufacturier devrait enregistrer un recul (-2,9 pour cent) en raison de la morosité du climat des affaires. L'inflation moyenne a été négative (-0,6 pour cent) en 2013 grâce à la bonne campagne agricole de l'année précédente et devrait rester faible (1 pour cent) en 2014 grâce aux importations de produits alimentaires.

3. En 2013, le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements s'est creusé pour atteindre 4 pour cent du PIB à la suite de la baisse des cours de l'or et de l'augmentation des importations concomitante avec la reprise économique. Ce déficit du compte courant a été presque entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 86 milliards de FCFA (174 millions de \$), financé par l'utilisation des réserves de changes de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En 2014, le déficit du compte courant (dons inclus) devrait se creuser pour atteindre 7,0 pour cent du PIB, pour les mêmes raisons qu'en 2013. L'aide extérieure et les investissements directs étrangers devraient dépasser le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un léger surplus.

¹ [Rapport du FMI No. 13/380. Mali: Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit—Rapport des services du FMI.](#)

4. En 2013, la masse monétaire a crû de 7,4 pour cent, sous l'impulsion du crédit à l'économie qui a progressé de 11,7 pour cent. En 2014, la masse monétaire devrait croître de 13 pour cent, sous l'impulsion du crédit à l'économie et de l'acquisition d'avoirs extérieurs par les banques commerciales. Les banques commerciales profitent de la politique monétaire accommodante de la BCEAO en recourant à ses avances pour financer l'économie malienne et souscrire aux titres émis par les Etats de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

5. Les dommages subis par les banques dans le nord et la stagnation économique en 2012 ont conduit à une détérioration de la stabilité du secteur bancaire. L'encours des créances en souffrance est passé de 18,0 pour cent du total des crédits (6,5 pour cent, déduction faite des provisions) en décembre 2011, à 19,3 pour cent (8,3 pour cent, déduction faite des provisions) en décembre 2013. Le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques s'est maintenu aux alentours de 11,7 pour cent depuis décembre 2011 et a légèrement augmenté à 12,9 pour cent vers la fin de 2013. La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est également détériorée : la part des prêts non performants a presque doublé depuis 2011, passant de 7,7 pour cent en 2011 à 13,2 pour cent à fin 2013.

6. La politique budgétaire en 2013 et au premier semestre 2014 a été prudente. En 2013, les recettes et dons ont été 1151 milliards de FCFA (21,0 pour cent du PIB), en baisse par rapport au niveau programmé, en raison, parmi d'autres facteurs, d'une diminution des recettes du secteur minier lié à la baisse du cours de l'or. Les dépenses ont été de 1307 milliards de FCFA (23,8 pour cent du PIB) pour atteindre un solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus) déficitaire de 156 milliards de FCFA (2,8 pour cent du PIB) et un solde budgétaire de base déficitaire de 43,8 milliards de FCFA (0,8 pour cent du PIB), proche du niveau enregistrée dans le programme. En juin 2014, les recettes et dons ont été de 628 milliards de FCFA, et les dépenses de 594, pour atteindre un solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus) excédentaire de 3 milliards de FCFA, et un solde budgétaire de base de 60 milliards de FCFA, supérieur à la cible du programme.

7. L'Assemblée nationale a approuvé une loi de finances rectificative (LFR) par la séance du 25 août 2014. La LFR vise à atteindre un niveau de recettes fiscales nettes d'au moins 15,4 pour cent du PIB. Elle vise également à contenir le déficit du solde de base et le déficit global à respectivement, 0,7 et 4,4 pour cent du PIB, tout en alignant l'exécution des dépenses sur les priorités du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) à moyen terme (2012–17), du Plan pour la relance durable pour 2013–14 (PRED) et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2014–18 (¶16). Pour aider à la relance de l'économie, la LFR accorde une priorité aux remboursements des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat qui restent à rembourser à concurrence de 56 milliards de FCFA (¶151). Le contrôle de l'exécution budgétaire de septembre 2014 a identifié la nécessité d'augmenter la subvention à la société Energie du Mali (EDM) de 50 à 61 milliards de FCFA, ce que le gouvernement régularisera dans une nouvelle loi de finance rectificative (¶18).

8. Le gouvernement a introduit une nouvelle LFR pour régulariser les dépenses hors-budget en 2014 qui ont été identifiées au cours d'un contrôle de dépenses effectuées en septembre 2014 (¶15).

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

9. Tous les critères de réalisation et indicateurs à fin décembre 2013 et fin juin 2014 ont été respectés sauf le plancher sur les recettes fiscales brutes et le plafond sur les emprunts non-concessionnels (Tableau 1).

- En 2013, l'ajustement des dépenses publiques à la moins-value des recettes a permis de maintenir le recours de l'Etat au financement intérieur net des banques et des marchés financiers en dessous du plafond programmé et ajusté pour tenir compte, entre autres, de la moins-value de l'aide budgétaire, conformément aux dispositions du Protocole d'accord technique (PAT) du programme. Il en a été de même pour le solde budgétaire de base qui a été supérieur au plancher programmé et ajusté. Les dépenses prioritaires ont été globalement supérieures au plancher programmé mais les dépenses de santé ont été sous-exécutées à concurrence de 15,5 milliards de FCFA (18 pour cent du montant retenu pour le calcul du plancher) en raison du retard enregistré dans l'acquisition d'équipements médicaux et de certaines fournitures sur les dépenses courantes pour lesquels les marchés ont été passés. La sous-exécution des dépenses courantes et des dépenses d'investissement est due aux exigences d'acquisition de fournitures et d'équipements de santé à travers des marchés en bonne et due forme. Aucun emprunt en devise étrangère non-concessionnel n'a été signé. L'Etat n'a accumulé aucun arriéré sur sa dette extérieure à l'exception d'arriérés de 11,9 milliards de FCFA (24 millions de \$) sur une dette bilatérale à l'égard de la Libye avec qui le gouvernement avait éprouvé des difficultés à identifier un interlocuteur mais qui l'a remboursé 15 mai 2014. Le gouvernement a remboursé en 2013 tous les autres arriérés accumulés sur sa dette extérieure à la suite des événements de mars 2012, soit 20 milliards de FCA (40 millions de \$).
- En 2013, les recettes fiscales brutes ont été inférieures de 46 milliards de FCFA au montant programmé en raison de la moins-value enregistrée au niveau des impôts directs payés par les sociétés minières (¶16). Cette baisse reflète un impact plus négatif qu'anticipé de la baisse des prix de l'or depuis 2012 (16 pour cent) sur le bénéfice des sociétés minières. Le conflit social, qui a marqué la Direction Générale des Impôts (DGI) pendant l'année 2013 a également pesé sur le montant des redressements d'impôts réalisés au cours du dernier trimestre, qui ont été beaucoup plus faibles qu'au cours des années précédentes. En réaction aux difficultés rencontrées à la Direction générale des impôts au cours du dernier trimestre, un nouveau directeur général a été nommé en octobre avec pour mission d'accélérer la mise en œuvre des réformes déclinées dans l'arrangement au titre de la FEC. Tous les directeurs de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) ont été remplacés en mars 2014. A la lumière de ces mesures déjà prises et des autres mesures programmées pour renforcer la mobilisation des recettes fiscales (¶¶23–30), le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation sur les recettes fiscales brutes en décembre 2013 et en juin 2014.
- Le 5 mai 2014, le gouvernement a payé 11,6 milliards de FCFA (23 millions de \$) à la Libye pour régler tous ses arriérés.

- Au 30 juin 2014, tous les critères de réalisation et indicateurs ont été respectés sauf le critère de réalisation portant sur les recettes fiscales brutes. Ce non-respect résulte de l'impossibilité de revoir à la baisse les objectifs pour 2014 à la lumière de la contre-performance observée en 2013 étant donné la décision des services du FMI de suspendre la conclusion de la première revue du programme FEC jusqu'à ce que des problèmes de gouvernance financière soient résolus (¶111).
- En août 2014, après consultation des services du FMI, le gouvernement a contracté un emprunt de 619 millions de yuan RMB (49 milliards de FCFA, 99 millions de \$ ou 0,8 pour cent du PIB) auprès de la Banque Export Import de Chine avec un élément don de 29,7 pour cent pour financer la centrale hydroélectrique de Taoussa. Étant donné le caractère stratégique de ce projet et de la faible différence par rapport à l'élément don requis (35 pour cent), le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non-concessionnelles (Tableau 1).

10. Quatre mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre complètement et une partiellement (Tableau 2) :

- Le gouvernement a partagé un rapport sur les résultats d'un audit de la chaîne de la dépense réalisé avec l'assistance technique du FMI² aux partenaires techniques et financiers. Cet audit a relevé quelques faiblesses et proposé des recommandations précises pour les éliminer.
- Le gouvernement a publié sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances un rapport de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) réalisé en collaboration avec la BCEAO qui analyse les mouvements des postes de la Position nette du gouvernement à l'égard du système bancaire (PNG) en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres comptes publics (PNACP) en 2012 et 2013. Ce rapport³ présente les stocks de début et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP.
- Le Conseil des Ministres a examiné des propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE) et l'entreprise Énergie du Mali

² [Rapport no 14/122. Mali--Rapport d'assistance technique: Audit de la chaîne de la dépense.](#)

³ Disponible aux adresses suivantes:

http://finances.gouv.ml/documentation/Rapport%20conjoint_BCEAO_DNTCP_prov.pdf,

http://finances.gouv.ml/documentation/ETAT%20DE%20PRESENT%20PNG_RQ%20FMI_11_12.pdf, et

http://finances.gouv.ml/documentation/ETAT%20DE%20PRESENT%20PNG_RQ%20FMI_12_13.pdf.

(EDM) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité (¶157).⁴

- La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a produit les Tableaux des opérations financières de l'Etat (TOFE) relatifs à fin décembre 2013 et fin mars 2014 selon la directive UEMOA de 2009 la plus récente en la matière (¶142).
- Partiellement mis en œuvre a été le repère sur le rapport de la Direction Générale des Impôts (DGI) au Conseil des Ministres sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises importatrices et adjudicataires de marchés publics, dont le Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) a indiqué que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles (¶130). En effet, le rapport de la DGI n'a porté que sur les redressements des entreprises importatrices.

Renforcement de la mise en œuvre des règles budgétaires et de passation de marché

11. Au cours du deuxième trimestre, après la mission des services du FMI à Bamako en mars 2014 pour conduire les discussions sur la première revue de l'arrangement FEC, les services du FMI et du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ont échangé des informations à propos d'opérations effectuées au cours du premier trimestre 2014 qui ne figuraient pas dans la Loi de finances 2014. Il s'agit de l'achat d'un aéronef pour un montant de 20 milliards de FCFA (40 millions de \$), d'un contrat d'équipements et fournitures passé par le Ministère de la défense et des anciens combattants (MDAC) pour un montant de 69 milliards de FCFA (138 millions de \$), et de l'octroi d'une garantie par l'Etat pour un montant de 100 milliards de FCFA (200 millions de \$) lié à ce contrat ainsi que d'autres contrats.

12. Les services du FMI et du MEF ont décelé des faiblesses dans la gestion des finances publiques qui se sont manifesté lors de ces opérations et ont identifié des mesures pour y remédier. Ces mesures sont les suivantes :

- Régularisation de l'achat de l'avion dans la LFR sans détérioration des soldes budgétaires du cadrage arrêté lors de la mission de revue de mars 2014 ni changement des planchers de dépenses prioritaires arrêtés à cette occasion ; l'Assemblée nationale a approuvé une LFR répondant à ces conditions (¶17).
- [Audit par le Bureau du vérificateur général \(BVG\)](#) à la requête de la Primature des transactions précitées qui couvre la conformité des procédures budgétaires et de passation de marchés utilisées; cet audit a révélé un écart de 29 milliards de FCFA (58 millions de \$) entre le prix facturé par le titulaire du marché et celui indiqué sur les factures pro forma qui prennent en charge les frais d'approche jusque dans les magasins du MDAC, dont 5 milliards

⁴ Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.maliapd.org/spip.php?article365>.

de FCFA (10 millions de \$) peuvent être attribués aux frais bancaires engendrés par l'opération; le BVG a remis son rapport d'audit le 27 octobre 2014; il a été publié sur les sites internet de la Primature et du BVG le 29 octobre 2014, action préalable pour conclure les première et seconde revues de l'arrangement FEC (Tableau 2).

- [Audit de conformité et de régularité des dépenses engagées précitées au regard des procédures budgétaires prescrites en pareille matière conduit par la Cour Suprême \(CS\)](#) à la requête de la Primature ; la CS a remis son rapport d'audit le 15 septembre 2014; il a été publié sur le site internet de la Primature et de la CS le 10 octobre 2014, action préalable pour conclure les première et seconde revues de l'arrangement FEC (Tableau 2).
- Audit par le BVG de toutes les dépenses du MDAC de 2010 à mi-2014 sur la base du programme que le BVG se sera fixé.
- Elaboration, en consultation avec les services de la Banque mondiale, d'un décret précisant les conditions d'application de l'article 8 du Décret No 08-485/P-RM du 11 août 2008 portant sur les exclusions du champ d'application des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public pour les achats de biens et services revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat »; l'adoption de ce décret est une action préalable pour conclure les première et seconde revues de l'arrangement FEC (Tableau 2) ; le gouvernement l'a mise en œuvre le 19 septembre 2014.
- Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat » signés à partir de l'adoption du décret précité (repère structurel proposé, Tableau 4).
- Elaboration, en consultation avec les services du FMI et au regard des pratiques au niveau de l'UEMOA d'un arrêté fixant la liste des dépenses payées avant ordonnancement et les modalités de leur régularisation ; cet arrêté a été adopté le 31 juillet 2014.
- Traitement des garanties :
 - Recensement et évaluation des garanties et des lettres de confort (si elles impliquent des engagements financiers pour l'Etat); la Direction Générale de la Dette Publique a recensé deux garanties émises par l'Etat pour un montant total de 200 milliards de FCFA (400 millions de \$ ou 3,3 pour cent du PIB) : la garantie de 100 milliards de FCFA émise dans le cadre d'un contrat de fournitures autres que des armes et munitions passé par le MDAC précitée (¶11) et une autre garantie de 100 milliards de FCFA émise pour garantir le crédit de campagne accordé par des banques commerciales à l'entreprise publique Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) .

- Conformément aux dispositions des lois et procédures budgétaires en la matière le projet de Loi de finances 2016 (PLF) prévoira une provision correspondant à 10% du risque échu, c'est-à-dire du montant de la dette garantie qui vient à échéance en 2016.
 - Le Gouvernement s'engage à soumettre toutes les garanties à l'approbation de l'Assemblée Nationale dans les budgets à venir, à commencer par la Loi de finances rectificative 2014 (LFR), à travers une annexe traitant des garanties. Il en a été ainsi des deux garanties précitées de 100 milliards de FCFA dans la LFR approuvée par l'Assemblée Nationale (¶17).
- Soumission préalable à l'avis du Comité National de la Dette Publique (CNDP) de toutes les conventions d'emprunts, lettre de confort ou émission de garantie de l'Etat avant leur signature, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière ; le CNDP a été constitué et s'est réuni régulièrement depuis le 16 mai 2014 à cet effet (¶150).
13. Conformément aux recommandations des rapports d'audit du BVG et de la CS, le gouvernement s'engage à :
- Appliquer sans délai les dispositions de l'article 18 de la Loi n°96-060 portant Loi des finances prévoyant des sanctions dans le cadre de l'engagement irrégulier des finances publiques et de tout autre procédure pour sanctionner les autres infractions constatées ; la publication d'un rapport sur le site internet de la Primature décrivant l'état d'avancement de ce processus est une action préalable pour conclure les première et seconde revues de l'arrangement FEC (Tableau 2). L'Etat s'engage à identifier les responsabilités de façon claire et précise et à appliquer la loi.
 - Enregistrer l'acquisition de l'aéronef (¶11) dans la comptabilité matière de l'Etat ; réexaminer l'intérêt pour le Mali du montage juridique mis en place par le MDAC pour, d'une part, immatriculer l'avion au nom d'une société sur le registre de l'aviation civile d'Aruba, et, d'autre part établir un contrat de bail pour son exploitation ; et, le cas échéant, démanteler ce montage.
 - Annuler la garantie de 100 milliards de FCFA consentie par le Ministre de l'économie et des finances lié à des contrats du MDAC ainsi que d'autres contrats (¶11).
 - Limiter les paiements relatifs au contrat d'approvisionnement militaire de 69 milliards de FCFA aux montants indiqués sur les factures pro forma des fournisseurs ainsi que des frais bancaires, ce qui devrait permettre de réduire le coût de cet approvisionnement d'un montant proche de 29 milliards de FCFA (¶¶11-12) ; et réexaminer l'utilité des biens non-encore réceptionnés dans le cadre de ce contrat et, le cas échéant annuler leur commande.
 - Ne plus exécuter aucune dépense par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur Le Ministre de l'économie et des

finances produira un rapport sur les dépenses hors-budget depuis le 25 septembre 2014 avant le 28 février 2015 (repère proposé, Tableau 4).

- Mettre en œuvre toutes les autres recommandations des audits du BVG et de la CS et publier un premier rapport sur leur mise en œuvre sur le site internet de la Primature avant le 31 décembre 2014.
14. Le Gouvernement a identifié lors d'un contrôle effectué en septembre des dépenses hors-budget qui ne figuraient pas dans le LFR :
- Contrats d'approvisionnement signés par le MDAC susceptibles d'être livrés en 2014 pour un montant total de 133 milliards de FCFA alors que la LFR ne prévoit des crédits budgétaires pour ces dépenses qu'à concurrence de 35 milliards de FCFA. Le gouvernement s'engage à réduire le montant de ces dépenses à 57 milliards de FCFA, en prenant contact avec ses fournisseurs pour annuler toutes les commandes qui n'ont pas encore été livrées, en réduisant les prix s'il apparaissent exagérés, ou en rééchelonnant leur livraison sur les années futures afin de limiter ces dépenses au montant prévu dans la LFR.
 - Équipements sportifs pour un montant de 6,1 milliards de FCFA. et la salle afrobasket pour un montant de 1,3 milliards de FCFA, tous deux réceptionnés en 2014 sans crédit budgétaire dans la LFR.
15. Le gouvernement a régularisé ces dépenses dans une nouvelle Loi de finances rectificative qu'il a introduite à l'Assemblée nationale le 23 octobre 2014. Ces dépenses seront financées par un accroissement du recours au financement bancaire et des marchés financiers. La nouvelle LFR vise à limiter le déficit du solde base à 53 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB) et le déficit global (dons inclus) à 323 milliards de FCFA (5,5 pour cent du PIB). Le gouvernement demande la révision des critères et indicateurs de l'arrangement FEC à fin décembre 2014 en conséquence.

Politiques économiques et financières pour 2015

16. Le CSCRP pour 2012–17, approuvé en décembre 2011, adopté en avril 2013, et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2014–18 serviront de référence pour les politiques économiques et financières pour 2014–16:

- L'objectif du CSCRP est de transformer le Mali en un pays émergent et une puissance agropastorale pouvant assurer une bonne qualité de vie à la fois aux Maliens et aux Maliennes.⁵ Il repose sur cinq piliers : (i) renforcer la paix et la sécurité, (ii) accroître la stabilité macroéconomique, (iii) promouvoir une croissance plus forte, durable et favorable aux pauvres visant à créer des emplois et à générer des revenus, (iv) consolider les bases du

⁵ [Rapport du FMI No. 13/111. Mali: Document stratégique de réduction de la pauvreté.](#)

développement à long terme et faciliter un accès équitable à des services sociaux de qualité et (v) améliorer les institutions et la gouvernance.

- Le PAG, élaboré selon un processus impliquant l'ensemble des ministères, s'articule autour de six axes : la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; la reconstruction de l'école malienne ; la construction d'une économie émergente ; et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

17. En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, du succès des élections présidentielles et législatives et d'un retour massif des PTF du Mali. La Conférence pour le Développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2013 et les quatre réunions de suivi ont été un grand succès. Elle ont réuni 80 pays et 28 organisations internationales qui se sont engagés à apporter 3285 milliards d'€ (4,4 milliards de \$, 2200 milliards de FCFA, ou 39 pour cent du PIB) pour mettre en œuvre le PRED. Le retour des PTF devrait permettre un maintien de la croissance du PIB en termes réels à 5,5 pour cent en 2015 et plus de 5 pour cent en 2016 et 2017 grâce à ses effets sur les secteurs de la construction et des services. Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait se creuser pour atteindre 6,2 pour cent du PIB en 2015 et être entièrement financé par les investissements directs étrangers dans le secteur de l'or et des télécommunications et l'aide extérieure sous forme de prêts. Le solde global de la balance des paiements devrait être proche de l'équilibre au cours de la période 2015–17. La mise en œuvre de politiques monétaire et budgétaire prudente devrait permettre de maintenir l'inflation en ligne avec le critère de convergence communautaire de 3 pour cent par an, pour autant que la pluviométrie soit favorable.

18. Le gouvernement entend mettre en œuvre un programme qui: (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

A. Soutenir la croissance par une politique budgétaire prudente alignée sur les priorités de la stratégie pour augmenter la croissance et réduire la pauvreté

19. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de sa participation à l'UEMOA. En particulier, le gouvernement veillera à adopter et mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base⁶ proche de l'équilibre. En plus, le gouvernement veillera à

⁶ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très

maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique telle qu'indiqué par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite annuellement en coopération avec les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (¶150).

20. Les dépenses exécutées dans le cadre des lois de finances refléteront les priorités du CSCRPet du PAG (¶16). Pour preuve de sa détermination à mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement s'engage à maintenir les dépenses dans les secteurs sociaux au-delà d'un plancher (indicateur proposé, Tableaux 1 et 3).

21. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a introduit à l'Assemblée nationale un projet de Loi de finances pour 2015 (PLF) dont les grandes lignes sont les suivantes:

- Le niveau des recettes et dons visé est de 1314 milliards de FCFA, soit 20,8 pour cent du PIB, dont 1006 milliards de recettes fiscales, soit 15,9 pour cent du PIB. Ce cadrage veille également à prévoir des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA (¶129).
- Le niveau des dépenses totales et prêts nets proposé est de 1653 milliards de FCFA, soit 26,4 pour cent du PIB, dont 1264 milliards de FCFA, soit 20,1 pour cent de PIB, sur ressources intérieures. La composition des dépenses est alignée sur les objectifs du CSCRP, avec : 26 pour cent consacrés au renforcement de l'éducation, de la santé et des secteurs sociaux ; 29 pour cent au développement de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics et de l'urbanisme ; 21 pour cent à la défense et à l'administration publique ; et 8 pour cent au développement du Nord du pays. Il est prévu une provision de 15 milliards de FCFA pour payer les arriérés intérieurs en cours d'audit accumulés par l'Etat à l'égard de ses fournisseurs à la suite du gel des dépenses après les évènements de mars 2012 (¶151).
- En conséquence, le solde budgétaire de base visé est un solde en équilibre et le déficit du solde global dons compris (base caisse) de 275 milliards de FCFA (soit 4,4 pour cent du PIB).

22. Le gouvernement prépare une loi de programmation militaire avec la collaboration la Mission de l'Union Européenne pour la Formation de l'armée malienne (European Union Training Mission in Mali—EUTM). Ses conséquences pour les finances publiques seront analysées dans les prochains mois et feront l'objet, le cas échéant, d'une Loi de finance rectificative au cours du premier semestre de 2015. La même démarche sera utilisée pour mettre en œuvre les projets d'investissement pour lesquels des protocoles d'accord ont été signés avec des entreprises chinoises en septembre 2014 pour un montant de 5500 milliards de FCFA (11 milliards de \$ ou 93 pour cent du PIB). Il en sera de même pour des projets d'intégration régionale pour un montant de 1750

endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

milliards de FCFA (3,5 milliards de \$ ou 30 pour cent du PIB) au Mali présentés par la Commission de l'UEMOA, dont les conséquences pour les finances publiques seront analysées lors de la préparation des Lois de finances ultérieures. Tous ces projets seront mis en œuvre dans le respect des engagements de soutenabilité des finances et de la dette publique et de bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques pris par le gouvernement dans le cadre de son arrangement au titre de la FEC.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

23. *Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011.* Cette évaluation a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des marges pour améliorer le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques du Mali (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011–15.

Améliorer la gestion des recettes

24. Le gouvernement s'engage à augmenter la pression fiscale d'un montant proche de 0,5 pour cent de PIB par an grâce à la mise en œuvre de réformes fiscales visant à élargir la base taxable et l'intensification de réformes engagées par la DGI, la DGD, la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) pour améliorer la perception des recettes (critère de réalisation, Tableaux 1 et 3).

Réformer la politique fiscale

25. *Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations* par la mise en œuvre des mesures suivantes:

- comme initié dans la Loi de finances 2013, présentation en annexe dans les projets de Lois de finances de tableaux reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en

œuvre, au cours des années 2013 et 2014 et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat;⁷

- établissement d'un fichier central des exonérations fiscales et douanières pour identifier le stock des exonérations accordées par type d'impôts et par source légale et réglementaire, leur date d'expiration, l'identité des entités bénéficiaires et toute autre information pertinente d'ici le 31 décembre 2014 ; outre un meilleur suivi des exonérations, ce fichier pourrait, le cas échéant, être utilisé pour fixer des objectifs quantitatifs de réduction des exonérations ;
- poursuivre la maîtrise des exonérations discrétionnaires et réduction progressive, dans la mesure du possible, des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Codes miniers, le Code pétrolier, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux à partir de la Loi de finances 2016.

26. *Pour mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers,⁸ le gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes :*

- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément à la législation communautaire, identification du subside à la consommation résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux inférieurs à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix;
- présentation dans les lois de finances des subventions à la consommation des produits pétroliers au cours de l'année antérieure sur base des subsides unitaires dégagés dans les structures des prix par axe routier, par produit et par litre;⁹
- poursuivre la mise en œuvre, d'un mécanisme de tarification mensuelle des prix des produits pétroliers effectif depuis juin 2014 qui répercute intégralement l'évolution des coûts des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour

⁷ En 2013, le total des dépenses fiscales résultant des exonérations s'est élevé à 233 milliards de FCFA (466 millions de \$ ou 4,2 pour cent du PIB), dont 162 milliards (2,9 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 71 milliards (1,3 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD.

⁸ Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers ont baissé chaque année sauf en 2009. Elles sont passées de 3 pour cent de PIB en 2005 à moins de 1 pour cent de PIB en 2012. Voir [Rapport du FMI No. 14/31. Mali—Mécanisme de tarification des produits pétroliers; Rapport d'assistance technique ; Fonds monétaire international; Département des finances publiques](#) , Graphique 6, p. 17.

⁹ Au cours des 7 premiers mois de 2014, les subsides à la consommation des produits pétroliers sont estimés à 22 milliards de FCFA (44 millions de \$ ou 0,4 pour cent du PIB). En année pleine, ils sont projetés à 38 milliards de FCFA (76 millions de \$ ou 0,6 pour cent du PIB).

cent ;¹⁰ la mise en œuvre de ce mécanisme pourra être suspendue en cas de hausses successives particulièrement élevées des coûts des produits pétroliers;

- étude, d'ici le 28 février 2015, en collaboration avec la Banque mondiale, pour identifier la distribution de ces subventions à la consommation au sein de la population répartie par tranche de revenu ;
- préparation, d'ici le 30 juin 2015, d'une stratégie pour éliminer graduellement les subventions à la consommation identifiés dans la structure des produits pétroliers comprenant un volet communication (repère proposé, tableau 4) à la lumière de l'Annexe II du rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV avec le Mali,¹¹ et du [Rapport du FMI No. 14/31](#) ;

27. *Le gouvernement s'engage à simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Ce travail de simplification concernera tant le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables), l'impôt synthétique appliqué aux petits contribuables, et l'impôt sur les traitements et les salaires. Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de commencer à mettre en œuvre cette simplification à partir de la loi de finances 2015, à commencer par l'impôt synthétique dont la grille des montants à payer sera remplacée par un taux unique proportionnel au chiffre d'affaires des contribuables.¹²*

28. *Avec l'aide du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles, le gouvernement veut augmenter les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires des industries minières au Mali. Les codes minier et pétrolier seront modernisés à la lumière des standards internationaux actuels. Le gouvernement soumettra un nouveau Code pétrolier à l'Assemblée nationale avant fin 2014. Il introduira des amendements au Code minier avant fin 2015. En plus, il prendra les mesures nécessaires pour réduire la durée de la période de stabilité fiscale de 30 à 15 ans en phase avec la durée moyenne d'exploitation des exploitations minières. Pour améliorer la part gouvernementale de la rente des exploitations minières, le gouvernement envisage de recourir à des sociétés spécialisées pour faire l'audit des contrats miniers en vue de mettre en évidence les éventuels cas d'évitement et d'optimisation fiscale. Il envisage également de renforcer les capacités du personnel de la DGI et de la DNDC pour vérifier leurs déclarations d'impôts et de coûts. Enfin, en vue d'augmenter la transparence du secteur minier, l'Etat a publié sur le site internet du Ministère des*

¹⁰ Voir [Rapport du FMI No. 14/31](#), p. 23, ¶22.

¹¹ [Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV—Rapport des services du FMI](#)

¹² A titre d'exemple de la complexité du système fiscal existant, la grille des montants pour calculer l'impôt synthétique, qui a rapporté 2,4 milliards de FCFA de recettes, soit 0,3 pour cent du total des recettes fiscales nettes, en 2013, comprend 326 catégories professionnelles dont l'application ne peut qu'être négociée avec le service vu le caractère nécessairement incomplet des catégories et les activités multiples de beaucoup d'opérateurs. Voir l'annexe fiscale de la LF (Etat O).

mines tous les contrats miniers et pétroliers ainsi que les études de faisabilité des entreprises en phase d'exploitation.¹³

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

29. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- *Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, le compte ouvert par le Trésor à la BCEAO, dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA, continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures ; la DNTCP va étudier la nécessité de revoir ce pourcentage à la hausse d'ici le 28 février 2015, si nécessaire.*
- *Pour simplifier le traitement budgétaire des remboursements de crédits de TVA, le gouvernement a transformé le compte séquestre précité à la BCEAO en « compte d'affectation spécial du trésor » dans la loi des finances LF 2014, conformément aux dispositions du règlement financier. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'état. Les montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 94 milliards de FCFA (y compris les arriérés antérieurs à 2013), dont 58 milliards ont été payés en 2013 et 36 milliards seront payés en 2014. En 2014, ils sont estimés à 62 milliards de FCFA, dont 46 milliards seront payés en 2014 et 16 milliards en 2015. En 2015, ils sont estimés à 78 milliards de FCFA, dont 58 milliards seront payés en 2015 et 20 milliards en 2016.*
- *Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé, si possible, au 1^{er} janvier 2016, avec l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI. Le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé pour les grandes entreprises le 31 décembre 2011. A partir du 1^{er} janvier 2016, ce système sera également supprimé pour le Trésor. Pour éviter que la suppression de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une perte de recettes, la DGI : (i) a mis en œuvre une campagne de communication relative aux obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée sur les fournisseurs des grandes entreprises au cours du deuxième trimestre 2014 et sur l'ensemble des fournisseurs de l'Etat avant la fin du mois d'octobre 2015 ; (ii) renforcera le contrôle avec réactivité du reversement effectif de la TVA par les fournisseurs des grandes entreprises dès*

¹³ Voir www.mines.gouv.ml.

à présent et par les fournisseurs de l'Etat dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par les fournisseurs de l'Etat ; et (iii) systématisera, la production, et améliorera l'exploitation de l'annexe sur la TVA déductible dans les déclarations de TVA des contribuables gérés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

- *Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,*¹⁴ la DGI accentuera la campagne de contrôle ponctuel des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les prestataires de service), et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce contrôle pour le 28 février 2015. A cette fin, la DGI poursuivra, avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, la formation des agents affectés à la recherche, au contrôle ciblé de la TVA et au contrôle des crédits de TVA.
- *Pour simplifier la collecte de la TVA,* le gouvernement a introduit une disposition fixant le seuil d'assujettissement de la TVA à 50 millions de FCFA de chiffre d'affaires dans l'annexe fiscale de la LF 2014.

30. *La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts:*

- *Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.*
 - Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP-DSP).
 - En comparant les importations déclarés à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2009, 2010 et en 2011 d'un montant total évalué à 500 milliards de FCFA par an (110). En date du 30 juin 2014, la DGI a recouvré 13 milliards de FCFA (\$26 millions de \$) d'impôts à la suite de ce programme de vérification. Le CMRIEF mettra à jour cette analyse pour l'année 2012-3 d'ici le 28 février 2015.

¹⁴ Au cours de la période du 1er janvier 2012 au 31 mai 2013, seulement 27 pour cent des grandes entreprises et 20 pour cent des moyennes entreprises ont effectivement acquitté de la TVA, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration](#), 149.

- En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires qui semblent inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribués en 2010 et 2011. Le CMRIEF mettra à jour cette analyse pour les années 2012–13 d'ici le 28 février 2015.
- La DGI a intégré ces entreprises importatrices et intégrera ces entreprises adjudicataires de marchés publics dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue. Elle a déjà communiqué deux rapports sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification sur les importateurs au Conseil des ministres (T10) les 5 mars et 10 septembre 2014 et communiquera un nouveau rapport couvrant à la fois les entreprises importatrices et adjudicataires de marchés publics au Conseil des ministres d'ici le 28 février 2015.
- *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et adoptera une ordonnance qui baissera celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA à partir du 1^{er} juin 2015. Le transfert des dossiers des contribuables entre 50–100 millions de chiffres d'affaire des Centre des Impôts (CDI) vers la DME interviendra au plus tard après le dépôt des déclarations de résultats 2014 (dont la date limite de dépôt est le 30 avril 2015), soit au 1^{er} juin 2015. Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 1^{er} juin 2015.
- *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances¹⁵ les listes des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et les a mises à jour en septembre 2014, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. Au 16 mars 2014, la DGE comptait 474 contribuables, la DME 1,411 contribuables et les CDI des six communes de Bamako 49,665 contribuables. Au 22 septembre 2014, ces chiffres sont passés, à respectivement, 480 pour la DGE, 1,571 pour le DME et 54,528 pour le CDI Bamako.
- *Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DME.* En utilisant notamment les résultats des vérifications à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI s'engage à augmenter le

¹⁵ http://www.dgi.gouv.ml/contenu_documentation.aspx?type=4.

nombre cumulé de contribuables gérés par la DME à 1750 contribuables d'ici à la fin de 2014 et 3000 contribuables à la fin de 2015 en vue faire passer la part des recettes de la DME dans celles de la DGI de 5,4 pour cent en 2013 à 10 pour cent dès que possible. En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, la DGI envisage de réaliser une réforme institutionnelle pour transformer la DME en un ou plusieurs Centres des moyennes Entreprises (CME).

- *Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME.* Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGI prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts progressivement par virement bancaire depuis le 1er mars 2014 ; au 22 septembre 2014, 78 contribuables paient leurs impôts par virement bancaire.
- *Renforcement de la responsabilité des receveurs d'impôts.* Le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les receveurs des impôts deviennent des comptables publics de plein exercice, et non seulement des comptables de fait, pour assumer pleinement les responsabilités du recouvrement.
- *Amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal.* La DGI s'engage à augmenter la part des grandes et moyennes entreprises contrôlées annuellement de 10 pour cent actuellement à 25 pour cent pour les grandes entreprises et 20 pour cent pour les moyennes entreprises en 2015. La DME s'engage à réduire le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 26 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 à moins 15 pour cent en 2014 et moins de 10 pour cent en 2015. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance des contribuables des CDI de plus de 70 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 à moins de 45 pour cent en 2014 et moins de 15 pour cent en 2015.
- *Identification de tous les contribuables, tant personnes morales que personnes physiques, à l'aide du numéro d'identification nationale (NINA)* afin de faciliter la création d'entreprise et de moderniser l'administration des impôts. Le gouvernement s'engage à réaliser une étude de faisabilité de cette migration, tenant compte de l'expertise acquise depuis l'institution de NIF en 1996 avant le 28 février 2015.
- *Amélioration de l'efficacité de la DGD.* La DGD mettra en œuvre son plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de juin 2013.¹⁶ Ce plan d'action vise à : (i) optimiser la gestion des ressources humaines ; (ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers ; (iii) contrôler les opérations commerciales ; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière ; (v) faciliter le commerce et le partenariat ; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World au 31 janvier 2015. Cette migration vise à

¹⁶ Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali](#).

permettre la dématérialisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique. Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD renforcera plus systématiquement le contrôle des certificats d'origine UEMOA en liaison avec les autorités émettrices et rédigera un rapport intérimaire sur les résultats de ce contrôle avant le 28 février 2015. Pour améliorer la perception des recettes douanières, la DGD a annoncé aux opérateurs qu'elle imposerait une amende de 10 pour cent aux importations qui n'ont pas été vérifiées avant importation conformément aux dispositions législatives en la matière. La DGD demandera à la société de vérification de lui fournir des rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration et les analysera en vue d'améliorer la perception des recettes douanières.

- *Modernisation de la DNDC.* La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC mettra en œuvre des mesures pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé à partir du 1^{er} octobre 2011. La DNDC poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle s'engage à migrer 4000 titres fonciers déjà numérisés dans la base de données du système d'informations cadastrales d'ici fin décembre 2015 en plus des 1500 titres fonciers qui y ont été enregistrés jusqu'à présent.
- *Modernisation de la DGABE.* Le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.

Améliorer la gestion des dépenses

31. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Transposer le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA

32. Le Gouvernement a transposé dans la législation et la réglementation malienne les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Le gouvernement s'engage également à transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités. Le gouvernement veillera à la publication

des textes réglementaires en 2014. Il les accompagnera d'instructions et guides assurant leur compréhension rapide et uniforme pour faciliter leur mise en œuvre.

Améliorer la préparation du budget de l'Etat

33. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. Une première étape sera le vote en 2015 de la Loi de finances 2016 sous la forme de budget programmes comme le prévoit la directive relative aux lois de finances. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera, pour information, durant une période transitoire, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.

34. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les PTF, le gouvernement proposera aux PTF de l'informer au mois d'avril des appuis budgétaires envisagés pour l'année suivante.

35. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organise un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. Pour la loi de finance 2015 cet exercice a été organisé le 5 septembre 2014. Cet exercice se poursuivra chaque année. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront publiés sur le site internet du MEF afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'exécution du budget de l'Etat

36. *En application des directives communautaires*, au titre de l'exécution budgétaire de 2014, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2014, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2014, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2015. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion sera envoyée avant la fin du mois de septembre 2014 précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des engagements au 30 novembre 2014.

37. *Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics*, la DGMP-DSP prendra les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet¹⁷ à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP

¹⁷ Voir www.dgmp.gov.ml.

publiera à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics justifiant le mode de passation retenu.¹⁸ En vue de réduire le délai moyen de passation des marchés,¹⁹ le gouvernement a adopté en avril les mesures suivantes:

- améliorer la planification des besoins par la transmission des plans de passation des marchés à la DGMP-DSP dès le mois de septembre (contre 30 novembre actuellement) avec possibilité de lancer le dossier d'appel d'offres jusqu'à l'attribution provisoire en attendant la mise en place des crédits ; ce qui fait un gain de deux mois en terme de planification et de procédure ; Dans ce cadre, le Ministre de l'Economie et des Finances a, par lettre circulaire n 002638/MEF-SG du 19 août 2014, invité toutes les autorités contractantes à élaborer et transmettre à la DGMP-DSP, leurs plans de passation de marchés au titre de l'année 2015 au plus tard le 30 septembre 2014.
- relever les seuils de conclusion et d'approbation en vue de responsabiliser davantage les autorités contractantes ;
- réduire les délais règlementaires impartis aux différents acteurs de la commande publique qui passeront de 108 à 80 jours ouvrables, soit un gain de 28 jours ouvrables ;
- réduire le nombre de signataires des contrats qui passe de 7 à 4 ;
- supprimer la double revue des dossiers de marchés financés sur ressources extérieures ; et
- réduire le nombre de pièces administratives à caractère éliminatoire exigées des candidats et soumissionnaires aux marchés publics.
- conformément à l'Agenda d'Accra et en vue d'améliorer le taux d'exécution des projets, la Banque Africaine de Développement (BAD) a, suite à une évaluation des procédures nationales maliennes de passation des marchés, concluant que lesdites procédures prennent en compte les principes d'économie, d'efficacité et de transparence en matière de passation des marchés et les meilleures pratiques internationales en la matière, signé le 17 juillet 2014 avec le Gouvernement malien une lettre d'accord autorisant l'application des procédures nationales de passation des marchés pour les appels d'offres nationaux.

¹⁸ En 2013, l'Etat a passé 1028 marchés publics pour un montant de 173 milliards de FCFA (346 millions de \$ ou 3,3 pour cent du PIB, dont 84 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (75 pour cent en valeur), 9 pour cent par appel d'offres restreint (4 pour cent en valeur) et 7 pour cent par entente directe (20 pour cent en valeur).

¹⁹ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 121 jours en 2010 à 94 jours en 2013.

- enfin, pour améliorer davantage le climat des affaires, le code des marchés publics est en relecture pour corriger certaines insuffisances constatées par les acteurs de la commande publique.

38. *Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût*, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification et du Développement (DNPDP) mettent en œuvre les mesures suivantes:

- évaluation du coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix;
- recentrage des crédits au profit de l'aboutissement de projets clés;
- sélection des projets d'investissement privilégiant ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut-être immédiat; et
- renforcement des capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNPDP) pour sélectionner les projets d'investissement.

39. *En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement*, les mesures suivantes seront prises:

- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et *des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics*. Sur cette base, le MEFB organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2016, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.

40. *En vue d'améliorer le processus d'exécution des dépenses, le gouvernement mettra en œuvre les recommandations de l'audit de la chaîne de la dépense effectué avec l'assistance technique du FMI (¶10)*. Il s'engage, d'ici le 31 décembre 2014, à organiser un séminaire pour discuter des constatations de l'audit avec les PTF et présenter un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de cet audit.

41. *Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés*. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.

Améliorer la transparence des finances publiques

42. Afin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'Etat, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'Etat et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours des années 2014 et 2015, le TOFE suivant les nomenclatures 1998 et 2009 à compter du TOFE au 31 décembre 2013. En 2014 et 2015, le suivi du programme sera basé sur le TOFE 1998. A partir de 2016, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et le programme FEC sera basé sur le TOFE 2009. En 2014, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir: (i) le TOFE (repère, Tableau 2) (ii) l'état de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'Etat sera produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.

43. La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant que poste comptable assignataire avant le 30 juin 2015. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2015. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2016.

Améliorer la gestion de la Trésorerie

44. La DNTCP continuera les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.²⁰ Elle a publié en avril 2014 un rapport qui analyse les mouvements des postes de la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP) en 2012 et 2013. Ce rapport présente les stocks de début et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP (repère, Tableau 2). La DNTCP mettra ces tableaux à jour chaque semestre. Le rapport relatif à décembre 2014 sera disponible avant le 28 février 2015. La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

²⁰ Au 30 juin 2014, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 103 milliards de FCFA (1,7 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le TOFE de UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 154 milliards de FCFA (2,6 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 257 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB).

45. *La DNTCP poursuivra la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. Une première étape, qui a été mise en œuvre au 30 juin 2014 a été le transfert sur le CUT des montants disponibles sur comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente (repère, Tableau 2). Tous les comptes à termes qui rentrent dans le champ de la PNT ont été transférés au CUT au fur et à mesure qu'ils sont venus à échéance. La seconde étape, qui sera progressivement mise en œuvre en 2015, verra l'intégration dans le CUT des fonds des établissements publics et administratifs (EPA) chargés d'exécuter, sous contrôle direct de l'Etat, des politiques du gouvernement et dont le financement est assuré majoritairement par l'État, ce qui représentait au 30 juin 2014 un montant de l'ordre de 110 milliards de FCFA. Cette obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière. Le gouvernement clarifiera les textes existants en matière de dépôt des fonds des établissements publics au Trésor avant le 30 juin 2015. Entretemps, le gouvernement regroupera les contreparties maliennes aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre ouvert à la BCEAO pour les projets des bailleurs qui en acceptent le principe.*

46. *La DNTCP renforcera son contrôle sur les EPA.²¹ Le gouvernement a rendu obligatoire le système comptable élaboré par le DNTCP pour les EPA en décembre 2013. La DGB s'assurera de la transmission pour chaque EPA de son budget en début d'exercice pour approbation par le ministre chargé des finances. La DNTCP s'assurera de la réception régulière des rapports semestriels sur l'exécution des budgets des EPA à son niveau. Le MEF informera les EPA que le Ministre de l'Economie et des Finances n'approuvera leur budget 2015 qu'après la transmission de leurs comptes pour le premier semestre de l'année 2014 auprès de la DNTCP. Renforcer le contrôle interne et externe*

47. *Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées.* Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au niveau du contrôle interne, le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2012–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. La Direction Nationale du Contrôle Financier mettra en œuvre les nouvelles missions induites par la mise en œuvre des directives de l'UEMOA (¶132), à savoir le contrôle a priori sélectif des dépenses, l'évaluation a posteriori des performances des programmes, et la poursuite de la déconcentration de ses activités. Le Bureau du Vérificateur Général a programmé 27 vérifications en 2014 contre 20 en 2013. Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.

²¹ Parmi les 106 EPA, 36 transmettent régulièrement leurs comptes. Voir [Rapport du FMI No. 13/295. Mali – Reprendre la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA dans le contexte d'après crise ; Rapport d'assistance technique.](#)

48. *La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 que l'Assemblée nationale a adopté le 3 janvier 2013. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008, 2009 et 2010. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les exercices 2011 et 2012 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2013 avant fin 2014, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

49. *Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé.* D'après des études actuarielles récentes (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre 1 pour cent du PIB chacun en 2015. En fonction de la réforme adoptée par l'Assemblée nationale et des travaux analytiques en cours avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le gouvernement élaborera dès que possible, avant le 31 décembre 2015, et mettra en œuvre des plans de réforme de ces deux régimes visant à éliminer leurs déficits à moyen terme tout en créant de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires du CSCR. P.

Mener une politique d'endettement soutenable

50. *Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette (¶19).* L'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré.²² Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les 70 pour cent des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent (critère de réalisation continu, Tableaux 1 et 3). En 2014, le gouvernement a demandé une dérogation pour la signature d'un emprunt avec un élément don légèrement inférieur au minimum requis (¶9). En 2015, le gouvernement ne contractera aucun emprunt non-concessionnel. A l'occasion de chaque revue du programme, il se réserve le droit de reconsidérer cet engagement

²² Voir Mali--Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de la viabilité de la dette des pays à bas revenus (à publier).

au cas où il identifierait des projets d'investissement structurant pour l'économie malienne qui ne pourraient pas être financés à des conditions concessionnelles. A l'occasion de la troisième revue, le gouvernement souhaite fixer un plafond positif de dette non-concessionnelle dans le cadre du programme. Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé par arrêté le 24 mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.

51. *La gestion de la dette intérieure sera renforcée.* Pour ce faire, la DGDP fera l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. Le gouvernement a engagé un cabinet pour effectuer un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat à la suite du gel des dépenses après le coup d'Etat en 2012 et au cours des années antérieures depuis 1995. Cet audit a identifié des arriérés pour un montant 167 milliards de FCFA d'arriérés (3,1 pour cent du PIB), dont un tiers a été accumulé en 2012 et un autre tiers au cours des années 2010 et 2011. De ce total, un montant de 95 milliards (1,7 pour cent du PIB) a été validé par le consultant à la lumière des informations présentées par l'administration. L'Etat a demandé à un complément d'audit au cabinet pour analyser les documents transmis par l'administration au-delà de la date-butoir de la remise de documents, et réconcilier les informations transmises par l'administration avec celles collectées auprès des fournisseurs de l'Etat. L'Etat a déjà payé 30 milliards des arriérés validés en 2013, a inscrit des crédits dans la LFR 2014 à concurrence de 58 milliards de FCFA pour payer tous les arriérés validés qui restent à payer en 2014 (¶7), et a également inscrit une provision de 15 milliards de FCFA dans le PLF 2015 en anticipation du résultat du complément d'audit (¶21). Avant de payer ces arriérés, l'Etat s'assurera que les contribuables concernés n'ont pas eux-mêmes des arriérés d'impôts, auquel cas l'Etat opérerait des retenues sur le paiement de ses arriérés correspondant aux arriérés d'impôts.

Améliorer les statistiques économiques

52. Le gouvernement s'engage à approuver les nouveaux comptes nationaux SCN 1993 pour les années 1999-2013 avant le 31 août 2015. Il s'agit donc de: i) publier la série définitive 1999 à 2008 ; ii) finaliser et publier la série provisoire 2009 à 2010, et ; iii) préparer et publier la nouvelle série de comptes à partir de 2011.

C. Améliorer le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé

53. *Le gouvernement s'attellera à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires,* qui, d'après le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique, sont l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de

l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'oeuvre.

54. Le gouvernement prendra des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶29). En plus il prendra les mesures ci-après pour maintenir la stabilité du secteur financier et améliorer l'accès à son financement, améliorer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

55. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un sentier de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement s'engage à :

- assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013;
- mener à bien la privatisation de la [Banque de l'Habitat du Mali \(BHM\)](#) d'ici la fin de 2015 ; le gouvernement adoptera le schéma de privatisation avant le 28 février 2015 ;
- préparer, d'ici le 28 février 2015, un chronogramme de mesures pour mettre en œuvre les recommandations proposées par une mission d'assistance technique du Département des affaires monétaires et des marchés de capitaux du FMI en janvier 2014 pour renforcer la stabilité du système financier (repère proposé, Tableau 3); et
- restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en élaborant un plan d'action détaillé pour la réforme du secteur d'ici le 28 février 2015.

Réformer le secteur de l'électricité

56. *Le gouvernement prendra des mesures pour mettre fin au déficit structurel entre le prix de revient et le prix de vente de l'électricité au Mali.* Depuis le début des années 2000, l'Etat a mis en œuvre une politique de tarification de l'électricité qui prévoit la possibilité d'ajuster les prix de l'électricité à l'évolution des coûts opérationnels de la société ou bien de procéder au paiement d'une subvention permettant à la société publique EDM de remplir les objectifs qui lui sont assignés. En application de cette politique, l'Etat a opéré cinq ajustements tarifaires depuis 2003,²³ qui ont résulté en une stabilisation du prix moyen de l'électricité, alors que les prix internationaux des produits pétroliers ont été multipliés par trois au cours de la même période. La hausse des prix des hydrocarbures, l'augmentation de la production, l'accroissement rapide de la part de production thermique dans le mix de production de l'énergie et des difficultés opérationnelles croissantes au

²³ Deux baisses de, respectivement, 10 pour cent en 2003 et 8 pour cent en 2004, et trois hausses de, respectivement, 4 pour cent en 2009, 6 pour cent en 2013 et 6 pour cent en 2014 du prix moyen de l'électricité.

niveau d'EDM (largement liées aux difficultés de trésorerie de l'entreprise) ont contribué à creuser une perte qui s'élevait à 41 FCFA par kWh²⁴ en 2013 et à des pertes avant subvention de l'Etat qui sont passées de 7 milliards de FCFA en 2003 à 42 milliards de FCFA en 2013. En conséquence, l'Etat a versé à EDM des subventions croissantes pour éponger ses pertes, lui permettre de boucler son plan de trésorerie, et payer ses engagements à l'égard des banques et des fournisseurs. Ces subventions ont été de 5 milliards de FCFA en 2010, 11 milliards en 2011, 30 milliards en 2012 et 57,5 milliards (1,1 pour cent du PIB) en 2013.

57. *En application de sa politique de tarification des prix de l'électricité, le gouvernement a prévu une subvention de 60,8 milliards à EDM en 2014 et de 42 milliards de FCFA dans le PLF en 2015 en vue de maintenir la situation financière de la société à flot.* Ce montant est basé sur les recommandations de la task force composée de représentants du MEF, du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau et d'EDM en vue de faire des propositions pour couvrir la demande à l'horizon 2020 et établir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité à moyen terme. La task force a identifié des mesures de gestion et des investissements prioritaires pour répondre à la demande et réduire les coûts de production et a proposé un ajustement tarifaire de 3 pour cent par an en moyenne en 2014–20. Ces mesures permettraient de contenir la perte avant subvention à 47 milliards de FCFA en 2014 et 53 milliards de FCFA en 2015 et nécessiteront une subvention de 60,8 milliards de FCFA en 2014, dont 15 milliards financés par un don de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et une subvention de 42 milliards de FCFA en 2015, dont 12 milliards financés par un don de la CEDEAO, pour éponger les pertes de la société et boucler son plan de trésorerie. Le montant de ces subventions sera revu en mars 2015 sur base de l'évaluation de la situation financière de la société EDM en 2014 et au cours des 2 premiers mois de l'année et des perspectives à court et moyen terme. Le gouvernement s'engage à mettre le rapport de la task force en ligne sur le site d'EDM.²⁵ Le Gouvernement a rendu l'augmentation des prix de l'électricité mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2014 plus équitable par décision du conseil de ministre le 9 octobre 2014.

58. *Dans l'intervalle, le gouvernement continuera à payer régulièrement ses factures d'électricité, et à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur par la mobilisation de financement pour les investissements structurels.* Au sein de cette stratégie qui comprend en particulier l'extension du réseau de distribution, l'interconnexion avec les réseaux des pays voisins, et la diversification des modes de production, et qui est appuyée notamment par la Banque mondiale, une attention accrue sera accordée à la sélection des investissements sur la base de critères de développement à moindre coût. Le gouvernement paiera la subvention de 42 milliards inscrite dans le PLF 2015 en début d'année en vue d'alléger au maximum les difficultés de trésorerie de la société. EDM mettra en œuvre tous les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels, notamment en externalisant la fonction d'approvisionnement de

²⁴ En 2013, le prix de vente moyen de l'électricité a été de 95 FCFA/kWh et le prix de revient de 136 FCFA/kWh.

²⁵ Voir www.edm-sa.com.ml/ et aussi www.maliapd.org/spip.php?article365.

fuel. EDM publiera ses états financiers et des indicateurs de performance (bilan et compte de résultat) sur son site internet.

Lutter contre la corruption

59. *Le gouvernement mènera une lutte vigoureuse contre la corruption.* A cette fin, il s'engage à mener à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour améliorer la gestion et la transparence des finances publiques, présenter à l'Assemblée Nationale des amendements à la loi contre l'enrichissement illicite pour étendre son champ d'application aux enfants majeurs et à tous les parlementaires, et faire appliquer les dispositions de cette loi prévoyant des déclarations annuelles de patrimoine des plus hauts dignitaires de l'Etat à la Cour suprême d'ici le 28 février 2015. Le gouvernement s'engage également à s'attaquer au problème de corruption dans le système judiciaire, en publiant les jugements rendus par les Tribunaux de Commerce et ceux rendus par les autres tribunaux relativement aux infractions de corruption et de délinquance économique et financière,²⁶ et en mettant en œuvre d'autres mesures spécifiques pour lutter contre la corruption dans le milieu judiciaire. Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par les structures de contrôles, y compris le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indéliques par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le Contrôle Général des Services Publics publiera avant le 28 février 2015 un premier rapport annuel faisant état des résultats des actions entreprises pour remédier aux manquements mis en lumière par les structures de contrôles en attachant une attention particulière aux mesures prises pour sanctionner les agents indéliques par des mesures administratives ou judiciaires. D'ici le 28 février 2015, le gouvernement élaborera un plan d'action pour renforcer la cadre légal contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, en tenant compte des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui s'est rendu à Bamako en septembre 2014.

Suivi du programme

60. Le programme fera l'objet d'une évaluation périodique sur la base de critères réalisation à fin décembre 2014 et fin juin et fin décembre 2015, de critères de réalisation continus et d'indicateurs à fin mars et fin septembre 2015 (Tableaux 1 et 3), et de repères (Tableaux 2 et 4). Les critères de réalisation et indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. Les conclusions des troisième, quatrième et cinquième revues de l'arrangement sont attendues, respectivement, à partir du 1^{er} mai 2015, 1^{er} novembre 2015, et 1^{er} mai 2016.

²⁶ Voir www.reforme-mali.org.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs proposés pour décembre 2013 et 2014¹

	2013				2014														
	Déc.				Mars			Juin			Sep.			Déc.					
	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	dj.	Target	Est.	Status	Prog. ²	dj.	Target	Est.	Status	Prog. ²	Est.	Status	Prog. ²	Rev. Prog.
Critères de réalisation																			
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	24	37	-23	Respecté	30	92	99	Respecté	48	145	119	Respecté	38					11	100
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0					0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0	49	Respecté			0	49
Recettes fiscales brutes (plancher)	911		865	Respecté	231		231	Respecté	499		487	Respecté	742					1020	996
Indicateurs																			
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-18	-46	-44	Respecté	-43	-44	39	Respecté	-35	-42	60	Respecté	43					31	-53
Dépenses prioritaires (plancher) ⁶	346		347	Respecté	50		58	Respecté	122		153	Respecté	233	241	Respecté			382	364
<i>Pour mémoire:</i>																			
Aide budgétaire extérieure	184		150		0		0		0		0		96					142	184
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	144		111		0		0		0		0		96					96	128
Instances de paiement (-)	7		-8		53		-25		53		-45		-8					-8	14
Remboursements d'impôts (-)	-58		-60		-5		-6		-13		-20		-20					-62	-72
Remboursement d'arriérés (-)	-37		-8		-31		-14		-34		-27		-31					-28	-74
Sources: autorités maliennes; et projections des services du FML																			
¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.																			
² Rapport du FMI No. 13/380. Mali: Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FML.																			
³ Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.																			
⁴ Cibles suivies sur une base continue depuis la signature de la lettre d'intention.																			
⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts. Voir PAT pour plus de détails.																			
⁶ Nouvelle définition à partir de décembre 2014: exclut les transferts budgétaires pour financer le déficit de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), le fonds de pension des fonctionnaires.																			

Tableau 2. Mali: Actions préalables et repères structurels pour 2014

Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique	Statut
Actions préalables			
Elaboration, en consultation avec les services de la Banque mondiale, d'un arrêté précisant les conditions d'application de l'article 8 du Décret No 08-485/P-RM du 11 août 2008 portant sur les exclusions du champ d'application des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public pour les achats de biens et services marqués sous les sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat »		Renforcer la gouvernance des finances publiques.	Mis en oeuvre le 19 septembre
Publication sur le site internet de la Primature des rapports d'audit du Bureau du vérificateur général et la Cour suprême à propos de la conformité aux lois et règles budgétaire et de passation de marchés de l'achat d'un aéronef pour un montant de 20 milliards de FCFA (40 millions de \$), d'un contrat de fournitures autres que des armes et munitions passé par le Ministère de la défense et des anciens combattants pour un montant de 69 milliards de FCFA (140 millions de \$), et de l'octroi d'une garantie par l'Etat pour un montant de 100 milliards de FCFA (200 millions de \$) lié à ce contrat ainsi que d'autres contrats.		Renforcer la gouvernance des finances publiques.	Mis en oeuvre les 10 et 29 octobre
Publication sur le site internet de la Primature d'un rapport sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'article 18 de la Loi n°96-060 portant Loi des finances prévoyant des sanctions dans le cadre de l'engagement irrégulier des finances publiques et de tout autre procédure pour sanctionner les autres infractions constatées par les rapports d'audit du Bureau du vérificateur général et de la Cour suprême.		Renforcer la gouvernance des finances publiques.	
Repères structurels			
Rapport de la Direction Générale des Impôts (DGI) au Conseil des Ministres sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont les rapports du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février et septembre 2013 ont fait apparaître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles.	28/2/2014	Accroître les recettes fiscales.	Pas mis en oeuvre. (Le rapport du 5 mars a couvert les entreprises exportatrices mais pas les fournisseurs de l'Etat).
Distribution d'un rapport aux partenaires techniques et financiers sur les résultats d'un audit de la chaîne de la dépense.	28/2/2014	Améliorer la gouvernance et accélérer l'exécution du budget.	Mis en oeuvre le 21 mars.
Publication sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances d'un rapport de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui analyse les mouvements des postes la position nette du gouvernement à l'égard des banques (PNG) en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP) en 2012 et 2013. Ce rapport présentera les stocks de début et fin d'exercice et identifiera tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP.	28/2/2014	Améliorer la gestion de la trésorerie.	Mis en oeuvre le 22 août.
Examen par le Conseil des Ministres de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, et l'entreprise Energie du Mali (EDM) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité.	28/2/2014	Réduire les transferts budgétaires et augmenter la croissance économique.	Mis en oeuvre le 14 mai.
Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) relatifs à fin décembre 2013 et fin mars 2014 selon la directive UEMOA de 2009 la plus récente en la matière.	30/6/2014	Améliorer la transparence des finances publiques.	Mis en oeuvre le 31 août.

Source: Autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs proposés pour 2015 ¹

	2015			
	Mars	Juin	Sep.	Dec.
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation				
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	127	115	32	34
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0	0	0	0
Recettes fiscales brutes (plancher)	251	546	822	1103
Indicateurs				
Solde budgétaire de base (plancher) ⁴	-58	-30	7	1
Dépenses prioritaires (plancher)	63	134	244	394
<i>Pour mémoire:</i>				
Aide budgétaire extérieure	7	24	97	122
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7	24	73	73
Instances de paiement (-)	-50	-32	4	4
Remboursements d'impôts (-)	-22	-44	-66	-88
Remboursement d'arriérés (-)	-5	-18	-19	-20
Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.				
¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.				
² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.				
³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.				
⁴ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.				

Tableau 4. Mali : Repères structurels proposés pour 2015

Mesures	Délai d'exécution	Justification macroéconomique
Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de «secret en matière de défense» ou «des intérêts essentiels de l'Etat» avec le décret adopté par le Conseil des Ministres le 19 septembre 2014 en la matière.	28-Feb	Renforcer la gouvernance des finances publiques
Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget depuis le 25 septembre 2014.	28-Feb	Renforcer la gouvernance des finances publiques
Établir, en coopération avec la banque centrale, un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations d'une mission d'assistance technique de janvier 2014 du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI afin de renforcer la stabilité et le développement du secteur financier.	28-Feb	Renforcer la stabilité du secteur financier
Préparation, d'ici le 28 février 2015, d'une stratégie pour éliminer graduellement les subsides à la consommation identifiés dans la structure des produits pétroliers.	30-Jun	Augmenter les recettes fiscales

Tableau 5. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration, 2015
(en milliards de FCFA)

	Mars	Juin	Septembre	Decembre
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Recettes et dons	312.6	682.7	1,056.7	1,395.2
Recettes totales	267.1	581.2	872.0	1,168.1
Recettes budgétaires	240.9	528.7	793.3	1,063.1
Recettes fiscales	228.6	502.3	756.4	1,015.0
Impôts directs	68.9	175.8	242.2	323.7
Taxes indirectes	159.6	326.6	514.2	691.3
TVA	94.6	196.5	301.6	406.9
Accises sur produits pétroliers	6.8	13.1	20.2	27.8
Droits d'importation	36.6	74.5	113.9	150.6
Autres taxes indirectes	43.6	86.3	144.4	193.8
Remboursements de taxes	-22.0	-43.9	-65.9	-87.8
Recettes non fiscales	12.3	24.3	33.3	43.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	52.5	78.8	105.0
Dons	45.4	101.5	184.7	227.1
Projets	30.5	60.9	91.4	121.8
Budget	15.0	40.6	93.3	105.3
<i>dont</i> : aide budgétaire générale	6.9	24.4	72.9	72.9
<i>dont</i> : aide budgétaire sectorielle	8.1	16.2	20.4	32.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	435.2	842.0	1,244.8	1,653.0
Dépenses budgétaires	411.1	792.0	1,169.8	1,553.0
Dépenses courantes	253.1	476.1	699.2	922.2
Traitements et salaires	87.4	174.9	262.3	349.8
Biens et services	67.8	135.6	203.4	271.2
Transferts et subventions	88.7	147.4	206.1	264.8
Intérêts	9.1	18.2	27.3	36.4
<i>dont</i> : intérieurs	3.3	6.6	9.8	13.1
Dépenses en capital	158.0	316.0	470.6	630.8
Financement extérieur	97.5	195.0	289.1	388.8
Financement intérieur	60.5	121.0	181.5	242.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	52.5	78.8	105.0
Prêts nets	-2.1	-2.5	-3.8	-5.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-168.1	-260.9	-372.8	-484.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-122.6	-159.4	-188.2	-257.8
Variation des arriérés	-5.1	-18.0	-19.1	-20.3
Ajustement base caisse	-50.5	-32.5	3.6	3.6
Solde global (base caisse, dons inclus)	-178.2	-209.8	-203.7	-274.6
Financement	178.2	209.8	203.7	274.6
Financement extérieur (net)	48.4	96.8	169.0	242.8
Prêts	57.9	115.9	197.7	281.0
Prêts projets	57.9	115.9	173.8	231.7
Prêts budgétaires	0.0	0.0	23.9	49.3
Amortissement	-15.5	-31.1	-46.6	-62.1
Allègement de la dette	6.0	12.0	17.9	23.9
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	129.9	113.0	34.7	31.7
Système bancaire	119.3	102.8	18.0	19.5
Banque centrale	-2.9	-3.8	-6.9	-7.6
Banques commerciales	122.2	106.7	24.8	27.1
Ajustement PNG pour différence de champ ¹	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	10.6	10.2	16.8	12.2
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ²	-57.7	-29.6	7.1	0.7
Financement intérieur net des banques et du marché	127.0	115.4	32.2	33.9

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de différence entre les définitions du gouvernement dans le TOFE et dans la situation monétaire

² Recettes totales, plus les dons au titre de l'aide budgétaire générale, plus les revenus provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets (base ordonnancement), à l'exclusion des dépenses en capital sur financement extérieur.

Piece Jointe II—Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 3 du Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

Critères de réalisation

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin décembre 2014, fin juin et fin décembre 2015 et d'indicateurs à fin mars et fin juin 2015.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État

détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230–(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416–(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une

obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est cinq pour cent.

15. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

16. **Critères de réalisation afférents à la dette.** Les critères de réalisation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

¹La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

²Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

D. Plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

Indicateurs

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin décembre 2014 et fin mars, juin, septembre et décembre 2015.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

22. Le plancher sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursements d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financées par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

Mesures structurelles

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

27. A compter du 30 juin 2014, les **montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat** qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (16), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront **transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO**. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception:

- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS.; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds;

- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO.

28. Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou octroi de garanties susceptibles de créer pour l'Etat une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget depuis le 25 septembre 2014	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



MALI

14 novembre 2014

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION À DES CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvée par
Roger Nord et Peter Allum (FMI)
Marcelo Giugale et Jeffrey D. Lewis (IDA)

Établie par
le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur:	<i>Modéré</i>
Est-il aggravé par des risques significatifs dûs à l'endettement public intérieur?	<i>Non</i>

Le risque de surendettement du Mali continue d'être jugé modéré — évaluation inchangée par rapport à celle issue de la précédente Analyse de viabilité de la dette (AVD). La viabilité de la dette reste sensible à un durcissement des conditions financières, à une baisse des transferts et de l'investissement direct étranger, et à un choc sur les exportations dû à la prépondérance de l'or dans les exportations.

A. Contexte

Évolution récente de la dette extérieure publique

1. Sous l'effet de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), l'encours de la dette extérieure du Mali a sensiblement baissé. L'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État a chuté de 89% du PIB en 2001 à 19% en 2006 à la suite de son allègement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en 2002 et de l'IADM en 2006 (tableau 1 du texte). À fin 2013, il était monté à 26% du PIB principalement en raison de nouveaux prêts accordés par l'Association internationale de développement (IDA), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque islamique de développement (BIsD) et le FMI (essentiellement sous la forme d'une allocation de 74 millions de DTS en 2009). La majeure partie de la dette extérieure du Mali est publique et a été contractée à l'égard de créanciers multilatéraux, notamment l'IDA, la BAfD et la BIsD. Il n'existe pas d'estimation officielle du total de l'encours de la dette extérieure privée du Mali, mais elle est vraisemblablement limitée et avoisinerait, selon un indicateur approximatif, 6% du PIB.¹

Tableau 1 du texte. Mali: encours de la dette extérieure en fin d'année, 2001-13
(milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	1,969	1,156	1,169	1,185	1,474	606	583	868	891	1,253	1,231	1,356	1,407
(en pourcentage du PIB)	89	52	48	45	51	19	17	22	21	27	24	25	26
Dette multilatérale	1,506	824	741	878	1,199	357	448	616	767	896	1,006	1,105	1,160
FMI ¹	110	100	94	79	66	4	6	19	68	72	101	101	83
Banque mondiale/IDA	343	106	176	268	384	84	216	263	313	414	494	578	586
Banque africaine de développement	329	116	239	289	380	121	134	112	136	158	257	247	229
Banque islamique de développement	45	40	36	55	64	31	57	96	112	114	124	118	111
Autres	678	462	195	187	306	117	34	126	138	139	30	62	151
Dette bilatérale	456	327	423	302	270	247	193	192	188	236	222	276	284
Dette officielle envers le Club de Paris	127	31	8	17	18	13	16	4	4	10	13	13	10
Dette officielle hors Club de Paris	328	297	416	285	252	234	178	188	184	226	209	263	275
Autres créanciers	7	4	4	4	6	2	3	3	3	3	2	2	1

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI.

¹ Y compris allocation de DTS d'août 2009.

Évolution récente de la dette intérieure publique

2. La dette intérieure publique du Mali est faible (5,9% du PIB en 2013, tableau 2 du texte). Elle se compose de prêts de banques commerciales, de bons et obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et d'arriérés de paiements envers des

¹ Égal aux engagements extérieurs bruts des banques commerciales résidentes au Mali, extraits de la situation monétaire, et aux engagements extérieurs bruts du secteur non bancaire malien vis-à-vis des banques faisant rapport à la Banque des règlements internationaux (BRI). Ces derniers engagements peuvent aussi inclure les créances du secteur public envers les banques faisant rapport à la BRI.

fournisseurs intérieurs. La dette intérieure a plus que triplé entre 2009 et 2013 essentiellement sous l'effet de nouvelles émissions de bons et obligations du Trésor mais également du fait d'un inventaire de tous les prêts contractés ou garantis par l'État que les autorités ont effectué dans le cadre de leur plan d'amélioration de la gestion de la dette.

Tableau 2 du texte. Mali : encours de la dette intérieure publique en fin d'année , 2009-13 (milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
Total	97	203	238	231	318
(en pourcentage du PIB)	4233	4667	5038	5328	5484
Banque centrale	8.3	5.8	3.3	0.7	0.0
Banques commerciales	82	94	114	112	172
Autres ¹	6	104	120	119	146

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI.
¹ Compris dette envers secteurs bancaire et non-bancaire résidant hors Mali.

Seuils d'endettement dans le cadre de viabilité de la dette

3. Le Mali est un pays à performance économique moyenne aux fins de la détermination des seuils d'endettement dans le cadre de viabilité de la dette (AVD). La note attribuée au Mali à l'issue de l'évaluation par la Banque mondiale de la politique et des institutions nationales (CPIA) est en moyenne de 3,47 (sur une échelle de 1 à 6) pour la période 2011–13, ce qui fait de lui un pays moyennement performant. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont présentés au tableau 3 du texte.

Tableau 3 du texte: Seuils d'endettement public extérieur pour les pays "à performance moyenne" dans le cadre de viabilité de la dette

	Sans les envois de fonds	Avec les transferts de fonds
Valeur actualisée de la dette extérieure en pourcentage de:		
PIB	40	36
Exportations	150	120
Recettes	250	250
Service de la dette extérieure en pourcentage de:		
Exportations	20	16
Recettes	20	20

B. Hypothèses sous-jacentes

Scénario de référence

4. À court terme, l'économie devrait afficher une croissance supérieure à la tendance à mesure que l'activité redémarre à l'issue de la crise politique et sécuritaire de 2012. Le scénario de référence reste globalement conforme à celui de l'AVD² de décembre 2013 et repose sur l'hypothèse que l'environnement politique sera stable, que de saines politiques macroéconomiques et structurelles seront mises en œuvre et que l'aide et l'investissement direct étranger (IDE) reprendront, ce qui à court terme permettra d'assurer une croissance du PIB supérieure à la tendance et d'entretenir des déficits légèrement plus importants sur le plan du budget et du compte courant. Les principaux changements par rapport à l'AVD de décembre 2013 sont notamment (tableau 4 du texte):

- Les cours de l'or sont inférieurs d'environ 5% sur la période de projection, ce qui, à son tour, a un impact sur le niveau des recettes d'exportation.
- La croissance du PIB réel devrait être légèrement en retrait à court terme, en raison de l'incertitude croissante des consommateurs et des entreprises face aux problèmes sécuritaires non résolus dans le nord du pays.
- L'aide publique devrait dépasser en 2014 le niveau de la précédente AVD, après l'actualisation des engagements des bailleurs de fonds faite lors de la conférence de Bamako en mai 2014 pour aider le Mali à se redresser après la crise sécuritaire et politique de 2012.
- Le déficit budgétaire global (hors dons) devrait, d'après les projections, être légèrement supérieur à celui de la précédente AVD à court terme, compte tenu du niveau plus élevé prévu d'aide publique.
- Le déficit courant à court terme (hors dons) devrait être inférieur à celui de la précédente AVD en raison de la baisse des cours du pétrole et du démarrage prévu de nouvelles activités minières aurifères : ces deux facteurs conjugués compensent largement l'impact du repli des cours de l'or sur les recettes d'exportations.
- Il est prévu que tous les nouveaux emprunts seront à des conditions concessionnelles, c'est-à-dire avec un élément don d'au moins 35%.

² Voir Analyse conjointe de viabilité de la dette IDA/FMI dans [Rapport du FMI N° 13/380](#).

Tableau 4 du texte: Mali: Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	2017	Long terme ¹
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	1.7	5.8	5.5	5.1	5.2	4.9
AVD précédente	5.1	6.6	5.5	5.5	4.9	5.1
Déficit budgétaire global (hors dons, en % du PIB)						
AVD actuelle	-6.5	-10.1	-7.7	-5.9	-5.9	-5.5
AVD précédente	-6.7	-7.8	-6.5	-6.0	-5.3	-5.3
Déficit du compte courant² (hors dons, en % du PIB)						
AVD actuelle	-17.9	-19.8	-13.3	-8.9	-6.7	-8.7
AVD précédente	-24.2	-19.5	-14.2	-13.2	-10.5	-9.3
Aide publique³ (en % du PIB)						
AVD actuelle	6.1	9.8	8.1	6.3	6.3	6.3
AVD précédente	6.8	8.8	7.2	6.7	6.1	6.0
Cours de l'or (\$/once, Londres fix)						
AVD actuelle	1411	1290	1286	1295	1320	1619
AVD précédente	1459	1459	1459	1459	1459	1694

1 défini comme les quinze dernières années de la période de projection . Pour l'AVD actuelle, le long terme couvre la période 2020-34 . Pour l'AVD précédente , il couvrait la période 2019-33.

2 l'important déficit du compte courant (hors dons) en 2013 - 15 s'explique par l'intervention militaire internationale dans le nord du pays, comptabilisée en importations de services de sécurité financées par des dons, qui représentent, en moyenne 7% du PIB sur les trois ans.

3 définie comme la somme des dons et des prêts.

5. Les perspectives macroéconomiques à moyen et à long terme du Mali se caractérisent principalement par le repli continu de la production annuelle d'or, qui ne devrait être compensé qu'en partie par les exportations d'autres produits. Le scénario de référence à long terme table sur une croissance du PIB légèrement supérieure à la tendance à mesure que la forte croissance des secteurs secondaire et tertiaire viendra compenser la baisse continue de la production d'or (encadré 1). L'inflation devrait rester modérée sous l'effet de politiques budgétaires prudentes, sans recours à l'emprunt intérieur et de politiques monétaires conformes aux objectifs de la banque centrale régionale. Le déficit des transactions courantes devrait rester stable, à mesure que le recul des exportations d'or sera compensé par un accroissement d'autres exportations, notamment de produits agricoles et d'autres minéraux, et par une décélération de la croissance des importations. Cette dernière s'explique par la baisse des exportations d'or, qui sont très intensives en importations.

Encadré 1. Mali: Hypothèses macroéconomiques pour le scénario de référence, 2014–34

- La croissance du PIB réel** devrait se redresser après avoir été nulle en 2012 en raison des défis politiques et sécuritaires, puis faible en 2013 (1,7%) du fait d'une mauvaise récolte. La croissance à court terme devrait nettement rebondir à 5,8% en 2014 tandis que la croissance à long terme devrait avoisiner 4,9% par an, légèrement supérieure à la tendance observée ces dix dernières années en incluant la crise (3,8%), mais conforme à la croissance moyenne des 25 dernières années (4,6%). La production d'or devrait baisser d'environ 2% par an à partir de 2017. Cette baisse devrait être compensée à terme par une forte croissance des secteurs secondaire et tertiaire, qui serait favorisée par la stabilité politique et soutenue par des réformes structurelles. Compte tenu des prévisions d'une croissance démographique rapide, le scénario de référence suppose donc une faible croissance du revenu par habitant et par conséquent, un accès continu au financement concessionnel lié au statut de pays à faible revenu.
- L'inflation des prix à la consommation** devrait rester en deçà du plafond du critère de convergence de 3% de l'UEMOA, sous l'effet d'une faible inflation dans le monde et de conditions météorologiques favorables dans le pays.
- Politique budgétaire.** En raison des besoins urgents de dépenses publiques, le déficit budgétaire global (hors dons) devrait progresser jusqu'à environ 10% du PIB en 2014, contre environ 7% en 2013, l'écart devant être financé par une augmentation des dons et des prêts annoncés par la communauté internationale pour aider le pays à se redresser après la crise de 2012–13. Le déficit budgétaire global (hors dons) devrait ensuite se résorber pour avoisiner 5,5% du PIB sur la période 2020–34, en étant financé à égalité par des dons et des prêts extérieurs. Le solde budgétaire de base (recettes plus dons budgétaires moins dépenses financées sur ressources intérieures) devrait rester égal à zéro, comme l'exige le critère de convergence de l'UEMOA dont le Mali est membre. Les recettes fiscales devraient augmenter d'environ 4,8% du PIB durant la période de projection ; elles devraient financer la hausse des dépenses faites sur ressources intérieures et compenser le repli de l'aide après le vaste élan de solidarité sur la période 2013–16. Il n'y a donc recours à aucun autre emprunt intérieur pour financer le budget, à l'exception de la reconduction de l'encours actuel de la dette intérieure au taux du marché.
- Le déficit extérieur courant hors intérêts** (transferts compris) devrait avoisiner 6,4% du PIB sur la période 2014–34, conforme à la moyenne historique (6,9% du PIB). Le déficit extérieur courant hors intérêts devrait progresser de 3,7% du PIB en 2013 à 6,7% du PIB en 2014, et cette hausse devrait être financée par la vague de dons et de prêts mentionnés ci-dessus. Les volumes d'exportation d'or devraient régresser régulièrement à terme et la part de l'or dans le total des exportations devrait chuter de 60% en 2013 à environ 29% en 2034. Ce repli devrait être compensé par une augmentation progressive d'autres exportations (notamment produits alimentaires, coton, tourisme et autres minéraux tels que ciment, phosphate, uranium, bauxite, minerai de fer, cuivre, nickel, pétrole) et par une décélération de la croissance des importations. Les envois de fonds devraient se maintenir à leur niveau actuel de 8% du PIB.

C. Analyse de viabilité de la dette extérieure

6. Selon les hypothèses de référence, tous les ratios de l'encours et du service de la dette extérieure restent inférieurs aux seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (graphique 1a). La valeur actualisée (VA) de la dette extérieure, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 %, devrait rester globalement constante pendant toute la période de projection, à environ 17–20% du PIB (tableau 1a). Étant donné que la production des mines existantes baissera à partir de 2017 et que ce recul ne sera compensé qu'en partie par la croissance d'autres exportations, le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait passer de 70 % en 2014 à 148 % en 2034, niveau inférieur au seuil de 150 % (graphique 1a, tableau 1a). Avec une hausse des recettes fiscales de 4,8% du PIB pendant la période de projection, le ratio VA de la dette extérieure/recettes devrait baisser de 97% en 2014 à 86% en 2034, restant nettement en deçà du seuil de 250% (graphique 1a, tableau 1a).

7. Selon une autre approche, la méthode probabiliste, tous les ratios de l'encours et du service de la dette extérieure restent également inférieurs aux seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (graphique 1b). Dans la mesure où le ratio de la dette/exportations au Mali se situe dans la limite des 10% du seuil dans le scénario de référence (et est donc considéré comme «limite»), il est recommandé de recourir à «l'approche probabiliste». Cette approche est une méthode de substitution complémentaire pour évaluer la viabilité de la dette extérieure, en fonction de l'évolution de la probabilité de surendettement à terme, plutôt qu'en fonction de l'évolution des indicateurs d'endettement. Selon l'approche probabiliste, la probabilité de surendettement projetée (exprimée en pourcentage) qui est liée à chaque indicateur d'endettement, est comparée à un niveau seuil, qui contrairement à la méthode de référence, est particulier à chaque pays : dans le cas présent, les seuils intègrent la note attribuée au Mali par l'évaluation faite par la Banque mondiale de la politique et des institutions nationales (CPIA) et le taux de croissance moyen du PIB malien. L'application de la méthode probabiliste dans le cas du Mali aboutit à la même conclusion que la méthode de référence : aucun dépassement de seuil dans le scénario de référence et un dépassement dans le cas du choc le plus extrême (graphique 1b).

8. La viabilité de la dette extérieure du Mali est sensible à une baisse des transferts et de l'IDE, à un durcissement des conditions financières et à un choc sur les exportations, ce qui limite les possibilités d'emprunts non concessionnels. Dans un test paramétré où l'IDE et les transferts publics et privés diminuent en 2015–16 de 5% du PIB, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil à partir de 2019 jusqu'à la fin de la période de projection (tableau 1b, scénario B4). Face à un durcissement des conditions financières, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2022 et continuerait à augmenter jusqu'à la fin de la période de projection pour atteindre environ 260 % en 2034 (graphique 1a, tableau 1b, scénario A2). Dans un test paramétré qui réduit temporairement la *croissance* des exportations en 2015–16, ce qui a pour effet de réduire en permanence les *niveaux* d'exportations de 15 %, le ratio VA de la dette/exportations atteindrait le seuil en 2026 (tableau 1b, scénario B2).

9. L'évaluation de la viabilité de la dette extérieure du Mali reste similaire lorsque les envois de fonds des travailleurs expatriés sont pris en considération Ces envois de fonds représentent une source fiable de devises au Mali : ils ont atteint en moyenne 5,1 % du PIB pendant la dernière décennie et 7,7% du PIB au cours des trois dernières années. Dans les hypothèses de référence, tous les ratios de l'encours et du service de la dette extérieure se maintiennent en deçà des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (graphique 2, tableau 3). Sur la période 2014–34, le ratio VA de la dette/PIB, plus envois de fonds, reste constant autour de 16–18% et le ratio VA dette/exportations, plus envois de fonds, augmente de 53 à 93%. Dans un test paramétré où les conditions financières sont durcies, le ratio VA de la dette/exportations, plus envois de fonds, dépasserait le seuil en 2024 et resterait au-dessus pendant toute la période de projection (graphique 2, tableau 3).

D. Analyse de viabilité de la dette publique

10. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali. Compte tenu du faible niveau de la dette intérieure du Mali et de l'absence de recours à l'emprunt intérieur dans le scénario de référence, l'analyse de viabilité de la dette publique correspond étroitement à

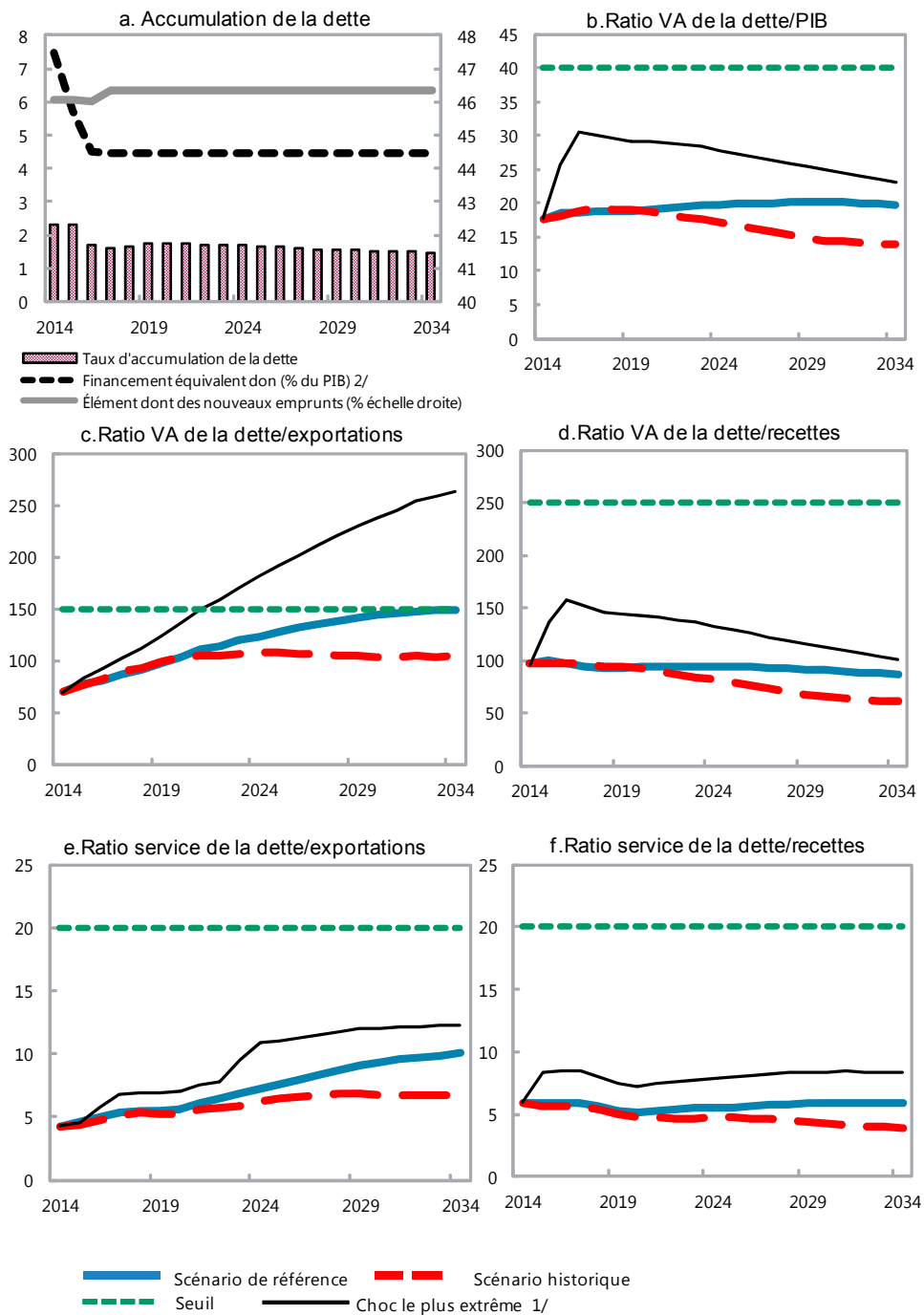
celle de la dette extérieure (graphique 3 et tableau 2a). Le ratio VA de la dette du secteur public/PIB reste entre 21 et 23% du PIB pendant toute la période de projection.

11. Les autorités maliennes ont souscrit aux conclusions de l'AVD. Elles ont réaffirmé leur détermination à continuer, dans le cadre de leur accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), à répondre à l'essentiel de leurs besoins de financement au moyen de dons et de prêts concessionnels constitués d'un élément don d'au minimum 35%. Toutefois, elles ont aussi exprimé la nécessité de faire preuve de souplesse pour pouvoir financer des projets d'investissements à haut rendement et/ou à retombées positives sur le reste de l'économie, en recourant aux ressources du marché si les ressources concessionnelles ne sont pas disponibles et à condition que l'exécution de ces projets reste compatible avec la viabilité de la dette.

E. Conclusion

12. Il ressort de l'AVD que le risque de surendettement du Mali reste modéré d'après les indicateurs d'endettement extérieur. Comme dans l'AVD de l'année dernière, aucun des seuils d'endettement n'est dépassé pendant la période de projection de 20 ans du scénario de référence, et la viabilité de la dette reste essentiellement sensible à une baisse des transferts et de l'IDE, à un durcissement des conditions financières, et à un choc sur les exportations dû à la prépondérance de l'or dans les exportations. Toutefois, compte tenu des récentes révisions à la baisse des perspectives des cours de l'or, de la baisse escomptée des exportations d'or à moyen terme, et des perspectives incertaines de diversification des exportations, la viabilité de la dette du Mali doit continuer à faire l'objet d'un strict suivi. En raison des facteurs susmentionnés, il est essentiel pour le gouvernement malien de continuer à répondre à ses besoins de financement extérieur par des dons et des prêts concessionnels, conformément à son engagement dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Pour maintenir la viabilité de la dette extérieure, il sera primordial d'augmenter les exportations d'autres produits pour compenser la baisse escomptée des exportations d'or.

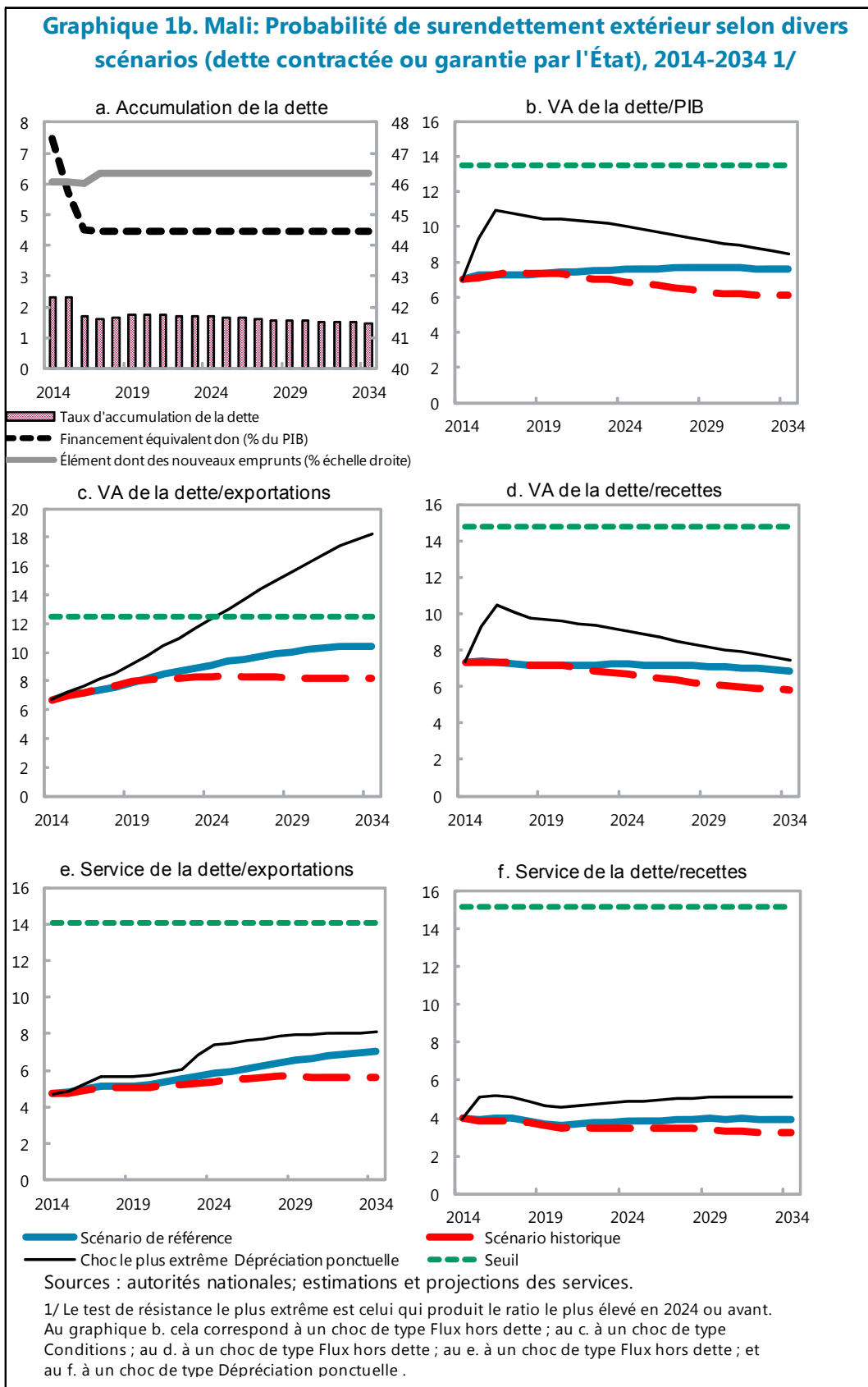
Graphique 1a. Mali : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2014-2034 1/



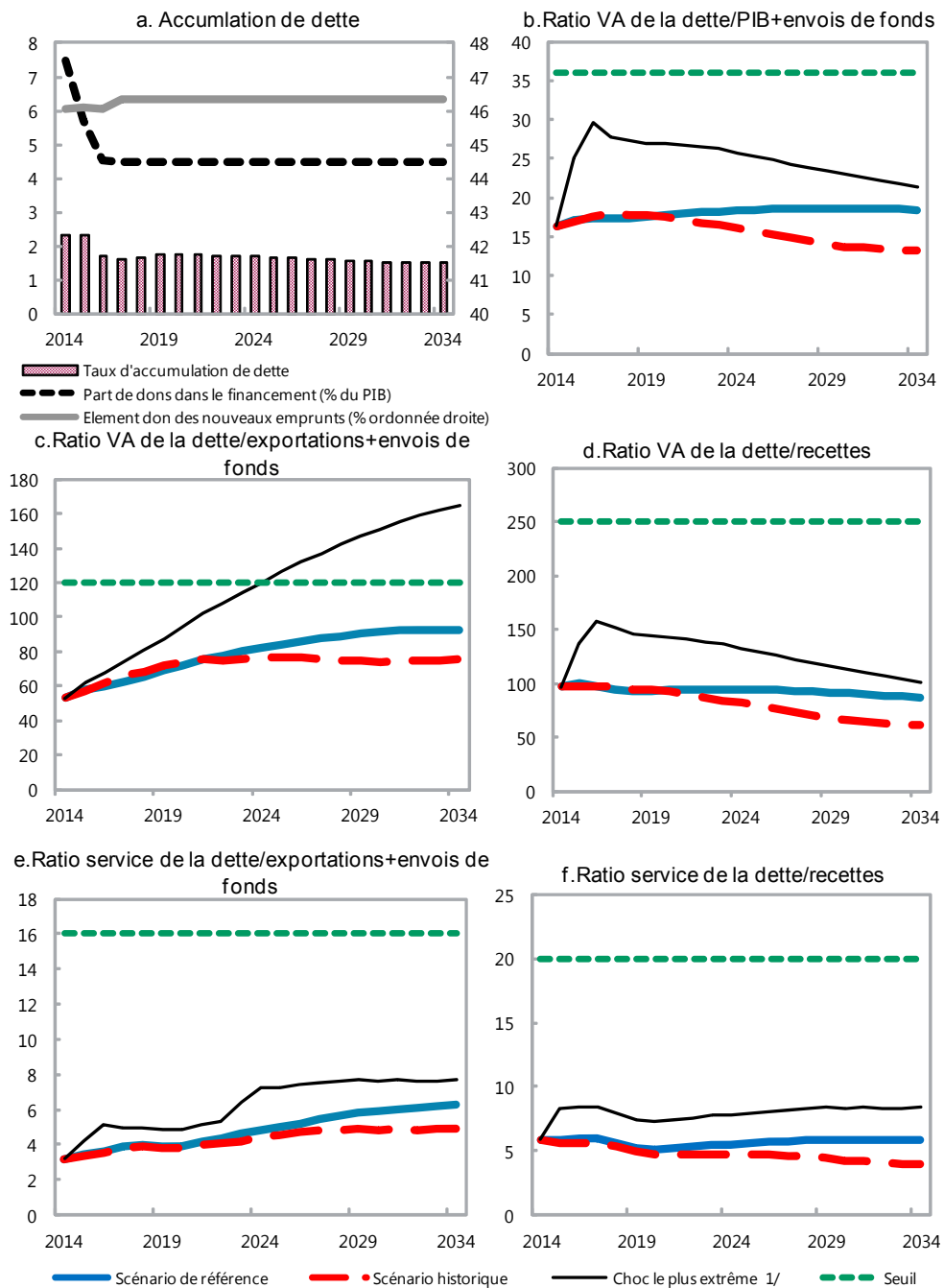
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Flux hors dette ; au c. à un choc de type Conditions ; au d. à un choc de type Flux hors dette ; au e. à un choc de type Flux hors dette ; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

2/ Le déclin du financement de l'équivalent-subsidation en 2015 et 2016 reflète le retour à des niveaux plus normaux de l'aide concessionnelle suivant le niveau exceptionnellement élevé de l'aide liée à la crise de 2011 à 2012



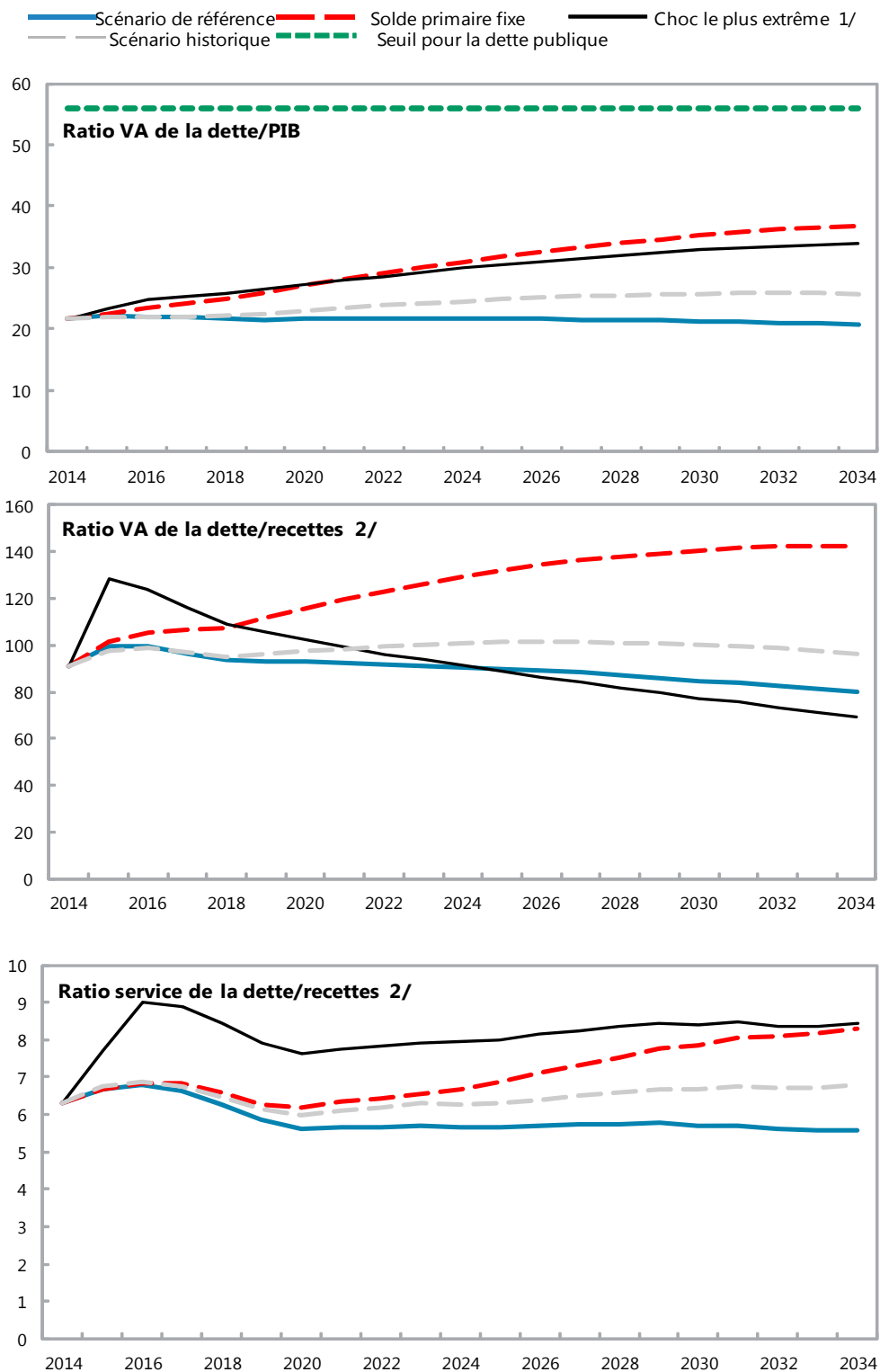
Graphique 2. Mali: Indicateurs d'endettement extérieur selon divers scénarios, y compris envois de fonds, 2014–2034 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2024. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Flux hors dette ; dans le graphique b., celui du choc Conditions ; dans le graphique c., celui du choc Flux hors dette ; dans le graphique d., celui du choc Flux hors dette et dans le graphique e., celui du choc Dépréciation ponctuelle

Graphique 3. Mali: Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2014-2034 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-2034								
(en pourcentage)								
	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	18	19	19	19	19	19	20	20
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	18	18	19	19	19	19	17	14
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	18	20	21	22	23	24	29	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	18	19	20	20	20	20	21	21
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	18	19	20	20	20	20	21	20
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	18	19	20	20	20	20	21	21
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	18	26	30	30	29	29	28	23
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	18	23	26	26	26	26	25	22
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	18	26	27	27	27	27	28	28
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	69	77	81	86	91	98	123	148
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	69	76	81	89	93	98	107	104
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	69	83	91	102	112	124	181	263
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	69	77	81	86	91	98	124	149
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	69	81	95	101	106	113	141	165
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	69	77	81	86	91	98	124	149
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	69	107	132	138	143	151	173	172
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	69	92	105	110	115	122	145	155
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	69	77	81	86	91	98	124	149
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	97	99	97	95	92	93	94	86
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	97	97	98	98	94	94	82	60
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	97	107	110	112	114	118	138	153
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	97	103	104	102	99	100	101	93
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	97	101	105	102	99	100	99	88
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	97	101	103	100	98	98	100	91
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	97	137	158	151	146	144	132	100
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	97	124	136	131	127	126	120	97
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	97	142	139	135	132	133	135	123

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-2034
(continuation)

(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	4	5	5	5	6	6	7	10
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	4	5	5	5	5	6	7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	5	5	6	6	6	10	16
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	5	5	5	6	6	7	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	5	5	6	6	6	8	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	5	5	5	6	6	7	10
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	5	6	7	7	7	11	12
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	6	6	6	9	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	5	5	5	6	6	7	10
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	6	6	6	6	6	5	6	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	6	6	6	5	5	5	4
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	6	6	6	6	6	7	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	6	6	6	6	5	6	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	6	7	7	7	7	8	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	7	7	7	6	7	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	8	8	8	8	7	8	8
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	41	41	41	41	41	41	41	41
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 2a. Mali : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014-2034
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif											Projections													
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne		Écart type		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-19 Moyenne		2020-34 Moyenne	
Dettes du secteur public 1/	49.2	46.4	53.1	20.4	19.4	24.1	23.3	31.2	29.2	29.8	31.5					32.4	33.8	33.9	33.8	33.8	33.8			34.9	35.2
<i>dont : libellée en devises</i>	47.7	45.0	50.9	18.9	17.0	22.2	21.1	26.8	24.4	25.5	25.7					28.4	30.1	30.5	30.6	30.8	31.1			33.0	34.4
Variation de la dette du secteur public	...	-2.8	6.7	-32.7	-1.0	4.7	-0.7	7.9	-2.0	0.6	1.7					0.9	1.4	0.1	-0.1	-0.1	0.1			0.1	-0.1
Flux générateurs d'endettement identifiés		-5.6	3.0	-41.9	-0.2	-0.4	-3.5	2.5	1.7	-0.5	-0.5					3.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0			0.1	0.0
Déficit primaire	0.6	1.9	2.5	-31.8	2.8	1.9	3.9	2.5	3.4	0.5	2.3	2.4	10.9			4.1	3.6	2.4	2.4	2.4	2.0	2.8	2.0	2.0	2.0
Recettes et dons	21.9	21.2	21.5	56.2	21.3	19.0	21.7	20.1	20.8	17.4	21.0					23.7	22.3	22.2	22.7	23.2	23.2			23.9	25.9
<i>dont : dons</i>	4.7	3.9	4.0	38.9	4.7	3.4	4.6	2.9	3.8	0.2	3.6					5.4	3.6	2.9	2.9	2.9	2.9			2.9	2.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.4	23.1	24.0	24.4	24.1	20.8	25.6	22.5	24.3	17.9	23.2					27.8	25.8	24.6	25.1	25.5	25.2			25.9	27.9
Dynamique automatique de la dette		-6.4	1.8	-9.4	-2.6	-1.0	-2.8	0.3	-1.5	-0.9	-1.3					-0.8	-1.8	-2.0	-2.0	-2.1	-2.1			-1.9	-2.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance		-1.7	-3.5	-3.7	-0.9	-1.0	-0.9	-1.2	-0.8	-0.1	-0.3					-1.7	-1.7	-1.7	-1.8	-1.8	-1.8			-32.7	-34.4
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>		-0.6	-0.8	-1.0	-0.1	-0.1	0.2	0.1	0.0	-0.1	0.2					0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1			-31.0	-32.8
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>		-1.1	-2.7	-2.6	-0.8	-0.9	-1.0	-1.3	-0.8	0.0	-0.5					-1.7	-1.7	-1.6	-1.7	-1.7	-1.7			-1.7	-1.6
Contribution de la dépréciation du taux de change réel		-4.7	5.3	-5.7	-1.7	0.0	-2.0	1.5	-0.7	-0.8	-1.0					0.9	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés		-1.1	-1.4	-0.7	-0.3	-1.3	-4.6	-0.2	-0.3	-0.1	-1.5					-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	0.0			0.0	0.0
Produit des privatisations (négligeable)		0.0	-0.3	0.0	0.0	-1.0	-4.3	0.0	0.0	0.0	-1.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)		-1.1	-1.0	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.1	-0.5					-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	0.0			0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs		2.8	3.7	9.2	-0.8	5.1	2.8	5.4	-3.7	1.1	2.2					-2.1	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.1			0.0	-0.1
Autres indicateurs de viabilité																									
VA de la dette du secteur public											21.9					21.6	22.2	22.1	21.9	21.7	21.6			21.6	20.7
<i>dont : libellée en devises</i>											16.1					17.7	18.5	18.7	18.7	18.7	18.8			19.8	19.8
<i>dont : extérieure</i>											16.1					17.7	18.5	18.7	18.7	18.7	18.8			19.8	19.8
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)										
Besoin de financement brut 2/		4.5	5.0	2.2	4.5	3.6	5.8	4.8	6.8	4.7	6.5					8.8	8.0	6.7	6.5	6.2	5.6			4.9	4.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	0.0	0.0	104.4					91.3	99.7	99.6	96.4	93.5	93.1			90.6	80.0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	0.0	0.0	126.3					118.6	119.0	114.8	110.7	107.0	106.6			103.2	90.2
<i>dont : extérieure 3/</i>		92.8					96.9	99.3	97.0	94.6	92.5	93.1			94.3	86.3
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/		9.7	9.5	59.4	6.2	5.8	6.4	8.0	11.2	10.9	7.8					6.3	6.7	6.8	6.6	6.3	5.9			5.7	5.6
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/		11.9	11.6	192.9	7.9	7.1	8.2	9.3	13.8	11.1	9.4					8.2	8.0	7.8	7.6	7.2	6.7			6.5	6.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB									5.5	-0.1	0.6					3.2	2.1	2.4	2.4	2.4	2.0			1.9	2.2
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																									
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.6	2.3	6.1	5.3	4.3	5.0	4.5	5.8	2.7	0.0	1.7	3.8	2.0			5.8	5.5	5.1	5.2	5.3	5.3	5.4	5.1	4.7	4.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.4	1.3	1.0	1.9	2.2	1.5	1.3	1.5	1.4	1.4	1.4	1.5	0.3			1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4	1.6	1.7	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-0.8	2.6	-3.3	3.4	-6.3	0.9	4.1	3.2	0.5	4.8	0.9	3.5				3.4	3.9	3.1	3.4	3.2	3.2	3.4	3.0	2.4	2.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-10.2	12.7	-12.0	-9.3	0.3	-9.2	7.3	-2.6	-3.3	-4.0	-3.0	8.0				3.6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.6	4.9	3.6	5.1	2.6	8.8	3.6	4.2	5.1	5.7	1.2	4.5	2.0			0.6	1.7	2.5	2.2	2.4	2.4	2.0	2.6	3.2	2.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	0.1	0.1	0.1	0.0	-0.1	0.3	0.3	-0.1	10.8	-26.2	32.1	1.7	14.2			26.6	-2.0	0.0	7.4	7.3	3.9	7.2	5.7	5.3	5.6
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)			46.1	46.1	46.0	46.3	46.3	46.3	46.2	46.3	46.3	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Dette brute de l'administration générale.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles. La moyenne pour le déficit primaire cependant exclut l'année 2006 à cause de l'effet exceptionnelle de l'allègement de dette MDRI.

Tableau 2b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2014-2034

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	22	22	22	22	22	22	22	21
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	22	22	22	22	22	23	25	26
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	22	23	23	24	25	26	31	37
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	22	22	22	22	22	23	25	32
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	23	25	25	26	26	30	34
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	22	23	22	22	22	22	21
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	22	22	23	23	24	24	27	30
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	22	29	27	26	25	24	22	18
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	22	28	28	27	27	26	26	23
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	91	100	100	96	93	93	91	80
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	91	98	99	97	95	96	101	96
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	91	101	106	106	107	112	129	143
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	91	100	101	99	97	98	104	121
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	91	104	111	111	111	113	124	130
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	91	99	102	98	95	95	92	81
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	91	100	103	102	101	103	111	114
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	91	128	124	116	109	105	91	69
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	91	126	125	120	115	114	107	89
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	6	7	7	7	6	6	6	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	6	7	7	7	6	6	6	7
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	6	7	7	7	7	6	7	8
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	6	7	7	7	6	6	6	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	7	7	7	8
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	6	6	6	6
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	6	7	7	7	7	6	6	7
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	6	8	9	9	8	8	8	8
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	6	7	8	8	7	6	7	6

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 3. Mali: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-2034 (en pourcentage)								
	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB+ envois de fonds								
Scénario de référence	16	17	17	17	17	17	18	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	16	17	17	18	18	18	16	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	16	18	20	20	21	22	27	33
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	18	18	18	19	19	20	20
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	16	18	19	19	19	19	19	19
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	17	18	18	18	18	19	19
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	16	25	30	28	27	27	26	21
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	22	25	24	24	24	23	21
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	16	24	24	24	24	24	25	25
Ratio VA de la dette/exportations+ envois de fonds								
Scénario de référence	53	58	60	63	66	69	82	93
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	53	57	61	66	68	72	76	75
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	53	62	68	74	80	88	120	164
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	53	58	60	63	66	69	83	93
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	53	60	69	72	75	78	92	100
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	53	58	60	63	66	69	83	93
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	53	98	118	101	103	107	116	108
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	53	81	89	81	83	87	97	97
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	53	58	60	63	66	69	83	93
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	97	99	97	95	92	93	94	86
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	97	97	98	98	94	94	82	60
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	97	107	110	112	114	118	138	153
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	97	103	104	102	99	100	101	93
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	97	101	105	102	99	100	99	88
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	97	101	103	100	98	98	100	91
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	97	137	158	151	146	144	132	100
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	97	124	136	131	127	126	120	97
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	97	142	139	135	132	133	135	123

Tableau 3. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-2034 (continuation) (En pourcentage)								
Ratio service de la dette/exportations + envois de fonds								
Scénario de référence	3	3	4	4	4	4	5	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	3	3	4	4	4	4	4	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	3	3	4	4	4	4	6	10
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	3	3	4	4	4	4	5	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	3	3	4	4	4	4	5	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	3	3	4	4	4	4	5	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	3	4	5	5	5	5	7	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	3	4	4	4	4	4	6	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	3	3	4	4	4	4	5	6
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	6	6	6	6	6	5	6	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	6	6	6	5	5	5	4
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	6	6	6	6	6	7	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	6	6	6	6	5	6	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	6	7	7	7	7	8	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	7	7	7	6	7	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	8	8	8	8	7	8	8
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	41	41	41	41	41	41	41	41
Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								



MALI

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION À DES CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— ANNEXE D'INFORMATION

14 novembre 2014

Préparé par

Services du Fonds monétaire international en consultation
avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2014)

Statut : date d'admission : 27 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	93,30	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	83,30	89,28
<u>Position de réserve au FMI</u>	10,00	10,72
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,36	82,09
Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts FCR	22,00	23,58
Accords FEC	64,96	69,63

Accords financiers les plus récents

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	18 déc. 2013	17 déc. 2016	30,00	6,00
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00	6,00
FEC ^{1/}	28 mai 2008	22 déc. 2011	52,99	52,99

^{1/} Anciennement FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI ²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal	1,93	5,67	8,17	11,60	12,70
Commissions/intérêts	0,00	0,22	0,20	0,18	0,15
Total	1,94	5,88	8,37	11,78	12,84

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE			
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont : FMI (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Cpte RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	s.o.	75,07	75,07

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en décembre 2013. Il ressort de l'évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller à son bon fonctionnement.

Régime de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le régime de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 50 francs CFA pour un franc français de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour un franc français. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux 655,96 francs CFA pour un euro.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 % à 15 % entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'*African Growth and Opportunity Act* des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, Décision No. 14747-(10/96) (28/09/2010), ultérieurement amendée. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations en date au titre de l'article IV (Rapport du FMI N°13/44) le 28 janvier 2013.

Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Expert	novembre 2014	Administration des recettes
FAD	Expert	octobre 2014	Information comptable et budgétaire
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Administration des recettes
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Gestion des dépenses publiques
FAD	Expert	octobre 2014	Administration des ressources naturelles
LEG	Expert	septembre 2014	Lutte contre la corruption et le blanchiment
FAD	Expert	juin 2014	Politique budgétaire (diagnostic)
FAD	Expert	juin 2014	Codes minier et pétrolier (diagnostic)
FAD	Expert	mai 2014	Administration des recettes
AFRITAC	Expert	mai 2014	Production de comptes nationaux trimestriels
AFRITAC	Expert	mai 2014	Statistiques de finances publiques (TOFE)
MCM	Expert	février 2014	Stabilité financière
FAD	Expert	janvier 2014	Décentralisation budgétaire
FAD	Expert	janvier 2014	Audit de la chaîne de la dépense
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Gestion de la dette
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Administration douanière
FAD	Expert	décembre 2013	Information comptable et budgétaire
AFRITAC	Expert	octobre-novembre 2013	Statistiques de comptabilité nationale

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	octobre-novembre 2013	Gestion des dépenses publiques
AFRITAC	Expert	octobre 2013	Réforme de la banque de publique de l'habitat
FAD	Expert de longue durée	septembre 2013-septembre 2014	Comptabilité des finances publiques, système d'information et gestion du Trésor
AFRITAC	Expert	juin 2013	Politique et administration fiscales
AFRITAC	Expert	avril 2013	Statistiques de finances publiques
AFRITAC	Expert	mars 2013	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	février 2013	Gestion des finances publiques
FAD	Expert longue durée	mai 2011-mars 2012	Comptabilité des finances publiques, système d'information et gestion du Trésor
FAD	Expert	janvier 2012	Administration fiscale

Représentant résident

M. Anton Op de Beke est Représentant résident du FMI à Bamako depuis octobre 2012.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	Diagnostic pays systématique pour le Mali	décembre 2014	avril 2015
	Cadre de partenariat pays pour le Mali	décembre 2014	juin 2015
	Opération politique de développement	mars 2015	juillet 2015
Programme de travail du FMI	Consultations au titre de l'article IV et troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	mars 2015	juin 2015
	Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	septembre 2015	décembre 2015
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande de la Banque mondiale au FMI	Informations sur l'évolution macroéconomique récente, projections macroéconomiques et analyse pour 2015-2016 et moyen terme	mars 2015 septembre 2015	juin 2015 décembre 2015
	Évaluation de la lettre du FMI sur le caractère adéquat du cadre macroéconomique après la mission au titre de l'article IV	mars 2015	avril 2015
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget et sa conformité au CSCR (CSCRPIII et PAG)	mars 2015 septembre 2015	juin 2015 décembre 2015
	Impact des subventions énergétiques sur la répartition du revenu	mars 2015	juin 2015
	Implications budgétaires des changements et réformes dans domaines suivants : dispositifs de protection sociale, électricité et secteur agricole	mars 2015 septembre 2015	juin 2015 décembre 2015
C. Accord sur les produits conjoints			
	Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette	septembre 2015	décembre 2015

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 31 octobre 2014)

Si elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance, les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes. Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) et a progressé dans la mise en œuvre de ses programmes d'amélioration à court et à moyen terme. Les métadonnées sont affichées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) depuis juin 2003.

Secteur réel

Les comptes économiques du Mali sont préparés par l'Institut national de la statistique (INSTAT) en conformité avec le Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968) et adaptés à certaines caractéristiques propres à ce pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d'exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des données-sources, ainsi qu'au manque de crédits et de personnel technique de l'INSTAT. La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'AFRITAC-Ouest. Les nouvelles séries seront publiées fin 2014.

Depuis le début de 1998, l'INSTAT compile et publie, en concertation avec d'autres membres de l'UEMOA un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. L'IPC harmonisé a été mis à jour en 2010 avec 2008 comme nouvelle année de référence.

Statistiques de finances publiques

Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État – TOFE basé sur le Manuel de statistiques de finances publiques de 1986). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE et en élargir la couverture. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du Département des statistiques, d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celle des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés en temps voulu sur le site du Ministère des finances.

En juillet 2007, une mission de SFP s'est rendue à Bamako pour faire avancer la mise en œuvre du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 201). Une page pour le Mali a par la suite été insérée dans la version de 2007 de l'Annuaire de SFP. À ce jour, les autorités ont fourni six années de données annuelles de SFP et se préparent à communiquer au Département des statistiques du FMI des données trimestrielles en vue de leur publication

dans l'Annuaire de SFP. La communication d'informations s'est cependant interrompue en 2012. En avril 2013, une mission de SFP a séjourné à Bamako et a examiné certaines des questions liées à l'actuel TOFE ainsi qu'à la communication conformément au MSFP 2001. Nous espérons que le Mali recommencera à fournir des SFP pour l'annuaire de SFP de 2013 (*GFS Yearbook 2013*). En outre, la mission a traité de l'application du nouveau TOFE (Directive n°10/2009/CM/UEMOA sur le TOFE) basé sur le MSFP 2001.

Les statistiques de la dette publique (intérieure et extérieure) sont préparées et supervisées par la Direction nationale de la dette publique (DNDP). La DNDP est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) a été menée à bien en 2009 et les autorités renforcent actuellement les données sur la dette conformément aux recommandations du rapport rédigé à l'issue de cette évaluation.

Données monétaires

Statistiques monétaires et financières

Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont en général adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. Elle ne les affiche sur son site internet que beaucoup plus tard. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Les formulaires types de communication des données (conformes au Manuel de statistiques monétaires et financières — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.

Balance des paiements

En décembre 1998, une législation de portée régionale adoptée par les pays membres de l'UEMOA a officiellement assigné à la BCEAO la responsabilité de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements. L'agence nationale de la BCEAO arrête définitivement les données vers la mi-novembre de l'année suivante et les publie immédiatement sous forme de brochure, bien qu'elles ne soient pas suffisamment robustes.

En général, les statistiques du secteur extérieur du Mali présentent de graves déficiences. Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à

partir de 2013/14, sauf pour la comptabilisation des allocations de DTS sous forme d'engagements de dette. En outre, les métadonnées de la balance des paiements du Mali devraient être mises à jour.

Pour réconcilier les données commerciales au sein de l'UEMOA, la BCEAO a créé une cellule sous-régionale chargée d'harmoniser les statistiques bilatérales des États membres de façon à en éliminer les asymétries avant de les consolider aux fins de la préparation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA. Les données nationales sont le cas échéant corrigées rétroactivement et se trouvent ainsi améliorées.

Les statistiques de balance des paiements restent fragiles dans un certain nombre de domaines essentiels, de même que les données sur les envois de fonds, l'investissement direct étranger et les flux de portefeuille. Plusieurs vastes projets en nature ne sont pas saisis adéquatement dans les données de balance des paiements. Cependant, l'aide projet qui était classée dans les transferts courants est désormais classée dans le compte de capital.

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans SFI et le BOPSY jusqu'en 2007. Une enquête de DFI sur les flux de capitaux privés étrangers, appelée « PRC CPE », est en cours dans tous les pays de la zone franc. Cependant, les comptes financiers ne couvrent pas convenablement les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire, car le recensement des avoirs extérieurs des résidents reste très partiel et on ne fait appel à aucune source de données de rechange (par exemple, les statistiques de la BRI).

La mission de statistiques plurisectorielles qui s'est rendue au Mali en avril-mai 2003 a conclu que le système de compilation de la balance des paiements est en général fiable ; elle a encouragé les autorités à y intégrer les sources bancaires et à publier la balance des paiements dans les délais recommandés par le SGDD. La première de ces recommandations n'est toujours pas mise en œuvre. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

En mai 2013, la BCEAO a publié pour les pays de l'UEMOA un nouveau guide de méthodologie pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale en conformité avec la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI. La balance des paiements du Mali est actuellement présentée conformément à ce nouveau guide.

Statistiques concernant la pauvreté

La mise à jour annuelle de la SRP définit un ensemble stratégique d'indicateurs de pauvreté qui permettent de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Mali — Indicateurs nécessaires à la surveillance

(Au 31 octobre 2014)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de publication
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	juillet 2014	septembre 2014	M	M	M
Monnaie centrale	juillet 2014	septembre 2014	M	M	M
Monnaie au sens large	juillet 2014	septembre 2014	M	M	M
Bilan de la banque centrale	juillet 2014	septembre 2014	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	juillet 2014	septembre 2014	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Actuel	Actuel	I	H	M
Indice des prix à la consommation	septembre 2014	octobre 2014	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	mars 2014	septembre 2014	M	T	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	décembre 2013	mars 2014	M	I	A
Solde des transactions courantes extérieures	2013	mars 2014	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2013	mars 2014	A	A	A
PIB/PNB	2013	mars 2014	A	A	S
Dette extérieure brute	2013	mars 2014	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2013	mars 2014	A	A	A

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶ Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

Note : Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 14/546
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 1^{er} décembre 2014

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

**Le Conseil d'administration du FMI achève les première et deuxième revues
de l'accord avec le Mali au titre de la facilité élargie de crédit et approuve
un décaissement de 11.7 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les première et deuxième revues des résultats économiques obtenus par le Mali dans le cadre du programme économique soutenu par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant de 8 millions de DTS (environ 11.7 millions de dollars EU), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord FEC à 14 millions de DTS (environ 20.5 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord au titre de la FEC en faveur du Mali le 18 décembre 2013 pour un montant de 30 millions de DTS (environ 43.9 millions de dollars EU, soit 32 % de la quote-part) (voir [communiqué de presse 13/524](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil d'administration, a publié la déclaration suivante :

«La reprise économique est en cours, mais elle reste fragile, et les perspectives sont assombries par une situation sécuritaire difficile et le risque d'une épidémie Ébola. De graves manquements dans la gestion des finances publiques ont causé des retards dans la première revue du programme appuyé par le FMI et la fourniture d'aide au budget général. Afin de rétablir la confiance des entreprises, des consommateurs et des bailleurs de fonds, il est essentiel de durcir l'application des règles budgétaires et de passation de marché, en s'appuyant sur les résultats des audits officiels récents.

«La loi de finances 2015 remet les finances publiques sur une trajectoire soutenable. Elle met l'accent à juste titre sur la mobilisation des recettes, les dépenses prioritaires en faveur de la croissance et du développement humain, et le recours limité au financement intérieur, laissant de la place au financement bancaire du secteur privé.

«Il est urgent de redoubler d'efforts pour renforcer la gestion des finances publiques. Les réformes de la politique et de l'administration fiscales doivent être accélérées pour accroître le produit de l'impôt. Un contrôle plus étroit des dépenses, soutenu par une meilleure gestion de la trésorerie, aidera à prévenir l'accumulation d'arriérés. Une conclusion de l'audit des arriérés intérieurs et l'apurement rapide de ces arriérés favoriseront la reprise économique.

«Il est essentiel de mener des réformes visant à améliorer le climat des affaires afin de rehausser les perspectives de croissance à moyen terme au Mali. Dans la période à venir, il sera crucial de poursuivre le renforcement du système financier, d'alléger les contraintes administratives pour les contribuables, d'assainir les finances de la compagnie d'électricité et de lutter contre la corruption.»

Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Mali
1^{er} décembre 2014

1. Les autorités maliennes, que je représente, remercient le Conseil, la Direction et les services du FMI de leurs précieux conseils de politique économique ainsi que de l'assistance technique et financière reçue du FMI. Le Mali continue de se heurter à des difficultés majeures dans les domaines du développement, de la sécurité et de la réconciliation nationale tandis qu'il s'emploie à maintenir la stabilité macroéconomique. Malgré cet environnement difficile, les autorités font de leur mieux pour surmonter les défis auxquels l'économie est confrontée et appliquer les mesures prévues par le programme FEC. Des progrès sont réalisés dans plusieurs domaines et il est remédié aux déficiences. La plupart des critères de réalisation et des objectifs indicatifs inscrits dans le programme pour fin décembre 2013 et fin juin 2014 ont été respectés.

2. Les faiblesses de la gestion des finances publiques qui sont devenues manifestes pendant le deuxième trimestre de 2014 et qui ont empêché l'achèvement de la première revue de l'accord FEC, ont fait l'objet de mesures correctives. À cet égard, les autorités maliennes ont réalisé deux audits portant sur l'acquisition de l'avion présidentiel et un contrat militaire afin de déterminer si ces deux opérations étaient conformes aux règles budgétaires et de passation de marché. Les résultats de ces audits, qui ont été publiés, ont conduit à la modification ou à l'annulation de plusieurs contrats militaires. Les autorités ont la ferme volonté d'établir clairement les responsabilités et d'appliquer les règles de droit. Toutes les dépenses extrabudgétaires afférentes à ces opérations ont été intégrées dans des lois de finances rectificatives qui ont été présentées à l'Assemblée nationale. La dernière action préalable pour les première et deuxième revues de l'accord FEC a été achevée le 21 novembre 2014. Les autorités maliennes estiment que ces efforts témoignent de leur détermination à appliquer le programme économique soutenu par la FEC.

Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC

3. Pour cette année, l'économie devrait retrouver une trajectoire de croissance normale, le PIB réel devant, selon les projections, progresser au rythme de 5,8 %, contre 1,7 % en 2013. La lenteur de la croissance économique en 2013 s'explique par la contraction de 26 % du secteur agricole (hors riz) due à une pluviométrie moins favorable. Pour 2014, seule l'activité du secteur manufacturier devrait ralentir en raison de la morosité du climat des affaires. L'inflation moyenne a été négative en 2013 (-0,6 %) et devrait rester inférieure à 1 % en 2014. Le déficit extérieur courant (dons compris) s'est creusé et a atteint 4 % du PIB en 2013 sous l'effet de la baisse des cours de l'or et de l'augmentation des importations induite par la reprise économique. Ce déficit a été presque entièrement financé par les entrées nettes de capitaux sous forme d'aide étrangère et d'IDE. En 2014, le déficit extérieur courant (dons compris) devrait atteindre 7 % du PIB pour les mêmes raisons qu'en 2013, mais le flux d'aide étrangère et d'IDE devrait être supérieur au déficit, ce qui se traduirait par un léger excédent de la balance globale. La masse monétaire devrait continuer de s'accroître en 2014 sous l'effet de

l'expansion du crédit à l'économie et de l'accumulation d'avoirs extérieurs par le secteur bancaire. Celui-ci continue de ressentir les effets des dégâts et des pertes subies par les banques dans le Nord du pays et lors de la récession de 2012. En 2013, les créances en souffrance ont augmenté et ont représenté 19,3 % du crédit total. La stabilité financière du secteur de la microfinance s'est aussi détériorée. La proportion de créances en souffrance a presque doublé depuis 2011, passant de 7,7 % à 13,2 % en 2013.

4. En ce qui concerne les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC, l'évaluation continue d'être globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs de fin décembre 2013 et fin juin 2014 ont été respectés, à l'exception du niveau-plancher des recettes fiscales brutes. La sous-performance des recettes fiscales en 2013 résulte en grande partie de l'effet négatif de la baisse des cours de l'or sur les bénéfices des sociétés minières en 2012. Les troubles sociaux qui ont agité l'administration fiscale ont aussi été un facteur majeur à cet égard. Les autorités ont ajusté les dépenses publiques pour tenir compte de la sous-performance des recettes fiscales et cela a permis de maintenir le financement bancaire intérieur en dessous du plafond fixé dans le programme. Le critère de réalisation de fin juin 2014 relatif aux recettes fiscales brutes n'a pas été respecté, car il n'a pas pu être révisé à cause de la suspension de la première revue du programme FEC. Compte tenu des mesures en cours et de celles qui sont prévues pour atteindre les objectifs fixés pour les recettes fiscales en 2014, les autorités demandent une dérogation au critère de réalisation relatif aux recettes fiscales pour fin décembre 2013 et fin juin 2014.

5. Pour ce qui est de la dette extérieure, les autorités, après consultation du FMI, ont contracté un prêt extérieur pour financer le barrage hydroélectrique de Taoussa. Étant donné que l'élément de libéralité de ce prêt (29,7 %) est légèrement inférieur au niveau requis dans le programme et compte tenu de l'importance stratégique de ce projet pour le secteur énergétique du Mali, les autorités demandent une dérogation au critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles.

6. En ce qui concerne les repères structurels, quatre ont été complètement mis en œuvre et un l'a été en partie. La mise en œuvre partielle est due au fait que le rapport de la Direction des impôts sur les audits fiscaux des importateurs dont le chiffre d'affaires déclaré semblait anormalement bas n'a pas été remis au Conseil des ministres à la date prévue. La raison en est que ce rapport n'englobait pas les bénéficiaires de marchés publics dans les audits fiscaux. La Direction des impôts s'emploie actuellement à intégrer cet aspect dans son analyse, ce qui permettra d'effectuer de meilleures vérifications croisées des déclarations d'impôts.

7. Globalement, les résultats du programme restent satisfaisants et les autorités maliennes demandent au Conseil d'administration de se déclarer favorable à l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord FEC. Elles demandent aussi au Conseil d'approuver les dérogations et la modification demandées des critères de réalisation.

Politiques économiques et financières pour 2015

8. Les politiques économiques et financières des autorités auront pour but de soutenir la croissance économique au moyen d'une politique budgétaire prudente axée sur les priorités du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté pendant la période 2012–17. Bien que la conjoncture internationale reste incertaine, les perspectives économiques du Mali semblent favorables grâce à l'amélioration progressive de la situation sécuritaire et à la nette reprise de l'aide étrangère. La croissance économique devrait se maintenir autour de 5,5 % en 2015 et à moyen terme.

Politique et réformes budgétaires

9. Dans le domaine des finances publiques, les autorités maliennes sont conscientes que la reprise de l'aide étrangère ne peut alléger les contraintes budgétaires qu'à court terme, et qu'elles doivent dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses de développement, ce qui nécessitera une mobilisation accrue de ressources intérieures ainsi qu'une amélioration de la qualité des dépenses. Les autorités mèneront une politique budgétaire prudente compatible avec la viabilité de la dette tout en accordant la priorité aux dépenses dans les secteurs sociaux et à l'amélioration de la gestion des finances publiques, en ce qui concerne tant les recettes que les dépenses.

10. Les autorités ont l'intention de poursuivre les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques conformément à leurs engagements dans le cadre de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Du côté des recettes, elles s'efforceront d'accroître le ratio recettes fiscales/PIB d'au moins 0,5 % par an au moyen de réformes budgétaires visant à élargir l'assiette de l'impôt. Les réformes engagées par les administrations fiscale, douanière et domaniale pour améliorer le recouvrement des recettes seront poursuivies à cet effet.

11. Les autorités poursuivront aussi leurs efforts pour réduire progressivement les exonérations, en établissant notamment un fichier central des exonérations fiscales et douanières. Cela permettra de déterminer le stock d'exonérations accordées par type d'impôt, par source légale et réglementaire, et par entité bénéficiaire, en vue de leur réduction. La maîtrise des exonérations discrétionnaires sera poursuivie, de même que, à partir de la loi de finances 2016 et dans la mesure du possible, la réduction des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des investissements, les Codes miniers, le Code pétrolier et la loi régissant la promotion immobilière.

12. Les autorités sont aussi déterminées à mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers, notamment en calculant la structure des prix de détail sur la base de la valeur de marché réelle. À cet égard, elles continueront de mettre en œuvre le nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers mis en place en juin 2014. Des mesures d'accompagnement visant à réduire autant que possible les effets sociaux négatifs de ce nouveau mécanisme seront élaborées et une campagne de communication sera lancée pour informer le public des nouvelles mesures.

13. Les efforts déployés pour simplifier la législation fiscale seront aussi poursuivis en vue de réduire les contraintes administratives pour le contribuable et de faciliter la perception des impôts par les administrations fiscales. Plus particulièrement, les réformes visant à améliorer le rendement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sur laquelle 40 % des recettes fiscales sont assises, resteront une priorité. Les autorités continueront aussi d'accroître l'efficacité des administrations fiscale, douanière et domaniale en procédant à des contrôles multidisciplinaires afin d'améliorer l'efficacité du contrôle fiscal et l'identification des contribuables.

14. Du côté des dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts pour améliorer le cadre réglementaire de la gestion des finances publiques dans le contexte des directives et réglementations régionales. À cet égard, elles continueront de transposer les directives de l'UMOA en droit malien, notamment celles qui concernent le code de transparence, les lois de finances, la comptabilité publique ainsi que le plan comptable de l'État et le tableau des opérations financières de l'État. Les autorités redoubleront aussi d'efforts pour améliorer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget. À cet égard, la mise en place du compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BCEAO) a avancé, de même que le suivi de la situation nette de l'État dans le système bancaire. La stratégie nationale de contrôle interne (2012–15) continuera d'être mise en œuvre afin de renforcer les structures de contrôle interne, notamment en développant les capacités de la Section des comptes de la Cour suprême.

Dettes extérieures et réformes structurelles

15. Les autorités continueront de répondre à leurs besoins de financement extérieur en veillant à préserver la viabilité de la dette. Elles recourront essentiellement à des dons et à des prêts hautement concessionnels. Cependant, si les financements concessionnels viennent à manquer, les autorités consulteront les services du FMI lors des revues du programme s'il s'avère nécessaire de réévaluer les engagements dans ce domaine à la lumière du besoin de financer des projets d'investissement essentiels pour l'économie malienne. Pour améliorer la gestion de la dette, les autorités ont institué un comité national de la dette publique qui examinera toutes les conventions d'emprunt contractées ou garanties par l'État et publiera chaque année un document sur la stratégie nationale de la dette, annexée à la loi de finances.

16. Les réformes structurelles seront poursuivies avec détermination. À cet égard, les autorités maliennes ont la ferme volonté de moderniser le climat des affaires pour favoriser le développement et la compétitivité du secteur privé. À cette fin, elles continueront de promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier, de réformer le secteur de l'électricité et d'améliorer la gouvernance économique. Elles continueront aussi d'appliquer des mesures vigoureuses pour combattre la corruption, notamment en présentant à l'Assemblée nationale un amendement à la loi sur l'enrichissement illicite, et appliqueront la loi prévoyant des déclarations annuelles de patrimoine par les plus hauts dignitaires de l'État à la Cour suprême.

Conclusion

17. Les autorités maliennes restent déterminées à atteindre les objectifs du programme FEC et continueront de mettre en œuvre les mesures prévues. Elles sont aussi déterminées à parvenir à une croissance économique vigoureuse, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques ainsi que le climat des affaires. Compte tenu des efforts que déploie le Mali pour améliorer la gouvernance économique et des résultats globalement satisfaisants obtenus dans le cadre de l'accord FEC, je saurais gré aux administrateurs d'approuver l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord FEC et de réserver une suite favorable aux demandes de dérogation présentées par les autorités.